

*Acc. no. 27.603*

**LIBRARY - OF - THE  
DEPARTMENT - OF  
EXTERNAL AFFAIRS**

acc. no. 27.603

43-205227

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

**MAY 15 1991**

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



67649  
56

Le Canada et les Nations Unies

1965

NATIONS UNIES

1965

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
OTTAWA, CANADA

RECUEIL DE CONFÉRENCES 1965





CANADA

**LE CANADA**  
et les  
**NATIONS UNIES**  
1965

**MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**OTTAWA, CANADA**

**RECUEIL DE CONFÉRENCES 1966**



© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral  
dont voici les adresses:

OTTAWA

*Edifice Daly, angle Mackenzie et Rideau*

TORONTO

*221, rue Yonge*

MONTREAL

*Edifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine*

WINNIPEG

*Edifice Mall Center, 499, avenue Portage*

VANCOUVER

*657, rue Granville*

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés  
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix \$1.00

N° de catalogue E4-661F

*Prix sujet à changement sans avis préalable*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, Canada

1966

RECUEIL DE COMPTES RENDUS 1966

## AVANT-PROPOS

Pour l'Organisation des Nations Unies, 1965 a été semblable aux vingt années de son existence: accords et désaccords, pacifications et conflits, progrès et reculs, inquiétude devant des problèmes à résoudre et satisfaction devant des problèmes résolus. Il y a eu dans l'histoire de l'ONU des années meilleurs, et il y en a eu de pires. Mais si l'on fait le bilan de l'année, les succès l'emportent apparemment sur les échecs.

On aurait pu souhaiter de plus grands progrès, sans doute, et tout aussi bien pour chacune des années depuis 1945, mais que sont vingt années dans l'existence d'une grande institution politique comme l'ONU? Nos parlements nationaux ont mis des siècles à naître et à fixer les principes et les règles qui leur permettent de diriger dans l'ordre et la démocratie les affaires du pays. Comment demander la perfection immédiate à une assemblée de 117 Etats indépendants et souverains ayant des prétentions, des intérêts, des échelles de valeurs différents sinon opposés? Comment s'attendre à ce qu'ils réalisent les idéaux et les buts de la Charte dans l'espace de vingt ans? Il reste qu'on oublie parfois ce que l'ONU a déjà accompli dans le sens de la Charte; elle a réussi à survivre à la guerre froide, époque où il lui était difficile de servir efficacement la paix; et elle a pu, depuis une quinzaine d'années, prévenir dans bien des parties du monde des hostilités qui menaçaient d'éclater ou de reprendre, même s'il ne lui a pas toujours été possible de faire disparaître à long terme les causes profondes des différends.

Les vingt dernières années ont montré que les Nations Unies savent fixer certaines limites aux rivalités des Etats et orienter ceux-ci vers une activité plus constructive et plus pacifique. Elles ne progresseront davantage dans cette voie, pourtant, que si chacun des Etats membres renonce dans quelque mesure à ses intérêts et si tous parviennent à trouver entre eux de nouvelles possibilités de coopération. C'est là une réalité majeure que les Nations Unies ont tenu à mettre en relief lorsqu'elles ont désigné 1965 comme l'Année de la coopération internationale.

*Le secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures,*

*Paul Martin*

Ottawa, le 20 avril 1966



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT-PROPOS .....	v
I. VUE D'ENSEMBLE .....	1
II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....	13
Introduction .....	13
Séances plénières .....	14
Représentation de la Chine .....	14
Tibet .....	15
Colonialisme .....	15
Autres questions .....	16
Première Commission et Commission politique spéciale .....	16
Désarmement .....	16
Maintien de la paix .....	19
Règlement pacifique des différends .....	20
Inadmissibilité de l'intervention .....	21
Rapports de bon voisinage entre les États européens .....	21
Chypre .....	22
<i>Apartheid</i> .....	23
Question de Corée .....	24
Autres questions .....	25
Deuxième Commission .....	25
Développement industriel .....	25
Programme de développement des Nations Unies .....	26
Programme alimentaire mondial .....	26
Fonds d'équipement .....	27
Institut de formation et de recherche des Nations Unies .....	27
Divers .....	28
Assistance-équipement et assistance technique .....	28
Troisième Commission .....	30
Droits de l'homme .....	30
Activité dans le domaine social .....	32
Quatrième Commission .....	33
Rhodésie .....	33
Sud-Ouest africain .....	35
Basutoland, Betchouanaland et Swaziland .....	35
Territoires portugais .....	36
Aden et Oman .....	36
Autres territoires coloniaux .....	37

Cinquième Commission .....	38
Réévaluation des pratiques administratives et budgétaires .....	38
Financement de la FUNU .....	39
Prévisions budgétaires pour 1965 et 1966 .....	40
Autres questions .....	40
Sixième Commission .....	41
Principes touchant les relations amicales .....	41
Droit d'asile .....	42
Droit international .....	42
Traités multilatéraux généraux de la Société des Nations .....	43
Autres points .....	44
III. ORGANISMES SPÉCIAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....	45
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le dévelop- pement .....	45
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) .....	47
Haut commissariat pour les réfugiés .....	48
Office de secours et de travaux .....	48
IV. COMMISSIONS ET COMITÉS SPÉCIAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ...	50
Comité des radiations ionisantes .....	50
Commission du désarmement .....	50
Commission du droit international .....	51
Année de la coopération internationale .....	52
Espace extra-atmosphérique .....	53
V. CONSEILS, COUR ET SECRETARIAT .....	55
Conseil de sécurité .....	55
Introduction .....	55
Chypre .....	56
Rhodésie .....	57
République Dominicaine .....	59
Sénégal-Portugal .....	62
Cachemire .....	62
Territoires portugais en Afrique .....	64
Conseil économique et social .....	65
Introduction .....	65
Sessions du Conseil économique et social en 1965 .....	66
Commissions techniques .....	69

Commission des droits de l'homme .....	70
Commission des stupéfiants .....	70
Commission de la population .....	71
Commission des questions sociales .....	71
Commission de statistique .....	72
Commission de la condition de la femme .....	73
Commissions économiques régionales .....	73
Conseil de tutelle .....	75
Introduction .....	75
Nouvelle-Guinée .....	76
Nauru .....	76
Iles du Pacifique .....	77
Cour internationale de Justice .....	77
Introduction .....	77
Cas .....	78
Secrétariat .....	79
VI. INSTITUTIONS INTERGOUVERNEMENTALES .....	81
Introduction .....	81
Institutions de Bretton Woods .....	82
Fonds monétaire international .....	82
Banque internationale .....	83
Association internationale pour le développement .....	83
Société financière internationale .....	84
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture .....	86
Organisation de l'aviation civile internationale .....	88
Organisation internationale du Travail .....	91
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime .....	93
Union internationale des télécommunications .....	94
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .....	96
Union postale universelle .....	97
Organisation mondiale de la santé .....	97
Organisation météorologique mondiale .....	99
Agence internationale de l'énergie atomique .....	99
Institutions spécialisées et <i>apartheid</i> .....	100

## ANNEXES

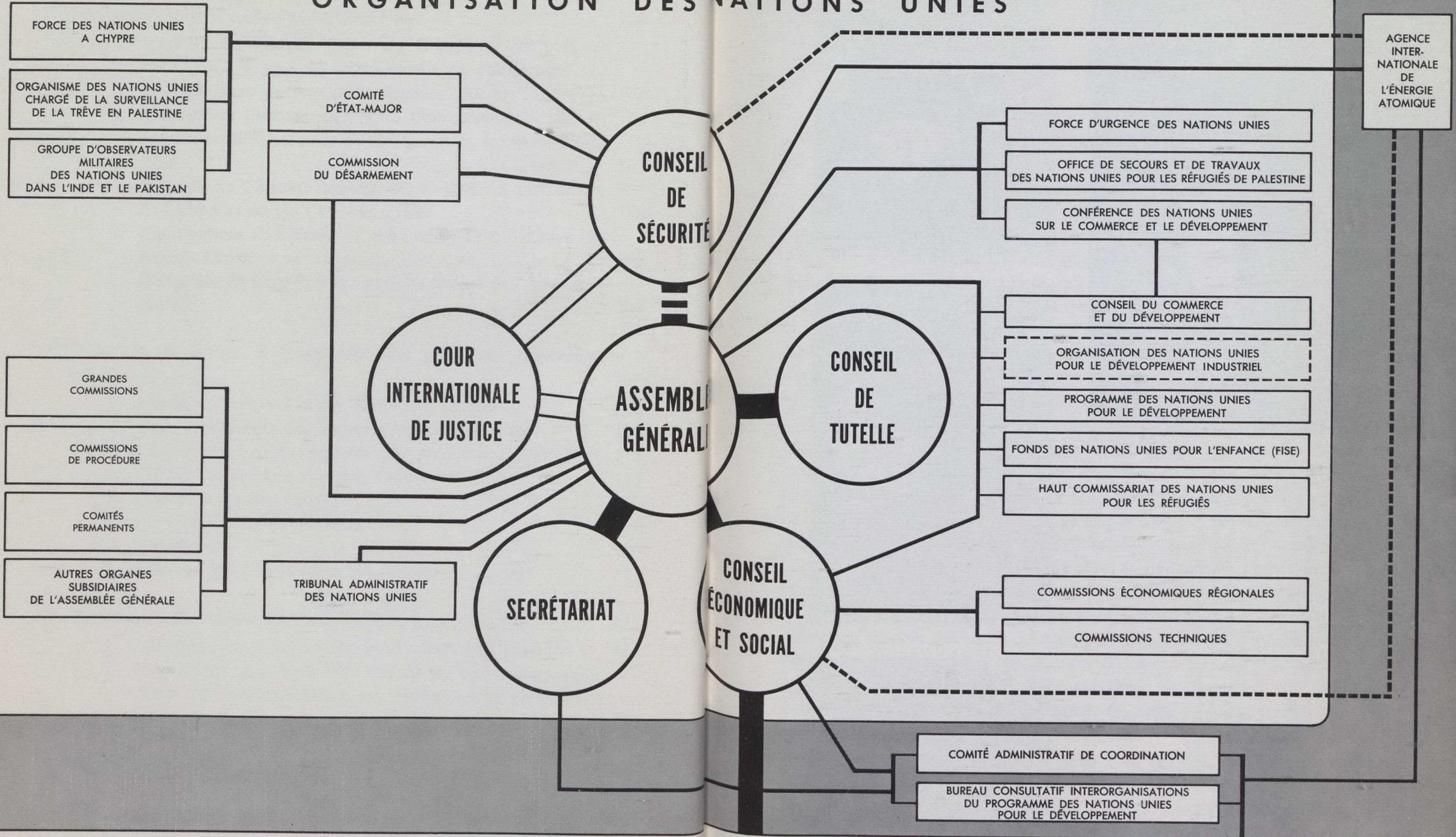
I. Participation du Canada aux Nations Unies .....	102
1. Mandats du Canada auprès du Conseil de sécurité, de l'ECOSOC, de la Cour internationale de Justice ainsi que des organismes spéciaux de l'Assemblée générale 1945-1968	102
2. Mandats du Canada: ECOSOC, Commissions techniques, certains comités permanents et organismes spéciaux, 1946-1968 .....	103
3. Mandats du Canada: conseils des institutions spécialisées, de l'AIEA et du GATT, 1945-1968 .....	104
4. Contributions du Canada en 1965 au Système commun des Nations Unies .....	105
5. Délégation du Canada à la vingtième session de l'Assemblée générale .....	106
II. Membres de l'ONU et composition des principaux organismes affiliés .....	108
1. Membres de l'ONU et des institutions affiliées .....	108
2. Dates d'admission des membres aux Nations Unies .....	113
3. Conseil de sécurité, membres non permanents, 1946-1966	115
4. Conseil économique et social, 1946-1966 .....	117
5. Conseil de tutelle, 1947-1966 .....	119
6. Cour internationale de Justice .....	120
7. Secrétariat .....	120
8. Comités spéciaux et autres organismes .....	121
III. Renseignements budgétaires de l'ONU .....	125
1. Ouverture de crédits des Nations Unies pour 1965-1966 ...	125
2. Pourcentage pour 1966-1967 des 19 principaux pays participant aux Nations Unies et aux institutions les plus importantes .....	126
IV. Présidents de l'Assemblée générale .....	127
V. Adresses, documents et publications .....	128
1. Adresses de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA	128
2. Documents des Nations Unies .....	128
3. Documents publiés par le ministère des Affaires extérieures	129



# L'ONU ET LES ORGANISATIONS QUI LUI SONT RELIÉES

31 mars 1966

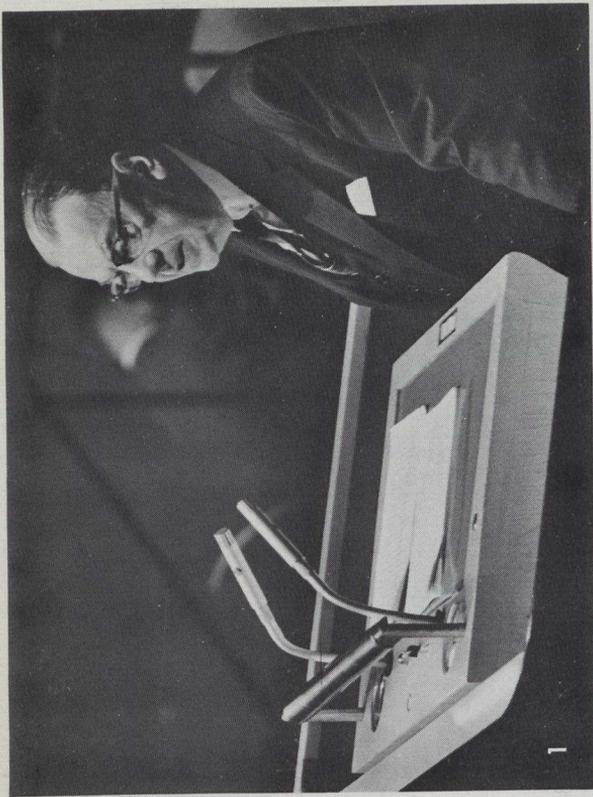
## ORGANISATION DES NATIONS UNIES



## INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES



1. Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, prononce un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre 1965.



2. Mme Marjorie Lovick, du Comité de la Colombie-Britannique pour l'Année de la coopération internationale, présente au Dr R. L. Coigney, de l'Organisation mondiale de la santé, un chèque de \$2,700, somme recueillie par les élèves des écoles secondaires canadiennes pour mousser le programme de lutte au plan, organisé par l'OMS à l'occasion de l'Année de la coopération internationale.



3. Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, présente au secrétaire général, M. Thant, un chèque qui constitue la plus forte partie des 4 millions de dollars que le Canada s'est engagé à verser à l'ONU pour aplanir les difficultés financières de cette Organisation.



4. Le major général Bruce Macdonald, du Canada, (à gauche), agent en chef de la Mission d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan, est accueilli à la Nouvelle-Delhi par le major général M. N. Batra (au centre), de l'Armée de l'Inde, et le colonel H. Sandvik, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan.



# I

## VUE D'ENSEMBLE<sup>1</sup>

L'Organisation des Nations Unies a commencé l'année 1965 avec une perte de dignité et de prestige en raison du désaccord qui régnait à l'Assemblée générale au sujet du financement des opérations de maintien de la paix; elle a terminé l'année sans une solution fondamentale du problème, mais du moins avec un compromis qui lui a permis d'agir positivement durant une période marquée par des luttes civiles en République Dominicaine, par la rébellion en Rhodésie, la guerre au Cachemire et l'aggravation du conflit au Vietnam. La question de la place réelle des Nations Unies dans la direction des affaires internationales a continué de se poser. Pour paraphraser la distinction bien connue établie par feu Dag Hammarskjold, certains membres voient en l'Organisation une «structure statique de conférences» qui a pour but la solution des conflits d'intérêts et d'idéologies, alors que d'autres la conçoivent comme un instrument dynamique grâce auquel les gouvernements cherchent non seulement à concilier leurs points de vue, mais aussi à mettre au point des cadres d'action positive qui permettent de prévenir ou de résoudre les conflits par des moyens diplomatiques ou politiques appropriés. La faible minorité des membres qui appuient la notion plus limitée du rôle de l'Organisation rejettent le corollaire de la seconde interprétation qui impose à tous les membres l'obligation collective de participer au financement des opérations dûment autorisées de maintien de la paix, qu'ils soient ou non en faveur de ces interventions des Nations Unies. La majorité des membres en tenant compte de ces opinions et en acceptant un compromis, ont sagement évité une ligne de conduite qui risquait de nuire de façon irréparable à la cohésion d'une organisation encore très jeune.

Le compromis a été réalisé grâce à la décision unanime du Comité spécial des opérations de maintien de la paix<sup>2</sup>, selon laquelle les difficultés financières de l'Organisation seraient résolues au moyen de contributions

<sup>1</sup>Ce premier chapitre donne une vue d'ensemble de l'activité des Nations Unies au cours de l'année à l'étude et en souligne les points saillants. On trouvera dans les chapitres suivants un compte rendu plus détaillé des événements qui ont marqué la vie de l'Organisation en 1965, et un exposé du rôle joué par le Canada à leur égard.

<sup>2</sup>Voir page 19.

volontaires des Etats membres, l'Assemblée devant reprendre ses travaux sans envisager l'application de l'article 19 de la Charte (perte du droit de vote à l'Assemblée) à l'égard des membres qui n'avaient pas payé leurs quotes-parts au titre du maintien de la paix. Autrement dit, on a décidé d'oublier le passé en n'exigeant pas le paiement des dettes que certains pays s'étaient obstinés à ne pas reconnaître, et de s'attaquer aux problèmes de l'heure en faisant appel à des contributions volontaires et non en suscitant une confrontation sur la question de savoir si les répartitions des dépenses du maintien de la paix ont le caractère d'obligations solidaires pour tous les membres. Le Comité spécial n'a pu réaliser beaucoup de progrès en ce qui concerne les arrangements futurs dans le domaine des opérations de maintien de la paix, et il en a été de même à l'Assemblée générale. Une formule de financement originale et audacieuse qui avait été proposée par l'Irlande et par d'autres petits Etats<sup>1</sup> a été accueillie avec quelque appréhension, certains membres y voyant une solution qui lors d'une mise aux voix risquait de réveiller la crise au sujet de l'article 19 et d'élargir l'écart existant entre les membres permanents du Conseil de sécurité. C'est pour cette raison qu'une majorité des membres a préféré une proposition canadienne qui prolongeait le mandat du Comité spécial et renouvelait l'appel en faveur de contributions volontaires sans évoquer les questions de principe.

Cet appel pouvait trouver une application immédiate à l'endroit de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) qui possédait à la fin de 1965 un effectif de 4,580 hommes et officiers (dont 810 Canadiens) et qui est stationnée aux frontières d'Israël et de la République arabe unie. Son financement avait été assuré jusqu'en 1964 par des répartitions progressives entre tous les Etats membres et par des contributions volontaires destinées à combler le déficit créé par le refus du bloc soviétique et de plusieurs autres pays qui contestaient sa légalité. Mais par suite de la décision de ne pas soulever la question de l'article 19, le système de répartition des dépenses de la FONU n'a pu être appliqué. Sur la proposition du Canada, l'Assemblée a cependant adopté une résolution<sup>2</sup> qui tout en s'écartant à certains égards du système des années précédentes maintenait le principe des quotes-parts et de la responsabilité collective. La nouvelle formule permettait d'espérer que l'on réunirait des fonds suffisants en dépit du refus de contribuer de certains membres.

Une autre solution possible aurait été de lancer simplement un appel en faveur de contributions volontaires, mais les inconvénients de cette méthode

---

<sup>1</sup>Voir page 20.

<sup>2</sup>Voir page 39.

s'étaient révélés à la suite des difficultés relatives au financement de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)<sup>1</sup>, autre opération majeure en cours. L'UNFICYP, qui avait à la fin de l'année un effectif d'environ 5,600 officiers et hommes de neuf pays (dont 1,000 Canadiens), se trouvait stationnée à Chypre depuis le mois d'avril 1964. Elle avait pu être maintenue seulement parce que ces pays avaient consenti à garder leurs troupes à Chypre bien que les Nations Unies ne fussent pas en mesure de les rembourser complètement de leurs dépenses. A la fin de l'année, l'Organisation avait reçu des contributions (promises ou effectivement versées) qui s'élevaient à 34.6 millions de dollars, alors que les dépenses de la Force au cours des 21 mois précédents avaient atteint 41.5 millions. En dépit de ce déficit et du fardeau injuste qu'il imposait aux pays participants, le Conseil de sécurité n'a pu envisager d'autre solution que de renouveler le mandat de l'UNFICYP pour une autre période de trois mois en décembre 1965.

La création de deux nouvelles missions d'observateurs en 1965 et l'élargissement d'une troisième n'ont pas présenté les mêmes difficultés, les engagements d'ordre financier étant faibles par rapport aux avantages politiques et pouvant constituer des obligations dans le cadre du budget ordinaire. La petite mission que le Conseil de sécurité a envoyée au mois de mai en République Dominicaine pour y faire rapport sur le cessez-le-feu prescrit par l'Organisation des Etats américains constituait la première mission de paix des Nations Unies qui fonctionnait dans le même pays et s'occupait des mêmes affaires qu'une mission désignée par une organisation régionale. Bien que des problèmes spéciaux de rapports entre les deux missions se soient posés, la présence des Nations Unies en République Dominicaine était justifiée de l'avis du Canada étant donné que l'Organisation doit se préoccuper de toutes les situations qui compromettent la paix et la sécurité<sup>2</sup>.

Une opération beaucoup plus importante a été la création, à la suite du conflit indo-pakistanaï relatif au Cachemire, de la Mission d'observateurs des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM), et l'élargissement simultané du Groupe d'observateurs militaires (UNMOGIP)<sup>3</sup> que les Nations Unies avaient institué il y a dix-huit ans. Ces missions qui disposent d'un effectif commun maximum de 335 officiers et hommes (dont 182 Canadiens) y compris une unité de transport aérien, avaient pour tâche d'observer et de vérifier l'application du cessez-le-feu et le retrait des troupes qui avaient été acceptés par les deux parties. Bien que le règlement du conflit ait été effectué en dehors de ses salles de conférence, l'ONU a contribué à poser les bases

---

<sup>1</sup>Voir pages 22 et 57.

<sup>2</sup>Voir page 61.

<sup>3</sup>Voir page 63.

de l'Accord de Tachkent en engageant son prestige et ses ressources pour amener une fin des hostilités. Ce succès a introduit une nouvelle note de confiance et d'optimisme dans les débats de la vingtième session.

En dépit de la valeur reconnue des opérations de maintien de la paix, la présence prolongée des forces des Nations Unies dans les régions troublées pose certains dilemmes. Des opérations comme l'ONUST<sup>1</sup>, la FUNU et l'UNMOGIP (la mission de l'UNIPOM s'est terminée au début de 1966) ont joué un rôle unique pour le maintien de la paix dans leurs régions respectives et leur retrait soudain pourrait avoir des conséquences désastreuses. En devenant un élément de la scène locale, la présence de ces groupes peut toutefois, comme l'a fait observer le secrétaire général dans l'introduction de son rapport annuel, avoir contribué à réduire le sens d'urgence de la situation qui aurait pu inciter les parties intéressées à rechercher une solution fondamentale et pacifique de leurs conflits. Bien qu'elle ne fonctionne que depuis deux ans, l'UNFICYP est un autre exemple à citer à cet égard, son mandat originel de trois mois ayant dû être prolongé à plusieurs reprises en raison de l'incapacité des parties de résoudre leurs problèmes. Comme l'a affirmé le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, dans son discours à l'Assemblée générale le 24 septembre, «Le temps est venu de s'assurer que le maintien de la paix est intimement lié au règlement pacifique. La première de ces tâches, tout essentielle qu'elle soit, ne doit pas masquer ou détourner les buts de l'autre. . . . Les parties à un différend ne doivent pas s'attendre à jouir des bienfaits d'une intervention des Nations Unies sans accepter la responsabilité de régler leurs différends et ainsi de faciliter le plus rapidement possible la cessation des opérations de maintien de la paix.» Ce fut donc une déception lorsque la majorité des membres à la vingtième session accueillirent avec relativement peu d'enthousiasme une proposition britannique qui demandait une étude de la question du règlement pacifique des différends<sup>2</sup>, au point de vue juridique et politique, afin d'améliorer les méthodes d'établissement des faits, de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de règlement juridique.

A l'égard d'une autre question, mais dans le même domaine, l'Assemblée a adopté un document qui reconnaissait que les différends et troubles internationaux seraient beaucoup moins fréquents si les nations n'intervenaient pas directement ou indirectement dans les affaires des autres Etats. La proposition d'une déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention<sup>3</sup> dans les affaires intérieures des Etats a été avancée par l'Union soviétique, comme un moyen

<sup>1</sup>L'Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve qui a été créé en 1948 pour surveiller le cessez-le-feu entre Israël et les Etats arabes.

<sup>2</sup>Voir page 20.

<sup>3</sup>Voir page 21.

apparemment d'attirer les critiques sur l'action des Etats-Unis en République Dominicaine et au Vietnam. Le concept de la non-intervention a été incorporé dans un document qui embrasse presque tous les genres d'intervention concevables, y compris les activités subversives qui visent à renverser les gouvernements. L'approbation quasi unanime dont la déclaration a fait l'objet peut être envisagée comme une expression de la volonté politique de l'Assemblée, et elle reflète la crainte éprouvée par la plupart des nouveaux Etats membres devant la menace grave que les violations du principe de la non-intervention créent pour leur indépendance et leur liberté.

L'entrée aux Nations Unies en 1965 de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour s'est située dans la ligne de la tradition bien établie qui veut que l'admission à l'organisation internationale suive de près, pour les nouveaux pays, l'accession à l'indépendance. Le retrait de l'Indonésie, en janvier, formait par contraste un événement malheureux. Il constituait un acte qui n'avait même pas été prévu dans la Charte, bien que l'on ait reconnu à San Francisco que si «un membre... se sent obligé de se retirer... il n'entre pas dans les desseins des Nations Unies de le contraindre à poursuivre sa collaboration avec l'Organisation»<sup>1</sup>. En commentant à l'intention de la presse l'action indonésienne, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré que ce geste porterait fatalement préjudice à l'Indonésie et n'était d'aucun secours pour les Nations Unies, d'autant plus que l'Organisation se trouvait alors en face de graves difficultés... «Je suis sûr», a-t-il ajouté, «qu'une grande majorité des Etats membres seront extrêmement déçus par cette décision du président Sukarno».

La question de la représentation de la Chine<sup>2</sup> a continué d'occuper une place importante. Un plus grand nombre de membres se sont déclarés en faveur de l'admission de la République populaire de Chine. A la vingtième session, une résolution qui demandait le retrait des représentants de la Chine nationaliste et l'admission des représentants de la République populaire de Chine a obtenu 47 voix contre 47, avec 20 abstentions, alors qu'en 1963 le vote sur la même question avait été de 41 voix pour, 57 voix contre et 12 abstentions. Le vote sur la résolution de procédure qui désignait la question comme «importante» et exigeait pour son adoption une majorité des deux tiers a été de 56 voix pour, 49 voix contre, avec 11 abstentions; une résolution sur le même sujet avait été adoptée en 1961 par 61 voix contre 34, avec 7 abstentions. Faisant le même jour à Ottawa une déclaration sur le problème de l'admission de la Chine, M. Martin a affirmé que «le Canada aurait été

<sup>1</sup>Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, San Francisco, 1945, Vol VII, page 327.

<sup>2</sup>Voir page 14.

heureux de voir la Chine communiste occuper un siège à l'organisation mondiale si l'attitude de Pékin avait rendu la chose possible. Si la Chine populaire n'a pas encore été admise, c'est parce que Pékin a fixé pour sa participation des conditions qui sont inacceptables».

Les progrès dans la voie du désarmement ne pouvant être mesurés que pour une période assez longue, il n'est pas toujours possible de mettre en lumière des réalisations importantes au cours d'une seule année. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu en 1965, les négociations sur le désarmement se sont révélées encourageantes en ce sens qu'elles ont porté sur tous les aspects de la question et qu'elles se sont poursuivies malgré l'influence disruptive de diverses crises internationales et notamment malgré l'intensification de la guerre au Vietnam. Les discussions au sein de la Commission du désarmement<sup>1</sup> qui s'est réunie pour la première fois après un intervalle de cinq ans, ainsi que les débats du Comité des Dix-Huit sur le désarmement et de la Première Commission<sup>2</sup> ont été caractérisés dans l'ensemble par un ton dégagé de toute passion politique et par une participation plus active de la part des Etats non alignés. On a accordé beaucoup d'attention au problème de l'arrêt de toute nouvelle dissémination des armes nucléaires. Bien que ni la Commission du désarmement ni le Comité des Dix-Huit n'aient pu réaliser beaucoup de progrès sur la question, la présentation à Genève du projet de traité américain sur la non-prolifération (auquel le Canada a apporté certains éléments) a contribué à une cristallisation des propositions dans ce domaine. Les Soviétiques ayant introduit un contre-projet de traité à l'Assemblée générale, le débat sur la non-prolifération s'est éventuellement circonscrit autour de ces deux propositions.

L'élargissement éventuel du Traité d'interdiction partielle des essais de façon à inclure les expériences souterraines a reçu également beaucoup d'attention, vu ses incidences à l'égard d'un traité sur la prolifération et l'obstacle qu'il constitue pour le développement des armes nucléaires. Des divergences de vues quant au besoin d'inspections sur les lieux pour vérifier les prétendues infractions au traité ont continué de bloquer toute entente. Afin d'aider à résoudre le problème de la vérification, la Suède a proposé la création d'un «club de détection nucléaire» qui grâce à des échanges de renseignements d'ordre sismique faciliterait considérablement la détection et l'identification des essais nucléaires. Une majorité écrasante d'Etats a appuyé la proposition d'une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle participeraient tous les pays, qu'ils soient ou non membres des Nations Unies, proposition qui avait d'abord été introduite à la Commission du désarmement et dont

---

<sup>1</sup>Voir page 50.

<sup>2</sup>Voir page 16.

une étude détaillée avait ensuite été faite en Première Commission. L'idée d'un contrôle régional des armes nucléaires a continué de gagner du terrain, la Première Commission ayant approuvé une proposition qui visait à exclure les armes nucléaires du continent africain. La question du désarmement général et complet n'a été examinée que superficiellement. Le Canada a voté en faveur des résolutions de la Première Commission qui demandaient au Comité des Dix-Huit d'accélérer ses travaux concernant un traité de non-dissémination, une interdiction totale des essais nucléaires et le désarmement général et complet. Il a également appuyé une résolution qui renfermait des dispositions préliminaires en vue de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, ainsi qu'une résolution invitant tous les Etats à s'abstenir d'introduire des armes nucléaires sur le continent africain.

Aux yeux de la plupart des membres des Nations Unies, le refus persistant de la Grande-Bretagne d'octroyer l'indépendance à la Rhodésie sur la base de la constitution de 1961 semblait constituer un *sine qua non* pour une amélioration du statut de la majorité africaine de cette région. Lorsque tout nouveau progrès vers une authentique association multiraciale parut compromis par la menace d'une déclaration unilatérale d'indépendance, les membres lancèrent des appels d'une teneur presque identique à la Grande-Bretagne en la priant d'intervenir pour empêcher la mise en œuvre de la déclaration<sup>1</sup>; ils n'étaient pas d'accord cependant quant aux moyens, les délégations des pays occidentaux s'opposant dans l'ensemble aux propositions qui comportaient l'emploi de la force. Lorsque le Gouvernement rhodésien proclama unilatéralement l'indépendance, les pays afro-asiatiques, en particulier, estimèrent que leurs pires craintes se trouvaient confirmées et ne se sentirent pas encouragés à modérer les termes de leurs projets de résolution sur les questions coloniales afin que les nations occidentales puissent les appuyer sans réserve.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, l'année 1965 a vu se poursuivre la pression exercée en vue de l'application de sanctions économiques. L'Assemblée<sup>2</sup> a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le danger que la situation en Afrique du Sud présentait pour la paix internationale et a fait observer que l'imposition de sanctions économiques était indispensable si l'on voulait résoudre le problème de l'*apartheid*. Aux termes du chapitre VII de la Charte, il appartient au Conseil de prendre des mesures en cas de menace contre la paix, mais bien que la question de l'*apartheid* fût inscrite à l'ordre du jour du Conseil en 1965, elle ne fut pas débattue pour un certain nombre de

---

<sup>1</sup>Voir pages 33 et 57.

<sup>2</sup>Voir page 23.

raisons. Elle peut cependant figurer de nouveau à l'ordre du jour en 1966, lorsque le Conseil aura cinq membres afro-asiatiques au lieu de deux.

L'année 1965, vingtième anniversaire des Nations Unies, a fourni l'occasion de dresser un bilan de ce que la structure des Nations Unies permettait d'accomplir en proportion des efforts déployés par ses divers organismes et des dépenses de l'Organisation. La coordination avait souffert par suite de l'expansion rapide de l'Organisation et ses rouages qui avaient été conçus dans un cadre plus restreint se trouvaient maintenant soumis à des pressions. A ces problèmes s'ajoutaient les difficultés financières qui résultaient des engagements des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. La vingtième session a donc décidé<sup>1</sup>, sur la proposition de la France, d'établir un comité d'experts financiers qui ferait des recommandations sur les moyens d'améliorer les procédures de préparation et d'adoption des budgets de l'ensemble de l'Organisation afin d'assurer une utilisation plus efficace des fonds disponibles.

Cette initiative se révélait particulièrement opportune sous l'angle du rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer dans la lutte contre le sous-développement économique. Le secrétaire général a souligné l'ampleur de ce problème dans son rapport annuel au Conseil économique et social<sup>2</sup>. Le taux de croissance du revenu national de la plupart des pays en voie de développement s'était situé bien en dessous de l'objectif modeste de cinq p. 100 qui avait été fixé pour la Décennie de développement en 1961 et n'avait même pas atteint le taux des années 1955 à 1960. L'expansion du produit national brut (par habitant) des pays en voie de développement avait été beaucoup plus faible que dans les pays industrialisés; au lieu de se rétrécir, l'écart qui existait entre les niveaux de vie des deux catégories de pays s'était en fait développé tant en termes absolus qu'en termes relatifs. Les recettes des exportations des pays en voie de développement s'étaient accrues à un rythme plus rapide, mais elles demeuraient beaucoup plus faibles que celles du reste du monde et la part que prennent les pays en voie de développement au commerce mondial a continué de diminuer. Ces réalités sont brutalement mises en lumière si l'on considère qu'une majorité importante des membres des Nations Unies ont un revenu par habitant de moins de \$250, par rapport à \$3,000 aux Etats-Unis. Dans le cas d'environ la moitié des 80 pays sous développés qui sont membres de la Banque mondiale, le revenu par habitant n'augmente approximativement que d'un p. 100 par an ou moins. Comme l'a fait observer le président de la Banque mondiale, «si aucun remède n'est apporté aux tendances actuelles, il n'y aura d'ici la fin de ce siècle

<sup>1</sup>Voir page 38.

<sup>2</sup>Document A/6003, supplément 3, page 14.

aucune amélioration suffisante dans les conditions de vie de nombreuses régions du monde. Pendant ce temps, les pays nantis continueront d'augmenter leurs richesses». En 1965, l'Organisation des Nations Unies a cherché à améliorer les moyens dont elle dispose pour aider les pays en voie de développement, en réorganisant et en élargissant ses structures dans le domaine du développement économique.

Bien que l'assistance technique ait toujours figuré au budget ordinaire des Nations Unies, la plus grande partie des responsabilités de l'ONU dans ce domaine ont été assumées dans le cadre de deux programmes volontaires, le Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et le Fonds spécial. Créé en 1950 avec la collaboration des institutions spécialisées, le PEAT a dépensé quelque 500 millions pour fournir annuellement les services d'environ 32,000 spécialistes ou conseillers techniques et pour accorder 31,700 bourses de spécialisation dans 120 pays en voie de développement. Il est devenu clair en 1959 que les pays ne pouvaient mettre en valeur leurs ressources s'ils les connaissaient mal; c'est alors que fut établi le Fonds spécial dont le but était de fournir une aide pour les études et travaux d'exploration qui précèdent les investissements publics et privés. Il a entrepris 522 projets, au coût total de 1,151 millions, 58 p. 100 des fonds ayant été fournis par les pays bénéficiaires. Les fonctions et responsabilités de ces deux programmes se trouvaient si intimement liées en 1965 que la logique demandait qu'elles soient amalgamées dans le cadre d'un seul organisme. Ainsi est né le Programme de développement des Nations Unies<sup>1</sup> qui permettait une meilleure coordination et planification, et constituait une base plus solide pour la croissance future et l'évolution des activités des Nations Unies dans le domaine de l'aide au développement. L'Assemblée générale a proposé un objectif annuel de 200 millions en contributions volontaires, mais vu l'ampleur du rôle que le Programme est appelé à jouer, on prévoit que ce chiffre pourra doubler d'ici quelques années.

Cherchant à mobiliser de nouvelles ressources pour le développement, les Nations Unies et l'OAA ont créé en 1961 sur la proposition du Canada le Programme alimentaire mondial qui a pour but d'appuyer les projets de développement par l'octroi d'une aide alimentaire et d'apporter des secours alimentaires aux populations dans des situations critiques. Les contributions au Programme, pour les trois premières années, se sont élevées à 94 millions de dollars. Vu le succès remporté par cette forme d'aide au développement, on a décidé en 1965 que le Programme qui avait d'abord été lancé à titre d'essai continuerait d'être appliqué tant qu'une aide alimentaire multilatérale

---

<sup>1</sup>Voir page 26.

serait possible<sup>1</sup>. On espère réunir la somme de 275 millions pour la mise en œuvre du Programme entre 1966 et 1968. En annonçant une contribution de 27.5 millions, le Canada s'est classé deuxième parmi les pays participants.

Pour beaucoup de pays, développement est synonyme d'industrialisation, et les pays en voie de développement estiment depuis longtemps qu'une institution spécialisée qui contribuerait à accélérer leur développement industriel devrait former partie intégrante du système des Nations Unies. De l'avis des grandes nations industrielles, étant donné qu'un certain nombre d'organes des Nations Unies travaillaient dans le domaine du développement industriel, la création d'une nouvelle institution spécialisée dont la tâche porterait sur tous les aspects de l'industrialisation ne contribuerait que dans une faible mesure à stimuler le développement à cet égard. Un compromis entre ces deux attitudes a été cependant réalisé en 1965 devant la force des arguments présentés par les pays en voie de développement, et on a décidé d'établir une Organisation de développement industriel des Nations Unies (UNOID)<sup>2</sup>, organisme semi-autonome dans le cadre du système de l'ONU. L'UNOID prendra en charge et élargira les fonctions du Centre de développement industriel qui avait été fondé en 1961 pour coordonner les activités des Nations Unies dans ce domaine.

En 1965, les méthodes des Nations Unies en matière d'assistance technique se sont encore perfectionnées grâce à des études accomplies par le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement<sup>3</sup>. Le Comité a été créé en raison des priorités à établir en ce qui concerne la vaste gamme des problèmes de développement. Sa tâche est d'adapter et d'appliquer les résultats des recherches et les techniques des pays industrialisés aux besoins particuliers des pays en voie de développement. Le Comité consultatif a identifié en 1965 certains problèmes qui pourraient être résolus assez rapidement et en entraînant relativement peu de frais, ainsi que des besoins hautement prioritaires qui ne pourraient être comblés que par une application intensive de la science et de la technologie. L'un des domaines qui doit faire l'objet d'une exploration immédiate est le dessalement de l'eau réalisé sur une grande échelle pour l'agriculture.

Le travail accompli par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) en 1965 a porté surtout sur des questions d'organisation<sup>4</sup>: création par le Conseil du commerce et du développement de ses quatre principales commissions, établissement à Genève

---

<sup>1</sup>Voir page 27.

<sup>2</sup>Voir page 25.

<sup>3</sup>Voir page 28.

<sup>4</sup>Voir page 45.

du siège de l'UNCTAD, et organisation d'un secrétariat. Au grand regret des pays en voie de développement, elle n'a pas accompli beaucoup de progrès à l'égard des questions de fond, insuffisance qui reflétait en partie de graves divergences de vues entre les pays industrialisés et les autres pays quant au rôle et aux objectifs de l'UNCTAD, ainsi que les complexités des problèmes à l'étude. On a vu cependant se développer une meilleure compréhension des besoins et des difficultés des pays en voie de développement. Comme l'a fait observer le délégué du Canada à la première réunion du Conseil, l'UNCTAD a réussi de toute évidence à attirer l'attention «sur la contribution que le commerce peut apporter au développement»; grâce à elle, nous connaissons mieux qu'il y a un an les multiples aspects du problème du développement et nous sommes plus armés pour les aborder. Les gouvernements ont mieux mesuré l'importance de la tâche qui les attendait, et l'idée de l'«écart croissant» entre les besoins du développement et le revenu des pays en voie de développement a été acceptée par un plus grand nombre. Le moment était venu de faire passer le dialogue qui avait eu lieu à la première conférence du niveau des idées au niveau des tâches bien définies, et d'organiser les institutions et les programmes de travail en fonction de ce qui paraît réalisable pour l'avenir immédiat.

L'expansion des activités des Nations Unies dans le domaine du développement économique ne s'est pas réalisée sans une certaine division entre le Nord et le Sud, entre les pays en voie de développement qui ont la supériorité numérique et qui disposent ensemble d'un nombre élevé de voix, et les pays industrialisés, comparativement peu nombreux, qui doivent fournir la plus grande partie des ressources pour la mise en œuvre des programmes proposés. Poussés par le désir compréhensible d'améliorer rapidement leur sort, les pays en voie de développement ont parfois imposé aux Nations Unies des décisions que les pays évolués au point de vue économique ont hésité à accepter ou n'ont pas appliquées de manière aussi rapide ou complète que les pays en voie de développement l'auraient souhaité. L'absence de terrain d'entente entre les premiers et les seconds a été particulièrement marquée en 1964 à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et aux réunions du Conseil de l'UNCTAD en 1965. Mais à la fin de la vingtième session, en décembre, beaucoup reconnaissaient apparemment que les résolutions n'avaient que peu de portée pratique si elles n'exprimaient pas dans une certaine mesure la volonté de ceux qui assumeraient les dépenses, aussi bien que des bénéficiaires éventuels des programmes.

Pour les nouvelles nations, la dignité de l'homme est étroitement associée à son bien-être économique, et cette question à son tour a d'étroits rapports avec la discrimination raciale. Prenant une décision qui couronnait plusieurs

années de travaux dans le domaine des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé en 1965 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale<sup>1</sup>. En tant qu'instrument juridique, la Convention n'est peut-être pas parfaite à tous points de vue, mais elle est à l'abri de tout reproche en ce qui concerne ses objectifs et son intention de mettre fin aux préjudices et à l'injustice raciale. Prenant une mesure qui ouvre une voie nouvelle pour un instrument dans le domaine des droits de l'homme, la Convention demande non seulement aux parties signataires de s'engager à mettre en œuvre ses dispositions, mais aussi de faire rapport sur les mesures qu'elles ont prises pour son application, et elle permet aux autres parties signataires, et dans certaines circonstances aux nationaux de celles-ci, de se plaindre auprès des Nations Unies en cas de non application. Bien que toutes les délégations fussent en faveur des articles de fond de la Convention, ce sont les délégations occidentales qui ont préconisé fortement dès le début des articles permettant une mise en œuvre efficace et qui ont réussi à persuader les autres délégations à les appuyer également. La Convention sur la discrimination raciale devrait contribuer à résoudre le problème difficile des mesures relatives à la mise en œuvre du Projet de pacte des droits de l'homme, question dont l'Assemblée générale se trouve saisie depuis 1952. Elle pourra également jouer un rôle utile à l'égard des autres instruments futurs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Pour citer les paroles prononcées par le Pape Paul VI pendant sa visite à l'Assemblée générale en octobre :

Les peuples de la terre se tournent vers l'Organisation des Nations Unies en laquelle ils voient leur dernier espoir de concorde et de paix. Nous nous permettons de présenter ici leur tribut d'honneur et d'espoir en même temps que le nôtre.

Les Nations Unies ont certes continué de se montrer à la hauteur de leur rôle en 1965. Les membres de l'Organisation procèdent actuellement à une étude critique de ce que doivent être son rôle futur, ses pouvoirs et ses responsabilités; mais aucun ne souhaite la voir abandonnée et tous estiment que dans un monde de plus en plus solidaire et conscient de la menace de la guerre nucléaire, l'Organisation est un instrument indispensable pour la conduite de la diplomatie, la prévention de la guerre et le progrès économique et social de l'homme. Si les Nations Unies n'existaient pas, une organisation analogue devrait être créée, car l'ONU répond à un besoin qui se fait jour depuis des siècles. Comme l'a dit le pape :

Vous existez et travaillez afin d'unir les nations, de lier les Etats entre eux . . . Vous êtes une association. Vous formez un pont entre les peuples. Vous constituez un réseau de relations entre Etats . . . Votre vocation est de rendre frères tous les peuples du monde.

<sup>1</sup>Voir page 30.

## II

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les Etats membres des Nations Unies. Elle se réunit à New-York une fois l'an en session ordinaire, généralement en automne. S'il y a lieu, elle peut aussi, selon les formalités établies, siéger en session spéciale ou d'urgence. L'Assemblée générale traite de certaines questions en session plénière, mais elle en confie la majeure partie à l'une des sept grandes commissions au sein desquelles tous les Etats membres peuvent se faire représenter:

Première Commission	} — questions politiques et de sécurité
Commission politique spéciale	
Deuxième Commission	— questions économiques et financières
Troisième Commission	— questions sociales, humanitaires et culturelles
Quatrième Commission	— tutelle et territoires non autonomes
Cinquième Commission	— questions administratives et budgétaires
Sixième Commission	— questions juridiques

Ces Commissions rédigent des recommandations et des projets de résolution sur les points à l'ordre du jour et les présentent à l'Assemblée en session plénière.<sup>1</sup>

L'Assemblée générale a terminé sa dix-neuvième session régulière<sup>2</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 1965 alors qu'elle s'est réunie officiellement pour conclure ses travaux et adopter le rapport du Comité d'études sur les opérations de maintien de la paix, créé en février pour mener une étude complète sur les opéra-

<sup>1</sup>Dans la livraison d'octobre 1963 d'*Affaires Extérieures* on trouve une description des rouages d'une session de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup>La dix-neuvième session s'est ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 1964 et s'est ajournée le 18 février 1965. Elle s'est réunie de nouveau le 1<sup>er</sup> septembre 1965, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus. Voir *Le Canada et les Nations Unies 1964*.

tions de maintien de la paix, y compris les façons de résoudre les difficultés financières de l'Organisation. Le Comité n'a pu se mettre d'accord sur les dispositions futures touchant les opérations de maintien de la paix, mais ses membres se sont entendus pour que l'Assemblée générale poursuive ses travaux selon la procédure prévue pour que la question de l'applicabilité de l'article 19 de la Charte des Nations Unies ne soit pas soulevée à propos de la Force d'urgence des Nations Unies et des opérations des Nations Unies au Congo, et pour que les difficultés financières de l'Organisation soient réglées par des contributions volontaires versées par les Etats membres, les pays hautement industrialisés fournissant ainsi des sommes considérables.

La vingtième session s'est ouverte le 21 septembre 1965 par l'élection au siège présidentiel de M. Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie. A la clôture de la session, le 21 décembre 1965, les représentants avaient étudié 108 questions, ce qui constitue un record, et adopté plus de 120 résolutions. On trouvera dans les pages qui suivent un bref rapport des délibérations portant sur la plupart de ces questions.

## Séances plénières

### *Représentation de la Chine*

L'Assemblée a été saisie de deux résolutions touchant la représentation de la Chine:<sup>1</sup> la première réaffirmait la décision prise à la seizième session et voulant que toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine constitue une question importante ne pouvant être adoptée qu'à la majorité des deux tiers; la seconde, présentée par l'Albanie, le Cambodge et d'autres Etats membres, demandait l'admission de la République populaire de Chine et l'expulsion des «représentants de Tchang Kai-Chek» de l'Organisation. La première résolution a été adoptée par 56 voix (y compris le Canada) contre 49, et 11 abstentions; la seconde a été rejetée par 47 voix contre 47 (y compris le Canada), et 20 abstentions. La délégation du Canada n'a pas pris part aux débats, mais le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait une déclaration<sup>2</sup> à Ottawa le jour du vote expliquant la ligne de conduite du Canada. Il a dit que le Canada aurait été heureux de voir la Chine communiste siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible. Si cela n'est pas encore chose faite, c'est que le prix fixé par Pékin est inacceptable. Le Canada a toujours appuyé le principe de l'universalité des Nations Unies et estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté

---

<sup>1</sup>Voir aussi page 5.

<sup>2</sup>Voir *Déclarations et Discours* 65/28 du 17 novembre 1965.

internationale d'exposer la Chine communiste aux courants et contre-courants de l'opinion mondiale. Le Canada croit aussi que le règlement de certains problèmes de paix et de sécurité internationales tels le désarmement, requiert la collaboration de la Chine communiste.

D'autre part, le Gouvernement canadien ne peut oublier que le Gouvernement de la République de Chine est un des membres fondateurs des Nations Unies et qu'il est à la tête d'une population d'environ douze millions d'âmes. Le Canada ne peut ignorer non plus les nouvelles conditions posées par le ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste lors d'une conférence de presse donnée le 29 septembre, conditions qui doivent être remplies avant que la Chine accepte de devenir membre des Nations Unies.

### *Tibet*

Un projet de résolution demandant la cessation de toutes pratiques qui empêchent les Tibétains de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a soulevé de nouveau la question du Tibet qui n'avait pas été discutée depuis la seizième session en 1961. Cette question a soulevé une vive discussion; le bloc soviétique et quelques autres délégués ont soutenu que, puisque le Tibet fait partie de la Chine, la résolution constitue une «immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat souverain». Les Etats qui appuyaient le projet ont souligné que seule la question des droits de l'homme les intéressait dans cette affaire. La résolution a été adoptée, le Canada votant en faveur.

### *Colonialisme*

Lors des débats sur le rapport du Comité spécial des 24 sur le colonialisme, l'Assemblée a chargé la Quatrième Commission d'étudier les cas des territoires en particulier<sup>1</sup>, et elle s'est penchée sur la question du colonialisme en général. Les délégations africaines en particulier, ont exprimé la crainte que la situation en Afrique du Sud ne se détériore en raison de «l'alliance illégitime» du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, et ont mis l'accent sur la prétendue exploitation économique qu'exerceraient des compagnies occidentales privées. Le problème des petits territoires et de leur statut futur a aussi été discuté. En raison de la façon extrémiste dont elle était rédigée, la résolution à ce sujet n'a pas reçu l'appui presque unanime qui a été accordé aux résolutions précédentes portant en général sur les

---

<sup>1</sup>Voir page 33.

travaux du Comité spécial. Elle prévoyait des missions d'observation dans les territoires coloniaux sans attendre le consentement des puissances administrantes; elle demandait au Comité spécial de fixer des dates limites pour l'accession à l'indépendance sans tenir compte de la responsabilité des autorités administrantes d'assurer d'abord des conditions de stabilité et d'ordre; elle invitait les puissances coloniales à démanteler toutes leurs bases militaires dans les territoires sous leur dépendance. La résolution considérait aussi la poursuite du régime colonial comme une menace à la paix et à la sécurité internationales; en raison de cette disposition, plusieurs délégations étaient d'avis qu'elle ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers conformément à l'article 18, alinéa (2), de la Charte. Malgré leurs protestations, cette procédure a toutefois été ignorée et la résolution a été approuvée; 27 délégations (y compris le Canada) se sont abstenues.

### **Autres questions**

Entre autres, la vingtième session a procédé à des élections au sein de trois Conseils et de la Cour internationale de Justice<sup>1</sup>; elle a admis la Gambie, les Maldives et Singapour au sein de l'Organisation des Nations Unies et a invité l'Organisation de l'Unité africaine à envoyer un observateur aux sessions de l'Assemblée. Elle a pris note des rapports intérimaires du Comité pour l'Année de la coopération internationale<sup>2</sup> et a invité le Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte à présenter des recommandations à la vingt-deuxième session. L'Assemblée a aussi noté le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>3</sup> et après s'être déclarée satisfaite des réalisations de la Troisième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique de 1964, a convenu que l'Assemblée devrait étudier, lors de sa vingt-deuxième session, la possibilité de tenir d'autres conférences.

## **Première Commission et Commission politique spéciale**

### **Désarmement<sup>4</sup>**

Parmi les diverses questions de désarmement dont était saisie la Première Commission, à la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations

<sup>1</sup>Voir Chapitre V.

<sup>2</sup>Voir page 52.

<sup>3</sup>Voir page 99.

<sup>4</sup>Voir pages 6 et 50, pour les travaux de la Commission du désarmement.

Unies, c'est celle de la prolifération des armes nucléaires qui a le plus retenu l'attention. Elle avait déjà été examinée longuement par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, de juillet à septembre; le débat avait alors été axé surtout sur un projet de traité proposé par les Etats-Unis et qui incorporait certaines idées proposées par le Canada lors de consultations antérieures entre les quatre membres occidentaux du Comité des Dix-Huit. Tant au sein de ce Comité que dans les débats de la Première Commission, les occidentaux ont insisté sur la nécessité pressante de conclure un traité avant que les puissances nucléaires ne deviennent plus nombreuses. L'Union soviétique a donné à entendre qu'elle était disposée à négocier un accord de non-prolifération, mais en insistant pour que le traité ferme toutes les échappatoires. L'objection principale que voyait l'URSS au projet présenté par les Etats-Unis venait de ce qu'il n'interdisait pas à l'avance le partage nucléaire au sein de l'OTAN, projet qui, d'après l'URSS, donnerait à la République fédérale d'Allemagne l'accès aux engins nucléaires. Vers le commencement du débat général, les Soviétiques ont déposé un contre-projet de traité. M. Paul Martin s'est prononcé avec vigueur pour un traité de non-prolifération et s'en est pris à la position soviétique, qu'il jugeait déraisonnable, suivant laquelle les membres de l'Alliance occidentale n'auraient aucun droit de se consulter en matière de politique de défense. Il a demandé en même temps que tout accord de non-prolifération s'accompagne d'efforts particuliers, de la part des grandes puissances, en vue de la réduction de leur arsenal nucléaire. En Première Commission, le débat a tourné surtout autour d'un projet de résolution de procédure présenté par les Etats-Unis et qui renvoyait la question au Comité des Dix-Huit pour examen détaillé, de même qu'autour d'un projet de résolution de l'URSS qui aurait fait du projet de traité soviétique la base des discussions. A la fin, un certain nombre de délégations non engagées ont présenté un projet de résolution de compromis qui pressait tous les Etats de faire le nécessaire pour qu'un traité soit conclu rapidement, invitait le Comité des Dix-Huit à étudier d'urgence la question et énonçait une série de principes devant le guider dans ses délibérations. Cette résolution a été adoptée par une forte majorité, dont faisait partie le Canada.

Un certain nombre de pays ont soutenu qu'un traité de non-prolifération, parce qu'il refuserait à ses signataires le droit d'acquérir ou de créer eux-mêmes des armements nucléaires, serait au désavantage des signataires non nucléaires et devrait, par conséquent, être compensé par des concessions parallèles ou par des obligations de la part des puissances nucléaires: garantie de la sécurité des pays non engagés, engagement à progresser vers le désarmement général et complet, ou encore promesse de mesures de désarmement collatéral telle que la cessation de production ou la réduction des stocks

d'engins nucléaires et de vecteurs de ces engins, ou interdiction générale des essais nucléaires.

L'élargissement de l'interdiction partielle de 1963 des essais nucléaires pourrait avoir une importance allant bien au delà de ses rapports avec un accord de non-prolifération. Il mettrait fin aux essais dans le quatrième milieu physique, c'est-à-dire sous terre, et par conséquent entraverait le perfectionnement des engins nucléaires; d'autre part, comme le premier traité, il pousserait les Etats au désarmement. Les pays du bloc soviétique et les pays occidentaux, de même que les pays non engagés, sont d'accord pour désirer une interdiction générale, mais ils se séparent quant aux moyens de vérification de la mise en œuvre d'un tel accord. L'URSS, pour sa part, soutient que les moyens nationaux de détection suffisent pour déterminer s'il y a eu des essais souterrains clandestins. Les Etats-Unis jugent qu'en dépit des progrès récents des techniques de détection sismologique, il est encore indispensable de procéder à certaines inspections sur les lieux, afin que les signataires de l'interdiction générale des essais soient assurés qu'il n'y a pas de violation échappant à la vigilance mondiale. Au sein du Comité des Dix-Huit et de la Première Commission, les délégués des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont fait connaître des progrès de la sismologie qui réduisent, mais n'éliminent pas, la possibilité d'essais souterrains secrets. Afin de rapprocher les positions soviétiques et occidentales, le délégué de la Suède au Comité des Dix-Huit a proposé l'établissement d'un «club de détection nucléaire» qui se composerait au début de pays techniquement avancés mais non nucléaires, lesquels étudieraient les possibilités qui s'offrent pour l'amélioration des méthodes d'enregistrement et d'échange des données sismiques. M. Martin a déclaré à l'Assemblée générale que le Canada, en raison de sa situation géographique, de sa géologie favorable, de ses moyens de détection sismique et de son expérience scientifique, était en mesure d'apporter une contribution positive aux travaux d'expérimentation et que les propositions de la Suède méritaient la plus sérieuse attention. De nombreux autres délégués occidentaux ou non engagés ont appuyé l'idée d'un club de détection. La résolution relative à l'interdiction générale des essais a pressé le Comité des Dix-Huit de poursuivre ses efforts en vue d'un accord d'interdiction et de tenir compte des progrès nouveaux réalisés dans le domaine de la détection sismique.

La question à laquelle la Première Commission s'est attachée le plus longuement, après celle de la non-prolifération, a été celle d'une conférence mondiale du désarmement. Depuis quelque temps, les pays non engagés se montraient mécontents de l'insuffisance des progrès marqués par le Comité des Dix-Huit et s'inquiétaient de l'exclusion de la Chine communiste des

discussions internationales sur le désarmement. A la session d'été de la Commission du désarmement, une proposition de la Yougoslavie prévoyant une conférence mondiale qui réunirait tous les pays a été adoptée par une forte majorité. Cette proposition a été présentée à l'Assemblée générale, à sa vingtième session, par 43 pays non engagés, auxquels se sont ralliés la plupart des autres pays. La résolution présentée à ce sujet, qui a été approuvée presque à l'unanimité, prévoit la création d'un comité préparatoire qui prendra les mesures voulues pour que soit convoquée une conférence mondiale du désarmement au plus tard en 1967. Le Canada, tout en appuyant cette proposition, a tenu à souligner que la conférence exigerait une préparation minutieuse et approfondie et que ses délibérations devront être régies par les principes du désarmement que l'Assemblée a adoptés en 1962.

De plus en plus, ces dernières années, on aborde la question du contrôle des armements nucléaires du point de vue « régional », notamment par la création de zones dénucléarisées. A la vingtième session, la Première Commission a étudié pour la seconde fois un projet de dénucléarisation de l'Afrique. La majorité des délégations, y compris celle du Canada, ont jugé qu'il s'agissait là d'une chose souhaitable en principe, mais qu'il appartenait surtout aux Etats africains d'en fixer les modalités. Pour leur part, les Etats africains n'ont pas tous exprimé les mêmes points de vue à ce sujet. Certains hésitaient à s'engager formellement à ne pas acquérir d'armes nucléaires, si leurs voisins ne prenaient pas le même engagement. Ne pouvant se mettre d'accord sur les obligations qu'ils devaient accepter, les Etats africains ont présenté une résolution invitant « tous les Etats » à s'abstenir de quoi que ce soit qui aurait pour résultat d'introduire des engins nucléaires en Afrique. La résolution laissait à l'Organisation de l'Unité africaine le soin de fixer les modalités d'un éventuel accord de dénucléarisation du continent. Elle a été adoptée par une très forte majorité, comprenant le Canada.

La Première Commission n'a examiné que brièvement le thème du désarmement général et complet, qui revient chaque année. La plupart des Etats membres, y compris le Canada, ont reconnu qu'il sera long et compliqué de parvenir à un tel désarmement et se sont contentés d'adopter une résolution renvoyant la question au Comité des Dix-Huit en vue de nouvelles négociations.

### *Maintien de la paix*

Comme on l'a mentionné plus haut, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui comprend 33 membres, n'a guère progressé vers un accord sur la marche à suivre en ce qui concerne l'autorisation et le finance-

ment des opérations futures de maintien de la paix. A la vingtième session, un certain nombre de petits Etats, dirigés par l'Irlande, ont exprimé l'opinion que l'Assemblée devrait elle-même accomplir ces tâches et établir un plan d'action précis, fût-ce à titre provisoire. Ils ont recommandé à cette fin une formule de financement des opérations, à soumettre à la Commission politique spéciale. Cependant un nombre plus grand encore de délégations, y compris celle du Canada, ont jugé prématurée cette proposition, malgré son mérite. Ils souhaitaient que l'Assemblée accorde plus de temps aux membres permanents du Conseil de sécurité et au Comité des 33 pour s'entendre d'une manière ou d'une autre sur la question, et que la vingtième session de l'Assemblée ne compromette pas le succès de l'appel aux contributions volontaires sur lequel le Comité des 33 s'était mis d'accord. En conséquence, le Canada a pris l'initiative de déposer un projet de résolution invitant le Comité des 33 à mener son travail à terme le plus tôt possible et à présenter un rapport sur ses conclusions à la vingt et unième session: le projet de résolution invitait d'autre part le Comité à étudier avec soin la proposition irlandaise, et il demandait à tous les Etats membres de faire des contributions volontaires «afin que l'on puisse envisager l'avenir avec une espérance et une confiance renouvelées». Cette résolution a été adoptée par une forte majorité, comprenant tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

### **Règlement pacifique des différends**

Un certain nombre d'Etats membres, dont le Canada, étaient d'avis qu'il y avait lieu d'examiner, non seulement une méthode acceptable pour le financement des opérations de maintien de la paix, mais aussi les méthodes et les rouages existant pour le règlement pacifique des différends<sup>1</sup>. Ces Etats membres ont donc accueilli avec satisfaction un projet de résolution présenté par la Grande-Bretagne à la Commission politique spéciale et aux termes duquel l'Assemblée aurait créé un groupe d'étude de représentants de gouvernements qui auraient étudié l'ensemble de cette question, sous ses aspects politiques et juridiques, en accordant une attention particulière à la possibilité d'améliorer les procédures d'investigation, de médiation et de conciliation, de recourir à des rapporteurs, et de recourir davantage à l'arbitrage international et aux règlements judiciaires. Dans le débat sur cette question qui a commencé vers la fin de la session, la proposition britannique a d'abord reçu de nombreux appuis; par la suite, certaines délégations ont soutenu qu'il existait déjà des procédures suffisantes pour le règlement des différends. A la fin, l'Assemblée a approuvé par 48 voix contre 27 (y compris le

<sup>1</sup>Voir aussi page 41, au sujet de la question connexe des relations amicales.

Canada), et 8 abstentions, une motion renvoyant l'examen de la proposition à sa vingt et unième session. La délégation du Canada, qui a considéré comme un recours abusif et regrettable au règlement intérieur la motion de procédure interrompant le débat, a appuyé la proposition britannique, souligné les rapports qui existent entre maintien de la paix et règlement pacifique des différends, et émis l'opinion qu'il y avait lieu d'étudier les rapports entre solutions temporaires et solutions à long terme.

### *Inadmissibilité de l'intervention*<sup>1</sup>

Un bon nombre d'Etats membres estimaient qu'il n'y aurait pas de différends si aucun Etat n'intervenait dans les affaires des autres; aussi ne pouvaient-ils accueillir qu'avec faveur l'idée d'un projet de déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention<sup>2</sup>. La première, l'Union soviétique a proposé, en Première Commission, une déclaration aux termes de laquelle l'Assemblée aurait exigé que toute intervention armée ou autre dans les affaires intérieures des Etats, «de même que tous actes contraires au juste combat d'un peuple pour l'indépendance et la liberté nationales», prennent fin sur-le-champ. Il s'est ensuivi un débat au cours duquel un certain nombre d'amendements ont été apportés au projet soviétique et en ont élargi le cadre afin de condamner, notamment le lancement, le développement ou l'appui d'actes de subversion et de terrorisme; l'envoi clandestin d'hommes, d'armes ou d'équipement; et le recours à des mesures de caractère économique ou politique ayant pour objet de forcer un autre Etat à concéder des avantages de quelque nature que ce soit. Il a été rédigé finalement une déclaration composite qui condamnait à peu près tous les genres d'intervention, intérieure ou extérieure, aussi bien par attaques armées de l'extérieur que par la subversion et l'infiltration à l'intérieur. Cette déclaration a été adoptée à la quasi-unanimité des voix. La délégation du Canada a émis l'opinion qu'une déclaration de ce genre, pour avoir des résultats, doit être appuyée par tout le poids de la communauté mondiale et doit être assez large pour s'appliquer à l'intervention qui commence de façon clandestine et qui a recours aux techniques de la subversion et du terrorisme.

### *Rapports de bon voisinage entre les États européens*<sup>3</sup>

On peut aussi considérer comme un geste utile au maintien de la paix la résolution de la Roumanie exhortant les Etats européens à entretenir et

<sup>1</sup>Titre complet de ce point de l'ordre du jour: «Inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et protection de leur indépendance et de leur souveraineté».

<sup>2</sup>Voir aussi page 41, pour le point connexe sur les relations pacifiques.

<sup>3</sup>Titre complet de ce point de l'ordre du jour: «Actions au niveau régional pour améliorer les rapports de bon voisinage entre Etats européens ayant des systèmes sociaux et politiques différents».

développer entre eux de bonnes relations fondées sur la reconnaissance de la différence entre leurs systèmes politiques et sociaux. Cette résolution a été coparrainée par des Etats membres d'Europe occidentale et d'Europe orientale, et elle a été approuvée à l'unanimité par la Première Commission. Ce point avait été inscrit par la Roumanie à l'ordre du jour des trois sessions précédentes, mais n'avait pas fait l'objet d'un débat; l'énoncé initial renfermait bien une disposition qui aurait pu être controversée, en ce qui concerne l'établissement de zones dénucléarisées en Europe, mais cette disposition avait été abandonnée avant que le projet de résolution fût présenté à la vingtième session.

### **Chypre**

La question de Chypre<sup>1</sup>, à la demande de ce pays ainsi que de la Turquie, a fait l'objet d'un débat en Première Commission. La Turquie ayant accepté de ne pas insister pour la mise aux voix d'une résolution qu'elle avait présentée, le débat a porté sur une résolution qui était principalement de procédure et qu'avaient rédigée l'Afghanistan et l'Irak; cette résolution demandait la reprise des négociations et de nouveaux efforts de médiation en vue de rétablir la paix dans l'île de Chypre, ainsi que sur une seconde résolution présentée par 31 Etats non engagés et qui invitait l'Assemblée à prendre position en faveur de la souveraineté de Chypre et de la non-intervention dans ses affaires intérieures. Cette seconde résolution notait que Chypre avait droit à l'indépendance sans intervention extérieure; invitait tous les Etats à respecter la souveraineté et l'unité de Chypre et à s'abstenir de toute intervention contre elles; et recommandait au Conseil de sécurité la continuation de l'œuvre de médiation des Nations Unies. La Turquie s'est opposée à cette résolution, soutenant qu'elle ne reconnaissait pas le statut spécial accordé à la Turquie vis-à-vis de Chypre par les accords de Londres et de Zurich, tandis que Chypre et la Grèce rejetaient pour leur part la résolution de l'Afghanistan et de l'Irak. Après un débat acerbe, la Première Commission a adopté le projet de résolution des 31 Etats par 47 voix contre 6 et 51 abstentions. (En séance plénière de l'Assemblée, le vote a été de 47 contre 5, et 54 abstentions.)

Le délégué du Canada a déclaré qu'en raison du rôle joué par son pays au sein de la Force des Nations Unies à Chypre, il s'abstenait de voter, afin de ne pas donner l'impression que le Canada avait abandonné son attitude

---

<sup>1</sup>Voir aussi page 56, pour les débats du Conseil de sécurité sur Chypre, et page 3, pour la Force des Nations unies à Chypre.

impartiale devant les questions de base qui alimentaient le différend chypriote. Il a ajouté que les Nations Unies ne pourraient maintenir indéfiniment une force militaire à Chypre et il a pressé les parties aux différends de redoubler d'efforts en vue de parvenir à un accord, afin que les habitants de l'île, lorsque la Force serait retirée, puissent envisager un avenir de paix et de prospérité.

### **Apartheid**

La Commission politique spéciale a discuté de l'*apartheid* à propos surtout du rapport d'un Comité spécial sur les politiques d'*apartheid* et d'un nouveau rapport du secrétaire général. Le premier rapport voyait dans la situation en Afrique du Sud une menace pour la paix internationale et recommandait diverses mesures contre le Gouvernement sud-africain, notamment des sanctions économiques; le second faisait connaître les secours apportés par un certain nombre d'Etats membres aux victimes de l'*apartheid*. Au cours du débat, les délégations africaines, en particulier, ont critiqué les pays occidentaux, qui maintiennent leurs échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et font des investissements dans ce pays; elles ont appuyé les conclusions du rapport du Comité spécial et ont regretté que les résolutions tant de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité n'aient modifié en rien la situation en Afrique du Sud. Les délégations occidentales, et particulièrement celles des pays qui ont le plus d'échanges avec l'Afrique du Sud, ont nié que la situation constitue une menace pour la paix internationale et que leurs échanges commerciaux avec ce pays l'encouragent à persister dans l'application de sa politique raciale. La résolution déposée devant la Commission politique spéciale attirait l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la situation en Afrique du Sud constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, qu'il était indispensable d'intervenir, conformément au chapitre VII de la Charte, afin de résoudre le problème de l'*apartheid*, et que les sanctions économiques, appliquées par tous les Etats offraient la seule manière de le résoudre pacifiquement. La résolution invitait ensuite les principaux clients et fournisseurs de l'Afrique du Sud à mettre fin à leur «collaboration économique croissante» avec l'Afrique du Sud, demandait de nouveau à tous les Etats de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de cesser sur-le-champ toutes ventes et livraisons d'armes et de matériel militaires à l'Afrique du Sud, et elle invitait les institutions spécialisées à adopter dans les domaines de leur compétence des mesures actives qui forceraient l'Afrique du Sud à renoncer à ses politiques raciales.

Le Canada et 15 autres Etats membres se sont abstenus de voter sur cette résolution. En expliquant cette abstention, le délégué canadien a dit que «le Canada s'oppose sans réserve à la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud qui, selon lui, avilit et outrage la dignité de l'homme». Elle est la source d'une profonde amertume, et porte ainsi les germes d'un conflit pouvant menacer, par toute l'Afrique, le concept des groupes multi-raciaux auquel le Canada souscrit entièrement. Dans l'optique de sa position, le Canada a agi selon les résolutions du Conseil de sécurité et a placé un embargo sur les armes et l'équipement militaires expédiés en Afrique du Sud. Toutefois, bien que le Canada salue l'objectif que vise la résolution, soit l'élimination de l'*apartheid*, et qu'il souscrit à plusieurs de ces résolutions, certaines lui sont apparues inopportunes; c'est pourquoi le Canada n'a pas voté en faveur de l'ensemble de la résolution. Le Canada a voté en faveur d'une seconde résolution, adoptée par une forte majorité, établissant un Fonds en trust des Nations Unies pour aider à défrayer le coût de l'assistance juridique apportée aux victimes des lois racistes en Afrique du Sud et pour porter secours à leurs familles de même qu'aux réfugiés d'Afrique du Sud. Le fonds sera constitué par des contributions volontaires des Etats membres, des organisations et des particuliers.

### **Question de Corée**

Les débats de la Première Commission sur cette question enracinée depuis longtemps ont peut-être été plus violents au cours de la vingtième session qu'au cours de tous les débats précédents en raison du projet de résolution présenté par la Hongrie et la Mongolie, demandant que les Nations Unies retirent leurs forces de la Corée, que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée soit dissoute et que les Nations Unies ne poursuivent pas ses débats sur la question de la Corée; ce projet de résolution n'a pas été mis aux voix. Toutefois, les questions fondamentales et la procédure ont été à peu près les mêmes que par le passé; l'Assemblée a invité la Corée du Sud à participer aux débats, mais non la Corée du Nord parce que celle-ci ne veut pas reconnaître la compétence des Nations Unies de traiter de cette question. La Commission a alors adopté la résolution habituelle réaffirmant l'objectif des Nations Unies, invitant à travailler encore plus à l'unification et demandant à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée de poursuivre ses travaux. Dans un bref exposé au cours des débats, le Canada a réaffirmé que les Nations Unies ont toujours la responsabilité et l'autorité d'agir comme elles le font en Corée et a appuyé les travaux de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

## **Autres questions**

La Première Commission et la Commission politique spéciale ont aussi été saisies des rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes et de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. On trouvera dans les chapitres pertinents un résumé des activités de ces organismes.

## **Deuxième Commission**

### **Développement industriel**

Afin de contribuer encore plus efficacement à la lutte contre le sous-développement<sup>1</sup>, l'Assemblée générale a pris certaines décisions en 1965 visant à réorganiser et à accroître ses services dans le domaine du développement économique. La résolution établissant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, adoptée à l'unanimité, est peut-être la plus importante. Depuis plusieurs années, les pays en voie de développement recommandaient fortement l'établissement d'une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel. Les grands pays industrialisés étaient d'avis que, étant donné que divers organismes des Nations Unies sont déjà engagés dans des domaines particuliers de l'industrialisation, une institution spécialisée chargée de tous les aspects du développement industriel ne pourrait contribuer de façon beaucoup plus importante au progrès dans ce domaine. De plus, un Centre du développement industriel a été créé en 1961 afin de diffuser des renseignements et de coordonner les activités des Nations Unies en matière de développement industriel; l'on croyait alors que l'accroissement du personnel et du budget du Centre répondrait à tous les besoins. Toutefois, à la vingtième session, plusieurs pays changèrent d'avis et il était convenu d'établir, à titre d'organisme autonome, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Les frais administratifs en seront imputés sur le budget ordinaire des Nations Unies tandis que ses programmes pratiques seront financés par des contributions volontaires. Un Conseil du développement industriel remplacera le Comité actuel pour le développement industriel; un comité spécial a été chargé de préparer les formalités de fonctionnement nécessaires à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, formalités qui seront étudiées à la vingt et

---

<sup>1</sup>Voir page 9.

unième session. Dans une résolution connexe, la Deuxième Commission a aussi demandé qu'une attention plus grande soit portée à la formation du personnel technique nécessaire à l'industrialisation des pays en voie de développement.

### ***Programme de développement des Nations Unies***

Les fonctions et les responsabilités du Programme élargi d'assistance technique qui fournit des experts et des bourses de perfectionnement aux pays en voie de développement, et celles du Fonds spécial qui finance des projets de pré-investissement, sont devenues si étroitement liées au cours des années qui ont suivi leur création que l'on a décidé en 1965 de les fusionner en un seul programme volontaire, le Programme de développement des Nations Unies. La proposition générale avait déjà reçu l'approbation de la majorité, aussi les débats de la Deuxième Commission ont-ils surtout porté sur un projet de résolution présenté par l'Union soviétique qui aurait permis de consacrer les fonds du Programme de développement des Nations Unies à des investissements considérables de capitaux, à l'assistance technique et aux travaux de pré-investissement; plusieurs délégations se sont opposées à cette proposition, dont le Canada, car elles considèrent que les institutions de financement déjà existantes au sein des Nations Unies sont le plus en mesure de traiter de ce domaine. La Commission a aussi abordé la question de l'importance et de la composition du Conseil d'administration du Programme de développement des Nations Unies et a décidé, après avoir rejeté la proposition du Canada et d'autres pays occidentaux, de répartir également ses 36 membres entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires, que le Conseil serait composé de 37 membres, dont 14 du bloc occidental et 3 de l'Europe de l'Est. Un objectif annuel de 200 millions de dollars en contributions volontaires a été fixé pour le programme unifié de développement; le Canada a souscrit 9.5 millions pour 1966 comparativement à \$7,325,000 accordés en 1965 au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial des Nations Unies. La fusion de ces deux programmes devrait, comme le disait le délégué canadien à la Deuxième Commission, «éliminer la répétition, renforcer l'effet de l'assistance fournie, accélérer la mise en œuvre et l'évaluation des projets et accorder l'assistance disponible aux projets prioritaires des pays qui s'efforcent de façon particulière d'accélérer leur taux d'accroissement».

### ***Programme alimentaire mondial***

La décision prise par la Deuxième Commission de prolonger le Programme alimentaire mondial «aussi longtemps que l'assistance multilatérale en matière

alimentaire demeure souhaitable et possible» a intéressé particulièrement le Canada qui, en 1961, participait à sa création par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, sur une base expérimentale. Le PAM, grâce aux contributions en aliments, en espèces et en services, a mis en œuvre des projets de développement économique et social, a répondu aux besoins urgents et a contribué à l'alimentation scolaire et pré-scolaire. La Commission a aussi approuvé une deuxième résolution demandant au secrétaire général d'entreprendre une étude détaillée sur la possibilité d'accorder une aide alimentaire à long terme, à l'échelle internationale, aide à caractère multilatéral. Fondamentalement, cette seconde résolution demande une étude plus intense de la portée du programme en ce qui concerne l'assistance alimentaire et les conditions financières et commerciales nécessaires, à l'échelle internationale, à l'établissement d'un fonds alimentaire mondial. Commentant la prolongation du PAM, le délégué canadien a noté que: «à ses débuts, le Programme alimentaire mondial a pu compter sur l'appui de plus de soixante-dix pays, ce qui constituait une adhésion des plus encourageantes. Plus tard, toutefois, le Programme a cherché à obtenir un appui encore plus général et une participation accrue de la part des pays développés en particulier. Le Canada, a-t-il poursuivi, est disposé à souscrire jusqu'à \$27.5 millions (dollars des Etats-Unis) en denrées et en espèces pour la période s'étendant de 1966 à 1968, soit trois ans. Cette somme est plus de quatre fois supérieure à notre première contribution . . . ».

### ***Fonds d'équipement***

La Deuxième Commission a aussi approuvé une résolution demandant de donner suite à une décision prise par l'Assemblée en 1960 concernant l'établissement d'un fonds d'équipement. Très peu de progrès a été réalisé à cet égard car les grands pays occidentaux s'y sont opposés, sous prétexte que la Banque mondiale, le Fonds spécial des Nations Unies et les banques régionales de développement étaient le plus en mesure de fournir de l'équipement. Le Canada était au nombre de huit pays qui ont voté contre la résolution, alléguant que même s'il est grandement à souhaiter que l'on augmente considérablement le mouvement des capitaux vers les pays en voie de développement, la création d'un autre fonds volontaire ne réglerait pas nécessairement le problème et ne ferait que doubler des activités déjà existantes, au prix de frais administratifs plus élevés.

### ***Institut de formation et de recherche des Nations Unies***

Des efforts ont encore été déployés en 1965 en vue d'établir sur une base solide l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies qui a

pour but de former du personnel pour les gouvernements et les Nations Unies et d'étudier les grands problèmes de développement économique et social. La Deuxième Commission a demandé aux Etats membres qui n'ont pas encore apporté leur contribution à l'Institut de bien vouloir le faire. L'Institut entrera probablement en pleine activité en 1966.

### **Divers**

Ainsi qu'il est indiqué dans un autre chapitre<sup>1</sup>, le Conseil économique et social contribue de façon importante à l'efficacité des opérations des Nations Unies dans le domaine du développement économique, et la Deuxième Commission a suivi avec intérêt la dernière appréciation que le Conseil a faite de son rôle et de ses fonctions<sup>2</sup>. A la vingtième session, la Commission, en approuvant une résolution rédigée par le Canada, a pris note des travaux du Conseil et a demandé au Secrétaire général de soumettre des propositions détaillées sur la façon dont les procédures et les méthodes de travail du Conseil pourraient être améliorées. La Commission n'a pas eu le temps d'aborder la question de la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies ou la proposition maltaise visant à lancer une enquête sur la question de l'administration et de l'efficacité de tous les programmes et de toutes les institutions des Nations Unies chargés du développement.

### **Assistance-équipement et assistance technique**

En plus des questions touchant la réorganisation et l'expansion de la machine des Nations Unies dans le domaine du développement, la Deuxième Commission a été saisie de plusieurs questions spécialisées. Elle a approuvé la recommandation de la Commission consultative sur les applications de la science et de la technologie au développement, recommandation visant à élaborer un programme qui définirait certains problèmes internationaux, le dessalement de l'eau par exemple, lesquels, grâce à la technologie avancée, pourraient être résolus à profit. Le transfert de brevets aux pays en voie de développement ne relève pas de la Commission consultative, mais jouera un rôle important dans leur développement. Au cours d'une étude antérieure portant sur la loi sur les brevets dans les pays en voie de développement, la Deuxième Commission a demandé, en 1965, de poursuivre l'examen de

---

<sup>1</sup>Voir page 65.

<sup>2</sup>Voir page 66.

certaines pratiques dans le domaine du transfert des connaissances techniques brevetables aux pays en voie de développement.

Dans un effort pour accroître les capitaux étrangers disponibles pour le développement, les pays en voie de développement ont inscrit à l'ordre du jour de plusieurs sessions un article portant sur le mouvement accru des capitaux et de l'assistance technique; aussi les débats ont-ils souvent porté sur le bien-fondé des investissements privés et publics. La vingtième session a approuvé une résolution demandant aux gouvernements d'étudier les mesures qui pourraient être prises afin d'attirer les investissements étrangers privés dans les pays en voie de développement; une seconde résolution exprimait une certaine inquiétude devant le fait que le montant net de l'aide internationale et des capitaux à long terme n'a pas progressé d'une manière suffisante au cours de ces dernières années et demandait aux pays industrialisés d'accorder des conditions de prêts plus avantageuses. Le Canada s'est abstenu dans le vote de la seconde résolution qui demandait aux pays industrialisés de garder à l'esprit une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, recommandation à laquelle le Canada s'était opposé en raison de certaines conditions que l'on y pose en ce qui concerne le financement international.

Au cours des dernières années surtout, les pays en voie de développement se sont rendu compte de la relation directe qui existe entre l'augmentation de la population et le développement économique. Devant l'aspect controversé de la question, les Nations Unies ont évité d'entreprendre des projets d'assistance technique portant sur la limitation des naissances, mais, au cours de l'année, le Conseil économique et social a adopté une résolution tendant à modifier sa politique à cet égard<sup>1</sup>; cette résolution a aussi porté à l'attention de l'Assemblée la nécessité d'accorder à l'Organisation les ressources financières nécessaires à ses activités d'ordre démographique. Au cours des débats de la Commission sur cette question, diverses opinions ont été exprimées, mais, faute de temps, il a été décidé de remettre l'examen de cette question à la vingt et unième session.

Le taux élevé d'analphabétisme dans le monde a été une autre source d'inquiétude. Traitant de cette question la Deuxième Commission a de fait souscrit au projet-pilote de l'UNESCO visant à lutter contre l'analphabétisme et a appuyé les efforts déployés par cet organisme pour que l'alphabétisation devienne partie intégrante de l'ensemble des programmes de développement. Cette résolution se réduit à la confirmation qu'une courte mais vigoureuse campagne à travers le monde ne peut à elle seule faire disparaître toutes traces d'analphabétisme.

<sup>1</sup>Voir page 68.

La Deuxième Commission a aussi étudié le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>1</sup> et a remis à la vingt et unième session l'examen des questions de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et de la conversion à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement.

## Troisième Commission

### Droits de l'homme

La question portant sur le projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a dominé les débats de la Troisième Commission lors de la vingtième session. Trois questions ont surtout retenu l'attention au cours des débats sur la convention. Le texte présenté par la Commission des droits de l'homme ne mentionnait aucune forme de discrimination raciale autre que l'*apartheid*; cependant, les délégations des Etats-Unis et d'Israël ont présenté un amendement demandant la condamnation formelle de l'antisémitisme. La délégation soviétique et plusieurs délégations arabes ont soutenu que si l'antisémitisme était cité, on devait aussi condamner formellement le «nazisme, le néo-nazisme et le sionisme». Il y eut de longues discussions sur ces propositions, et la Troisième Commission décidait finalement que le texte ne ferait mention d'aucune forme particulière de racisme, sauf de l'*apartheid*. Le Canada a voté contre cette décision, de même que 12 autres Etats membres, car il désirait que l'antisémitisme soit mentionné.

Le second point portait sur l'article IV en tant que lié à la liberté d'expression et d'association. Certaines délégations voulaient que l'article soit rédigé de façon à obliger les Etats parties à interdire toutes organisations qui favorisent la discrimination, même s'il n'y a pas d'incitation à la violence; d'autres craignaient qu'une telle stipulation soit interprétée comme une violation et une atteinte à la liberté d'expression et d'association. On en est finalement venu à un compromis: le renvoi à un autre article de la convention qui stipule que certains droits doivent être maintenus et respectés. L'article IV ainsi révisé a été adopté par une forte majorité; le Canada et d'autres Etats occidentaux se sont cependant abstenus pour certains alinéas de l'article parce qu'ils n'étaient pas entièrement conformes aux vues qu'ils avaient exprimées plus tôt. Le troisième point, longuement discuté, portait sur les

<sup>1</sup>Voir page 45.

mesures de mise en œuvre. Dès le début, la majorité des délégations occidentales favorisaient des mesures énergiques de mise en œuvre qui dépassaient une simple rédaction de rapports, mais plusieurs délégations hésitaient encore à accepter ce point de vue. Au cours des débats toutefois, la plupart ont modifié leur position et ont accepté non seulement un système de rapports selon lequel les Etats signataires doivent rendre compte périodiquement des mesures qu'ils ont prises pour mettre en force la convention, mais aussi une ligne de conduite qui permet à un Etat signataire de porter plainte devant un comité spécial établi par la convention, si, de son avis, un autre Etat signataire ne remplit pas ses obligations en vertu de la convention. Le point le plus remarquable peut-être de la convention, permet aussi à des particuliers au sein des Etats parties d'en appeler directement, si leur gouvernement le permet, au Comité spécial s'ils considèrent qu'ils ont été victimes d'une violation de la convention. Un quatrième point, recommandé par plusieurs membres afro-asiatiques, portait sur la réception et l'usage fait par la Commission des exemplaires, des pétitions envoyées par des ressortissants de territoires outre-mer dont les puissances administrantes ne sont pas des Etats parties à la convention. Le Canada et d'autres délégations occidentales se sont abstenus de voter sur cette proposition, parce qu'ils s'opposaient au principe et au précédent qu'elle implique.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la convention, une fois les modifications apportées. Le délégué canadien, expliquant le vote du Canada, a dit que «pour nous, ce document est un autre grand instrument de pionnier dont se sert l'Organisation des Nations Unies pour étendre les limites de la civilisation. Nous espérons que beaucoup y apporteront leur appui et que la convention connaîtra une longue vie».

L'Assemblée a approuvé les articles formels du projet de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais la mise en œuvre et les derniers articles ont posé un problème plus difficile. La Troisième Commission a étudié brièvement ces articles lors de la vingtième session, mais a rejeté un projet de résolution proposant, en fait, l'application, aux pactes, de la mise en œuvre et des derniers articles de la Convention relative à la discrimination raciale. On a alors reporté l'étude plus approfondie des pactes à la vingt et unième session.

La Commission a étudié un projet de déclaration, introduit par la Roumanie, sur la propagation, parmi les jeunes, des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Ce projet de déclaration formulait certains principes visant à la réalisation de ces objectifs, dont, notamment, la nécessité d'insister, dans l'éducation et l'orientation qu'on donne aux jeunes, sur les idéaux de paix, d'humanité, de compréhension mutuelle, de

justice, de liberté et d'égalité pour tous les hommes; le développement de moyens pouvant permettre aux jeunes de tous les pays de mieux se connaître; et l'utilité des associations nationales de jeunesse qui contribuent aux objectifs des Nations Unies. Les délégations n'étaient pas toutes convaincues de la nécessité de cette déclaration, mais il n'existait pas de divergence d'opinions inconciliable quant à l'énoncé et, après avoir apporté un certain nombre d'amendements, on a adopté la déclaration à l'unanimité.

La Troisième Commission a approuvé le programme de l'année internationale des droits de l'homme, proposé par la Commission des droits de l'homme, et, notamment, un projet de conférence internationale visant à étudier les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme et les nouvelles mesures que les Nations Unies pourraient prendre dans ce domaine. Un comité préparatoire, dont le Canada est membre, a été créé, de concert avec la Commission des droits de l'homme, pour achever les préparatifs de la conférence.

La Troisième Commission a aussi étudié un certain nombre d'autres résolutions portant sur les droits de l'homme. Elle a prié la Commission des droits de l'homme de terminer ses travaux sur le projet de déclaration et le projet de convention relatifs à l'intolérance religieuse<sup>1</sup>; elle a approuvé un projet de recommandation touchant le mariage; et elle a reporté à sa vingt et unième session l'étude ultérieure du projet de convention et du projet de déclaration sur la liberté de l'information. Elle a renvoyé devant la Commission des droits de l'homme, pour étude ultérieure, la question de la création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, elle a demandé instamment de poursuivre la mise en œuvre de certaines résolutions ou déclarations sur les droits de l'homme, approuvées par le passé; et elle a accepté la tenue d'un colloque international sur l'*apartheid*, en 1966.

### **Activité dans le domaine social**

Au cours de la discussion de la situation sociale dans le monde, diverses délégations ont souligné que, malgré des progrès marqués dans la hausse des niveaux de vie et dans un certain nombre d'autres domaines, leurs gouvernements faisaient encore face à des problèmes tels que le manque de ressources et une croissance démographique excédant le taux d'expansion économique. Dans sa résolution portant sur cette question, la Troisième Commission a demandé au Conseil économique et social et à la Commission des questions sociales d'orienter, tout en étudiant le rôle que les Nations Unies doivent jouer dans le domaine social, les principaux efforts des Nations

---

<sup>1</sup>Voir page 70.

Unies vers les problèmes des pays en voie de développement et de tenir compte de la corrélation des facteurs économiques et sociaux, lorsqu'ils formulent des politiques sociales. On a aussi demandé l'élaboration d'un programme social à long terme pour les Nations Unies.

La Troisième Commission a aussi accepté le rapport du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés<sup>1</sup>, approuvé une résolution portant sur le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)<sup>2</sup>, et étudié le rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Elle a prié le secrétaire général d'encourager le jumelage des villes comme moyen de collaboration internationale et, finalement, elle l'a autorisé à tirer \$100,000 sur le fonds de roulement pour accorder une aide d'urgence aux pays frappés de désastres naturels. Elle a demandé aux gouvernements de prévoir le genre d'assistance dont ils peuvent avoir besoin en cas de désastre naturel et d'indiquer quelle aide ils pourraient fournir en cas de désastre naturel dans d'autres pays.

## Quatrième Commission

### *Rhodésie*

Bien entendu, la Quatrième Commission<sup>3</sup> a consacré beaucoup d'attention à la situation en Rhodésie, que le Conseil de sécurité avait aussi étudiée en avril et en mai<sup>4</sup>. Pendant que la question faisait l'objet de consultations intensives entre M. Ian Smith et le Gouvernement britannique, les membres occidentaux de la Quatrième Commission estimaient que les Nations Unies ne devaient prendre aucune mesure qui aurait pu nuire aux résultats de ces entretiens. Dans une déclaration prononcée le 5 octobre devant la Commission, le délégué du Canada constatait que la situation avait atteint un point crucial avec la visite de M. Smith à Londres et insistait pour que les déclarations et les initiatives des Nations Unies soient guidées par la nécessité, toute première, d'exercer une influence positive au cours de cette période critique. Le Canada, de concert avec la grande majorité des autres délégations, a voté le 12 octobre en faveur d'une résolution rédigée en termes modérés, qui condamnait toute tentative de la part du Gouvernement rhodésien de déclarer l'indépendance illégalement et priait la Grande-Bretagne de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir une déclaration unilatérale d'indépen-

<sup>1</sup>Voir page 48.

<sup>2</sup>Voir page 47.

<sup>3</sup>Voir page 15.

<sup>4</sup>Voir page 57.

dance. Le représentant du Canada a souligné que, lors des deux dernières conférences des premiers ministres du Commonwealth, on avait été unanime pour reconnaître que la Rhodésie ne pouvait accéder à l'indépendance avant d'avoir mis en place un certain nombre d'institutions représentatives, et que le premier ministre du Canada avait bien fait comprendre que le Canada ne reconnaîtrait pas une déclaration unilatérale d'indépendance.

Après avoir approuvé cette première résolution, la Quatrième Commission a continué la discussion du problème rhodésien, et les Etats africains ont déposé une résolution plus générale et rédigée en termes énergiques, en dépit des appels à la prudence et à la mesure renouvelés par les délégations occidentales, en raison des discussions que le premier ministre britannique tenait alors à Salisbury. Cette deuxième résolution demandait à la Grande-Bretagne de faire relâcher tous les prisonniers politiques en Rhodésie du sud, d'abroger toutes les lois répressives et discriminatoires, d'abolir toutes les restrictions imposées aux prisonniers politiques africains et aux activités politiques africaines, de suspendre la constitution de 1961 et de convoquer immédiatement une conférence constitutionnelle. Elle demandait en outre à la Grande-Bretagne d'employer toutes les mesures nécessaires, «y compris la force militaire», pour mettre ces recommandations à exécution, et elle a décrit la situation en Rhodésie du sud comme étant une menace à la paix et à la sécurité internationales. La résolution a été adoptée en séance plénière, le 5 novembre, par 82 voix contre 9, avec 18 abstentions. En plus de l'opportunité de la résolution, plusieurs délégués occidentaux ont formulé de sérieuses réserves au sujet de sa teneur, notamment au sujet de la demande que la Grande-Bretagne prenne des mesures qu'elle jugeait anticonstitutionnelles. Le Canada a voté contre la résolution en faisant valoir que l'Assemblée ne pouvait pas adopter des recommandations de cette nature «au moment où le premier ministre de Grande-Bretagne, après son voyage en Rhodésie, recherche toujours avec acharnement un règlement constitutionnel acceptable pour tout le monde rhodésien». Le délégué du Canada a aussi fait siennes «les réserves . . . exprimées quant à l'opportunité pour l'Assemblée générale de demander à la Grande-Bretagne d'avoir recours à la force alors qu'on tente toujours de trouver une solution pacifique au problème». Le Canada estimait aussi que la résolution portait des jugements qu'il incombait plutôt au Conseil de sécurité de prononcer.

Après la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie, le 11 novembre, la Quatrième Commission a rapidement approuvé, par un vote quasi unanime, une résolution qui condamnait la déclaration rhodésienne, invitait la Grande-Bretagne à mettre immédiatement en œuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour mettre fin à

la rébellion et renvoyait la question devant le Conseil. Le Canada a voté pour cette résolution, mais, en expliquant son vote, le délégué du Canada a déclaré que l'appui du Canada ne signifiait pas qu'il abandonnait ses réserves à l'égard de certaines des résolutions antérieures approuvées par l'Assemblée au sujet de la situation en Rhodésie. D'autres délégations ont adopté la même position.

### ***Sud-Ouest africain***

Prenant comme point de départ un rapport critique du Comité spécial des vingt-quatre sur le colonialisme, les Etats membres africains ont attaqué non seulement la politique sud-africaine dans le Sud-Ouest africain, mais aussi certains pays occidentaux qu'ils ont accusés d'appuyer économiquement et militairement la politique sud-africaine dans le Sud-Ouest africain. Ils ont réussi à faire approuver par la Quatrième Commission une résolution rédigée en termes énergiques qui allait plus loin que les résolutions antérieures de l'Assemblée dans la condamnation des activités des compagnies minières étrangères et d'autres compagnies installées sur le territoire. Le Canada estimait que les preuves fournies ne justifiaient pas ce jugement; pour cette raison et parce que la résolution comprenait plusieurs autres dispositions contentieuses, il s'est joint aux 14 autres membres qui se sont abstenus de voter lorsque le projet de résolution a été mis aux voix. Le délégué du Canada a toutefois souligné qu'il partageait plusieurs des vues exprimées par les membres afro-asiatiques sur la question du Sud-Ouest africain et que l'abstention du Canada ne signifiait aucunement qu'il appuyait la politique sud-africaine dans ce territoire.

### ***Basutoland, Betchouanaland et Swaziland***

La délégation de la Grande-Bretagne ayant informé la Commission qu'on avait prévu que le Basutoland et le Betchouanaland accéderaient à l'indépendance en 1966 et que la constitution du Swaziland était à l'étude, les délégations afro-asiatiques redoutent que le Gouvernement sud-africain ne tire avantage de la dépendance économique et financière de ces territoires par rapport à l'Afrique du sud et ne lance éventuellement une agression directe contre eux. La résolution proposée reflétait cette inquiétude et demandait aussi qu'on prévoie des mesures garantissant l'intégrité territoriale de ces trois territoires et la création d'un fonds volontaire pour leur développement économique. Elle ne tenait pas compte du fait que deux de ces territoires allaient devenir indépendants en 1966 et que la Grande-Bretagne avait pris des mesures pour établir la constitution du troisième, le Swaziland. Six Etats

membres se sont abstenus de voter, notamment le Canada dont le délégué a exprimé des réserves au sujet du nouveau fonds spécial, en faisant valoir que celui-ci créerait un précédent pouvant mener au morcellement des programmes d'aide des Nations Unies.

### *Territoires portugais<sup>1</sup>*

En plus de dénoncer le Portugal, les délégations africaines ont dirigé leurs critiques contre d'autres membres de l'OTAN, qui, selon elles, aidaient le Portugal à maintenir son emprise sur ses territoires africains, en lui accordant une aide économique, politique et militaire. Comme dans le cas du Sud-Ouest africain, la résolution adoptée condamnait les activités des intérêts économiques étrangers dans les territoires portugais d'Afrique, qualifiait l'attitude du Portugal de menace à la paix et à la sécurité internationales et exhortait les Etats membres à adopter une série de mesures répressives contre le Portugal. La résolution a été approuvée en séance plénière par 66 voix contre 26, avec 15 abstentions. Le Canada a voté contre cette résolution, car, tout en reconnaissant les aspirations des populations africaines de ces territoires, il ne pouvait accepter certaines dispositions de la résolution, notamment la demande de mesures répressives laquelle, de l'avis du Canada, est une question relevant du Conseil de sécurité. Une résolution touchant des programmes spéciaux de formation pour les territoires portugais a été adoptée presque à l'unanimité.

### *Aden et Oman*

Alors que la Quatrième Commission étudiait la situation à Aden, on a accusé la Grande-Bretagne d'essayer d'imposer une constitution dont le peuple ne voulait pas et d'accroître et de consolider ses installations militaires à Aden et sur les îles du large. En réponse à ces accusations, la délégation britannique a fait valoir les efforts déployés par la Grande-Bretagne en vue de contribuer au développement économique du territoire et a souligné qu'on espérait accorder l'indépendance à Aden en 1968, au plus tard. Le Canada, de concert avec 10 autres Etats membres a voté contre la résolution approuvée par la Commission, en alléguant qu'elle ne reflétait pas les véritables divergences d'opinions qui existaient quant aux modalités de la future constitution d'Aden, ni ne présentait une évaluation juste de la situation dans ce territoire. En conséquence, les propositions en faveur d'une initiative des Nations Unies,

---

<sup>1</sup>Voir page 64 pour la discussion de cette question par le Conseil de sécurité.

qui découlent de cette évaluation, ne permettraient vraisemblablement pas à ce territoire d'accéder plus rapidement à l'indépendance. La résolution a été adoptée en séance plénière par 90 voix contre 11, avec 10 abstentions.

L'un des principaux points soulevés lors de la discussion sur la question d'Oman a été de décider s'il s'agissait ou non d'un territoire colonial, les délégués arabes soutenant que le sultan était au pouvoir uniquement à cause de l'aide britannique, et les délégués britanniques citant des traités internationaux signés par Oman, comme preuve de la souveraineté de ce territoire. La Commission a décidé, contrairement à la pratique suivie antérieurement, de considérer la question d'Oman comme étant une question coloniale et de la renvoyer devant le Comité des vingt-quatre sur le colonialisme. En séance plénière, dix-huit délégations, notamment celles de la Grande-Bretagne et du Canada, ont voté contre la résolution en cause.

### *Autres territoires coloniaux*

En examinant le rapport du Comité spécial des vingt-quatre sur le colonialisme, la Quatrième Commission a étudié et approuvé des résolutions portant sur la Guinée équatoriale, Gibraltar, Ifni et le Sahara espagnol, et la Guyane britannique. Le Canada a appuyé ces résolutions, même après avoir formulé des réserves sur certains alinéas de la résolution touchant la Guyane britannique, lesquels demandaient qu'on mette fin à un état d'urgence déclaré à la demande d'un gouvernement librement élu. Le Canada, toutefois, s'est abstenu lors du vote des résolutions relatives à l'île Maurice et aux îles Fidji, car celles-ci ne reconnaissaient pas les efforts déployés par les puissances administrantes pour établir l'autonomie, conformément au désir de leurs populations; il s'est aussi abstenu lors du vote de la résolution portant sur les îles Falkland, parce que cette dernière soulevait la question de la souveraineté, que le Canada ne considère pas comme du ressort de la Quatrième Commission. Une résolution générale touchant 26 autres territoires (des Samoa américaines à l'île Sainte-Hélène) a aussi été approuvée mais, de concert avec d'autres délégations, le Canada s'est abstenu de voter lorsqu'elle a été mise aux voix, car cette résolution demandait (demande rejetée plus tard en séance plénière) le démantèlement des bases militaires et donnait une approbation générale aux rapports du Comité spécial des vingt-quatre; le Canada ne pouvait accepter tous ces rapports.

La Quatrième Commission a approuvé une résolution qui prenait acte du fait que les populations des îles Cook avaient reçu de la Nouvelle-Zélande en 1965 une autonomie interne totale et le droit d'accéder à l'indépendance si elles le désiraient et que, dès lors, il n'était plus nécessaire de communiquer

des renseignements, en vertu de l'article 73(e) de la Charte. La Commission a aussi approuvée plusieurs résolutions découlant du rapport du Conseil de tutelle<sup>1</sup> et une autre résolution concernant les moyens d'étude et de formation offerts par des Etats membres aux habitants des territoires non autonomes.

## Cinquième Commission

### *Réévaluation des pratiques administratives et budgétaires*

La Cinquième Commission est généralement convenue d'établir une nette distinction entre la politique budgétaire et la crise financière actuelle de l'Organisation, afin que les travaux des Nations Unies ne soient pas entravés, alors qu'on s'efforce toujours de résoudre les problèmes financiers reliés aux opérations de maintien de la paix. En même temps, toutefois, par un consensus des diverses tendances politiques, on est convenu que la vingtième session était le moment opportun de commencer la réévaluation des pratiques administratives et budgétaires des Nations Unies. Voici les principaux sujets sur lesquels a porté la discussion générale des prévisions budgétaires de 1966: le besoin d'une formule adéquate de présentation du budget, une coordination plus étroite des programmes et du budget, la création d'un système pratique de priorités, et la réduction du nombre de conférences et de réunions, ainsi que du volume de la documentation.

La discussion générale en étant le prélude, le point principal des travaux de la Cinquième Commission a été l'approbation quasi unanime d'une résolution introduite par la France et portant création d'un Comité spécial de quatorze experts financiers chargés d'examiner les finances des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Cette résolution priait le Secrétaire général de dresser un bilan complet de la situation financière des Nations Unies, y compris le montant des dépenses consacrées aux différentes opérations de maintien de la paix, depuis le début, et de remettre ce bilan aux membres du Comité spécial et à tous les Etats membres, à la fin de la session. Le Comité devait faire connaître ces commentaires sur ce bilan aux Etats membres, à la fin de mars 1966. On a alors demandé au Comité, comme deuxième phase de ses travaux, d'entreprendre une étude d'ensemble de tous les problèmes budgétaires des Nations Unies et de soumettre à la vingt et unième session de l'Assemblée des recommandations visant à «une meilleure utilisation des fonds mis à la disposition des organisations, une rationalisation de leurs activités et l'évaluation d'une expansion modérée et régulière, compte tenu

---

<sup>1</sup>Voir page 75.

des besoins des Etats membres et des frais qu'ils peuvent assumer». Le Canada, invité plus tard à devenir membre du Comité, a salué l'initiative française et s'est dit satisfait de l'esprit de collaboration que les délégations membres de la Cinquième Commission ont manifesté en étudiant cette question. La résolution approuvée en séance plénière différait sensiblement du projet déposé d'abord par la France. Par suite des suggestions émises par un grand nombre de pays, la délégation française a apporté des modifications importantes qui, tout en soulignant l'importance du respect de solides principes financiers, évitaient de rappeler l'intention d'imposer des limites à la croissance des Nations Unies.

### **Financement de la FUNU**

Ces dernières années, la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU)<sup>1</sup> a été financée par des quotes-parts proportionnelles et des contributions volontaires destinées à contrebalancer les réductions accordées aux pays insuffisamment développés et, de fait, le refus du bloc soviétique et d'autres Etats membres de payer leurs quotes-parts. Cependant, du fait qu'on était convenu de ne pas soulever la question de l'article 19 au sujet des arriérés de la FUNU, il était évident que les quotes-parts ne pourraient plus être imposées. Le Canada et plusieurs autres membres croyaient que tout nouvel accord de financement de la FUNU pour 1965 et 1966 devait continuer à refléter le principe du partage des frais entre tous les Etats membres; une simple demande de fonds, suivant une formule de contributions volontaires, ne suffirait pas au financement de la FUNU. En conséquence, la délégation du Canada a pris l'initiative d'introduire une résolution qui affectait 18.9 millions de dollars aux opérations de la FUNU pour 1965, et, en raison des économies prévues dans les opérations de la Force, 15 millions pour 1966.

Sur les 18.9 millions, 3.9 millions ont été affectés à des paiements, à partir de contributions volontaires souscrites en 1965 par un certain nombre d'Etats membres, dont le Canada, en vue de rétablir la solvabilité des Nations Unies. Sur les autres 15 millions, prévus pour 1965 et 1966 respectivement, les pays en voie de développement devront verser \$800,000, ou environ 5 p. 100, comme quote-part de leurs frais, la quote-part de chaque pays étant déterminée d'après le barème des quotes-parts du budget ordinaire des Nations Unies. La contribution des pays développés s'élève à 14.2 millions, ou environ 95 p. 100, la quote-part de chaque pays étant aussi fixée d'après la barème ordinaire des quotes-parts. De même, chaque pays développé doit

---

<sup>1</sup>Voir aussi page 2.

verser un montant supplémentaire équivalent à 25 p. 100 de sa quote-part «afin de répondre aux besoins de réserves», c'est-à-dire tout déficit résultant du refus de certains Etats membres de payer leur quote-part. Toutefois, les pays peuvent tous créditer sur leurs quotes-parts les contributions volontaires qu'ils avaient souscrites au fonds de solvabilité et les paiements d'avance des frais de la FUNU pour 1965. La résolution a été approuvée en séance plénière par 44 voix contre 14, avec 45 abstentions. Les délégations du bloc soviétique ont voté contre la résolution parce que, selon elles, seul le Conseil de sécurité peut prendre des décisions au sujet du maintien de la paix; la plupart des pays en voie de développement se sont abstenus de voter. Cette résolution a reçu beaucoup moins d'appui que les résolutions antérieures portant sur le financement de la FUNU, mais elle réussira peut-être à réunir un plus grand pourcentage des fonds requis, à cause de la formule «interne» prévoyant les déficits, qui étaient comblés auparavant par des contributions volontaires, et à cause d'une importante réduction des frais, ainsi que la perspective d'autres réductions des frais d'opération de la Force.

### *Prévisions budgétaires pour 1965 et 1966*

Après avoir approuvé des crédits de 108.5 millions pour les prévisions budgétaires révisées de 1965, que la brève dix-neuvième session n'avait pu étudier, la Cinquième Commission a commencé l'examen des prévisions budgétaires de 1966. Au cours de la discussion de cette question, les délégations du bloc soviétique, soutenant toujours que le maintien de la paix relève exclusivement du Conseil de sécurité, ont continué à voter contre l'inscription au budget de certains postes reliés directement ou indirectement au maintien de la paix et se sont abstenues lors du vote des crédits de 1965 et 1966 affectés au groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan. L'Union soviétique et, non tous, mais quelques membres du bloc, ont aussi voté contre l'inscription au budget ordinaire des frais d'assistance technique parce qu'ils estiment que tous ces programmes doivent être financés par des contributions volontaires plutôt que par des quotes-parts et qu'un plus grand nombre de techniciens du bloc soviétique devraient y participer. Néanmoins, des prévisions budgétaires de 121.6 millions ont été approuvées à une forte majorité, le bloc soviétique s'abstenant tout simplement de voter plutôt que de voter contre l'ensemble du budget, comme il l'avait fait par le passé.

### *Autres questions*

La Cinquième Commission a aussi approuvé des augmentations de traitements pour les catégories professionnelles et supérieures de la fonction pu-

blique internationale; elle a tenu des élections en vue de remplir les postes vacants d'organismes financiers subsidiaires (un Canadien a été nommé au Comité des contributions); et elle a adopté un barème pour fixer les quotes-parts des Etats membres durant les années financières 1965, 1966 et 1967 (barème qui porte le taux du Canada de 3.12 à 3.17 p. 100). En outre, le secrétaire général a été autorisé à accepter l'offre de la ville de New-York de fournir un espace aérien sur l'*East River* pour la construction du nouvel édifice de l'Ecole internationale des Nations Unies.

## Sixième Commission

### *Principes touchant les relations amicales*<sup>1</sup>

La plupart des discussions de la Sixième Commission, au cours de la vingtième session, ont porté sur l'examen des principes du droit international touchant les relations amicales entre les Etats et, en particulier, sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier cette question, et qui, au cours de ses réunions à Mexico, en 1964, a discuté les quatre premiers principes; s'abstenir, dans les relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat; et l'égalité souveraine des Etats. Un point connexe soulevé par Madagascar<sup>2</sup> a aussi été étudié pendant le débat qui s'est terminé par la discussion générale des trois autres principes touchant les relations amicales: le devoir des Etats de collaborer entre eux, conformément à la Charte; le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes; et le principe selon lequel les Etats doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte. Après de longues négociations, on a approuvé une résolution de compromis qui permettait à l'Algérie, au Chili, au Kenya et à la Syrie de devenir membres du Comité spécial; ordonnait à celui-ci de se réunir à New-York le plus tôt possible et de poursuivre l'examen des 7 principes, pour permettre à l'Assemblée d'adopter une déclaration énumérant ces principes; et demandait au Comité de présenter un rapport d'ensemble à la vingt

<sup>1</sup>Le titre complet de ce point était: «Examen des principes du droit international, touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies». Voir aussi pages 20 et 21 pour les points connexes concernant le règlement pacifique des différends et la déclaration sur l'inadmissibilité de l'ingérence.

<sup>2</sup>Le titre complet de ce point était: «Respect par les Etats membres des principes concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la condamnation des activités subversives.»

et unième session de l'Assemblée. On a aussi prié le Comité spécial de tenir compte de la proposition malgache, lors de la rédaction de son rapport.

Cette résolution représentait une conciliation des divergences d'opinions existant entre les différents groupes quant à l'importance et à la composition du Comité spécial: devait-on lui ordonner d'obtenir un consensus au sujet de ses déclarations précises; devait-il reprendre ses travaux là où il s'était arrêté, à Mexico, ou encore, reprendre une discussion générale sur les principes à propos desquels on est parvenu à un certain accord; et devait-il orienter ses efforts vers un projet de déclaration par l'Assemblée générale. La délégation du Canada a participé activement à la discussion générale et aux négociations qui ont abouti à la résolution de compromis. On a aussi adopté une résolution distincte proposée par les Pays-Bas et priant le secrétaire général de poursuivre son étude sur l'établissement des faits en invitant les Etats membres à faire connaître leurs vues, par écrit, au secrétaire général.

### ***Droit d'asile***

En 1960, la Commission des droits de l'homme a adopté un projet de déclaration sur le droit d'asile, se composant d'un préambule et de cinq articles; la Troisième Commission a révisé le préambule et l'article 1 au cours de sessions ultérieures de l'Assemblée, mais n'a pu étudier davantage ce projet de déclaration, faute de temps. Cette année, la question a été référée à la Sixième Commission qui n'a pu étudier la substance du projet de déclaration, mais a pris un certain nombre de décisions sur la façon de procéder dans l'étude de cette question. La Commission est convenue que le Comité doit rédiger lui-même un projet de déclaration indépendamment de la codification des lois relatives à l'asile, que doit faire la Commission du droit international, en se concentrant d'abord sur les articles 2 à 5 du projet de la Commission des droits de l'homme, puis sur le préambule et l'article 1 adoptés par la Troisième Commission; et elle est ensuite convenue que les Etats membres doivent avoir encore l'occasion de présenter, par écrit, leurs commentaires sur le projet de déclaration.

### ***Droit international***

En plus d'examiner les rapports des seizième et dix-septième sessions de la Commission du droit international<sup>1</sup>, la Sixième Commission a étudié un rapport portant sur les différents moyens d'aider les Etats membres, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et d'autres organisations, à

---

<sup>1</sup>Voir page 51.

établir des programmes d'assistance technique relatifs aux activités dans le domaine du droit international. Elle a approuvé une résolution afro-asiatique et latino-américaine qui demandait le financement, à l'aide du budget ordinaire des Nations Unies, des programmes d'assistance et d'échange dans le domaine du droit international, prévus pour 1967 et les années suivantes. Le Canada et dix autres pays se sont abstenus lors du vote de cette résolution, parce qu'ils préféraient, soit le financement par des contributions volontaires, soit l'orientation de cette assistance par le Programme élargi d'assistance technique.

Dans un mémorandum explicatif portant sur un autre point du droit international, la Hongrie a noté qu'on a fait des progrès considérables dans la codification et le développement du droit international public, mais qu'aucun organe des Nations Unies ne procédait de même, avec méthode, au développement et à l'unification des règles du droit international privé, particulièrement des règles relatives au commerce international, domaine où les pays en voie de développement ont besoin d'une telle unification. La Hongrie a donc introduit une résolution qui demandait un examen du rôle que les Nations Unies ou d'autres institutions pourraient éventuellement jouer dans ce domaine. Après qu'on eut apporté des modifications à une certaine phraséologie qui préjugait du résultat de l'examen de l'engagement des Nations Unies dans le droit international privé, la Sixième Commission a adopté la résolution à l'unanimité.

### ***Traités multilatéraux généraux de la Société des Nations***

La dix-huitième session de l'Assemblée, en 1963, a chargé le secrétaire général d'inviter certains nouveaux Etats à accéder aux traités conclus sous les auspices de la Société des Nations, et qui peuvent les intéresser. La résolution pertinente comprenait la soi-disant formule de Vienne, selon laquelle seuls les Etats membres des Nations Unies ou de leurs institutions spécialisées, parties au statut de la Cour internationale de Justice, ou désignés à cette fin par l'Assemblée générale seraient invités à accéder à ces traités. La résolution priait aussi le secrétaire général de déterminer, de concert avec les Etats parties aux traités, si l'un ou l'autre de ceux-ci avaient cessé d'être en vigueur, avaient été annulés par des traités ultérieurs, n'étaient plus dignes d'intérêt à d'autres égards, ou devaient être adaptés aux conditions actuelles. Au cours de la discussion de la Sixième Commission sur ce point, lors de la vingtième session, on a soulevé la question de savoir quels Etats devaient être invités à accéder à ces traités; et des pays préférant un énoncé «par tous les Etats» ont essayé, en vain, de supprimer, d'un projet de résolution approuvant le rapport

du secrétaire général, toute mention de ces passages de la résolution antérieure de l'Assemblée, qui se rapportait directement à la formule de Vienne. La résolution approuvée attirait aussi l'attention sur 9 traités qui, selon le secrétaire général, intéresseraient particulièrement les nouveaux Etats.

### **Autres points**

La Sixième Commission a aussi abordé les deux points qu'ont soulevés les modifications apportées à la Charte en vue d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Du fait qu'une modification a porté de 7 à 9 la majorité des deux tiers exigée pour les décisions du Conseil de sécurité, il a fallu modifier l'article 109 qui touche la revision et la modification de la Charte, sur la recommandation du Conseil et de l'Assemblée générale. La Sixième Commission a donc approuvé une résolution arrêtant que la modification de l'alinéa 1 de cet article se limiterait à la substitution du mot «neuf» au mot «sept», et laissant intact, surtout pour des raisons historiques, l'alinéa 3 de cet article. Par suite de l'augmentation du nombre des membres des deux conseils, la Sixième Commission a aussi recommandé des modifications aux articles 8 (b), 143 et 146 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le bloc soviétique s'opposait à toute modification de l'article 8 (b), car, selon lui, la résolution «union pour le maintien de la paix», à laquelle cet article se rapporte, est anticonstitutionnelle et illégale. La France, qui s'est abstenue lors du vote de la modification de cet article, a exprimé l'avis que, de fait, la résolution «union pour le maintien de la paix» modifiait les fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sans le processus de modification qui figure dans la Charte elle-même.

### III

## ORGANISMES SPÉCIAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale a créé à diverses dates des organismes spéciaux chargés de tâches humanitaires, sociales ou économiques. Entre autres activités, celle qui a récemment suscité beaucoup d'intérêt est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), établie en 1964 en tant qu'organe de l'Assemblée générale «pour promouvoir le commerce international en vue d'accélérer la croissance économique de tous les pays, notamment ceux en voie de développement». Elle présente un rapport à l'Assemblée générale et ses dépenses sont imputées sur le budget ordinaire des Nations Unies. De nature, calibre et but très différents, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sont aussi des créations de l'Assemblée générale. Ils collaborent avec les Nations Unies et les institutions intergouvernementales à la réalisation de projets appartenant à leur champ d'action.

### *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

Tout en visant à promouvoir le commerce international et à accélérer le développement international, l'UNCTAD devra «formuler les principes et politiques sur le commerce international et les problèmes inhérents de développement économique; en général, examiner et faciliter la coordination des activités d'autres institutions sur le commerce et le développement qui relèvent des Nations Unies; entreprendre les pourparlers appropriés . . . pour l'adoption de mesures juridiques et multilatérales dans le domaine du commerce . . . ; (et) harmoniser les politiques gouvernementales sur le commerce international et les problèmes inhérents de développement économique . . . ». L'UNCTAD se compose de membres des Nations Unies et d'agences intergouvernementales et se réunira au moins tous les trois ans. L'organe permanent de la Conférence compte 55 membres du Conseil sur le commerce et le développement

dont les sessions, normalement, se tiendront deux fois par an afin de continuer les travaux de la Conférence lorsque cette dernière n'est pas en délibération. Le Canada est un pays membre. M. Raul Prebisch (Argentine) est le secrétaire général de l'UNCTAD.

Pendant la première année, les opérations de l'UNCTAD ont surtout porté sur des questions d'organisation<sup>1</sup>. En avril, le Conseil a tenu sa première session à New-York, a élaboré son programme de travail et établi quatre comités organiques: le Comité des produits de base, le Comité des produits manufacturés, le Comité des invisibles et du financement, le Comité sur le transport maritime. Ces comités, à leur tour, ont tenu des réunions la même année et préparé leurs programmes de travail. Le Canada est membre de chaque comité. A sa deuxième session d'août et septembre, le Conseil – qui s'est également réuni en novembre – a choisi Genève comme siège de l'UNCTAD, après de longues discussions sur les avantages de plusieurs autres villes. Toutefois, il a demandé que certaines séances de la Conférence, du Conseil et des divers organismes de l'UNCTAD se tiennent ailleurs, surtout dans des pays en voie de développement. Bien que ce sujet ait dominé les délibérations, le Conseil a recommandé aussi une seconde conférence de l'UNCTAD au début de 1967 et approuvé la résolution ci-après: que le secrétaire général de l'UNCTAD présente un rapport annuel sur le commerce international et le développement économique qui permettra au Conseil d'examiner la situation et de prendre les mesures favorables à la mise en vigueur des recommandations et autres dispositions de l'Acte final de la Conférence. La résolution demande aux Etats membres et autres organismes et institutions des Nations Unies de fournir des renseignements à cette fin.

Pendant l'année, l'UNCTAD a surtout étudié les marchés pour de nombreux produits de base, notamment le sucre et le cacao, qui sont les grandes ressources des pays en voie de développement. Une Conférence internationale sur le sucre s'est tenue à Genève en septembre et octobre. Sous la patronage de l'UNCTAD, un groupe de travail sur les prix et quotas du cacao s'est aussi réuni plusieurs fois à Genève durant le mois d'octobre. Les consultations et négociations continueront en vue d'un nouvel accord international sur le cacao et sur le sucre.

En avril la Conférence des Nations Unies sur l'étain, la première sous l'égide de l'UNCTAD, a préparé à New-York un nouvel accord sur l'étain. La Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral s'est ouverte au Siège en juin; elle a adopté le texte d'une nouvelle convention internationale dont les différents articles traitent du commerce de

---

<sup>1</sup>Voir page 28.

transit des pays sans littoral. Un cinquième du monde comprend des pays sans littoral.

L'Assemblée générale au cours de sa vingtième session a ratifié les recommandations du Conseil sur le commerce et le développement. Tout en exprimant sa satisfaction à propos des organes subsidiaires de l'UNCTAD et des méthodes de travail adoptées par le Conseil à sa première session, elle constate non sans inquiétude que la Première Conférence n'a pu résoudre des problèmes importants. Elle a vivement engagé les Etats membres à tenir compte dans leurs politiques sur le commerce et le développement des besoins de pays en voie de développement et à prendre rapidement des mesures pour résoudre ces problèmes.

### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)**

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) aide les pays en voie de développement à améliorer les conditions d'existence de leurs enfants et de leurs adolescents par une assistance dans les domaines de l'hygiène, de l'alimentation, du bien-être social, de l'éducation et de la formation professionnelle. Il fournit une assistance, sur la demande des gouvernements, pour des projets qui s'inscrivent dans les programmes de développement national. M. Maurice Pate, directeur général du FISE depuis sa fondation en 1946 – qui en fut aussi le principal artisan – est décédé en janvier 1965. M. Henry R. Labouisse (Etats-Unis) a rempli le poste vacant.

En 1965, le Conseil d'administration du FISE, dont le Canada fait partie, a voté une somme de 29 millions de dollars pour 200 projets, dans 82 pays et territoires, entre autres: 15 millions environ pour des services de santé, 4 millions pour l'enseignement et 2.7 millions pour des projets d'alimentation. La représentante d'Israël a été élue présidente du Conseil d'administration et le représentant du Canada occupera le fauteuil du Comité des programmes. Le Conseil a aussi étudié l'aide aux enfants en bas âge et décidé que sa principale réunion aura lieu à Addis-Abéba en 1966. Une des questions à l'ordre du jour sera d'améliorer la planification des familles. Ce sont les contributions volontaires des gouvernements et particuliers qui financent tout programme du FISE. Les quotes-parts personnelles, entre autres la vente des cartes de souhaits du FISE et les collectes de la «Hallowe'en» s'élèvent à près de 6.6 millions par an pour tous les pays. En 1965, les Canadiens ont versé approximativement \$800,000 au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la participation du Gouvernement canadien a passé de 200,000 à un million de dollars. En octobre 1965, le prix Nobel de la Paix a été décerné au FISE, que le premier ministre du Canada a loué pour son programme consolidant

la paix «et l'un des plus respectés dans le monde pour ses efforts concertés au service de la paix et de l'humanité».

### ***Haut commissariat pour les réfugiés***

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) protège, soit en vertu même de son mandat, soit par ses bons offices, les réfugiés devenus apatrides du fait de guerres ou d'autres conflits. En plus des secours aux réfugiés européens, dont le nombre va décroissant, le Haut commissariat s'est chargé en 1965 d'aider, surtout en Afrique, plus de 400,000 autres réfugiés.

Le budget total pour 1965 était de 3.5 millions, dont plus de la moitié a été allouée aux services de secours des réfugiés qui augmentaient en Afrique. Le Comité exécutif, sous la présidence du Canada en 1965, a approuvé un budget de 3.9 millions pour les programmes de 1966 du Haut commissariat. Ce sont les contributions volontaires des gouvernements et des particuliers qui financent lesdits programmes. En 1965, le Gouvernement canadien a porté sa contribution de \$60,000 à \$350,000.

Lors de sa vingtième session, l'Assemblée générale a nommé le Prince Sadruddin (Aga Khan d'Iran) aux fonctions de haut commissaire, succédant à M. Félix Schnyder (Suisse), qui se retirait après quatre années d'éminents services.

### ***Office de secours et de travaux***

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé en 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies au bénéfice des Arabes de Palestine chassés de leur pays par les hostilités de 1948. C'est un organisme spécial non politique, qui collabore avec les gouvernements des pays d'accueil (Jordanie, Liban, République arabe de Syrie et République arabe unie) afin d'assurer à un grand nombre de ces réfugiés des rations de subsistance, des abris, des services d'hygiène et de bien-être, l'éducation et une formation professionnelle. En juin 1965, le nombre des réfugiés inscrits était de 1,280,823.

Au cours de l'année 1964-1965, l'Office a prodigué des services de secours et d'hygiène aux réfugiés comparables à ceux de l'année précédente bien qu'il ait été contraint de réduire son aide à l'enseignement et à la formation professionnelle car les fonds manquaient pour compenser les frais croissants. Le commissaire général déclarait dans son rapport annuel que les problèmes budgétaires mettaient l'Office en danger.

Au cours de sa vingtième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconduit le mandat de l'Office jusqu'au 30 juin 1966. Durant les délibérations de la Commission politique spéciale, le représentant canadien a manifesté l'intérêt que le Canada porte aux futures activités de l'Office en ces termes: «Il nous faudrait surtout l'assurance que les réfugiés continueront à recevoir des secours et que le commissaire général aura les moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche humanitaire que l'Assemblée générale lui a confiée.» La contribution du Canada pour 1966 a été de \$500,000 en espèces et \$700,000 en farine de blé, excédant ainsi de \$200,000 sa quote-part de 1964.

## IV

### COMMISSIONS ET COMITÉS SPÉCIAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### *Comité des radiations ionisantes*

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a été créé par l'Assemblée générale en 1955 pour l'étude des niveaux et des effets des radiations atomiques. Sa quinzième session a eu lieu à Genève en novembre. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution présentée par le Canada, qui confirmait l'intérêt que prenait l'Assemblée à la question des dangers des radiations ionisantes et faisait l'éloge du Comité pour le rôle précieux qu'il avait joué dans le développement des connaissances relatives aux effets et aux niveaux des radiations. Elle a prié le Comité de poursuivre son programme, y compris l'étude d'un rapport destiné à la vingt et unième session, qui portait sur les sources de radiations naturelles, la contamination radioactive du milieu et certains effets biologiques des radiations ionisantes.

En tant que membre actif du Comité depuis sa création, le Canada continue d'être préoccupé par les dangers des radiations. Pour mettre en œuvre son programme complexe d'enregistrement des niveaux de radioactivité, le Canada a établi un certain nombre de stations qui réunissent des renseignements à partir d'échantillons d'air, de lait, d'eau, de sol et d'os humains, et qui transmettent ces données aux parties intéressées, notamment au Comité qui les utilise pour ses études mondiales sur les retombées.

#### *Commission du désarmement<sup>1</sup>*

La Commission du désarmement qui se compose de tous les membres des Nations Unies s'est réunie à New-York d'avril à juin pour la première fois depuis cinq ans, à la suite de l'approbation générale donnée à la proposition soviétique qui demandait sa convocation. La dix-neuvième session

---

<sup>1</sup>Voir également page 16 pour le débat de la Première Commission sur le désarmement, et quelques renseignements sur les travaux du Comité des Dix-Huit.

de l'Assemblée n'ayant pu examiner les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, cette réunion a permis aux membres des Nations Unies d'exprimer leurs vues quant à la ligne de conduite à adopter pour les négociations futures sur le désarmement.

Le débat général a fait ressortir l'importance que beaucoup de membres continuent d'attacher au Comité des Dix-Huit en tant que tribune qui permet des négociations constructives et détaillées sur le désarmement général et complet, et sur les mesures provisoires de contrôle des armes et de désarmement. De l'avis général des membres, il convenait d'accorder la priorité à un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires et à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. L'Union soviétique a présenté des projets de résolution qui demandaient la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires et le retrait des bases et du personnel étrangers du territoire des autres Etats. Les Etats-Unis, à leur tour, ont introduit un projet de résolution qui demandait que le Comité des Dix-Huit reprenne dès que possible des négociations relatives à un traité d'interdiction totale des essais, à un accord sur la non-dissémination, à un accord visant à arrêter ou à restreindre la production ou l'utilisation des matières fissiles à des fins militaires, et à un arrêt de la production des vecteurs nucléaires. Sur la recommandation d'un certain nombre de pays non alignés, la Commission a approuvé (le Bloc soviétique s'étant abstenu) une résolution-compromis qui recommandait une réunion prochaine du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement afin de permettre l'étude prioritaire d'un accord de non-dissémination et d'un traité d'interdiction générale des essais. On a également fait mention de l'application des économies réalisées dans le domaine militaire à la mise en œuvre de programmes pacifiques.

La Commission a approuvé une deuxième résolution qui avait été introduite par plusieurs pays non alignés et qui demandait la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle participeraient tous les pays. En votant pour la résolution, le lieutenant-général E. L. M. Burns a déclaré que le Canada appuyait en principe l'idée de la conférence; il a fait observer cependant qu'une préparation détaillée serait nécessaire, que l'on devait absolument continuer de reconnaître les principes que la seizième session de l'Assemblée avait recommandés comme base des négociations du désarmement, et que la conférence mondiale ne devrait pas empêcher la poursuite de négociations détaillées au sein du Comité des Dix-Huit.

### ***Commission du droit international***

La Commission du droit international a été créée en 1947 afin d'encourager le développement progressif et la codification du droit international.

Elle se compose de 25 experts en droit international qui sont nommés pour leurs qualités personnelles; le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux, est membre de la Commission depuis 1961.

Durant la première partie de sa dix-septième session, tenue à Genève de mai à juillet 1965, la Commission a consacré la plus grande partie de son temps, comme par le passé, à l'étude du droit des traités. Elle a pu adopter la plupart des premiers articles de la première partie, lesquels s'appliquent à la conclusion des traités, aux réserves, à l'entrée en vigueur et à l'enregistrement, à la correction des erreurs et aux fonctions des dépositaires. Les versions révisées, qui ont été approuvées par la Commission, sont plus brèves et plus près des autres règles du droit que ne l'étaient celles des projets d'articles, et la plupart des éléments purement descriptifs en ont été retranchés. A sa dix-septième session, la Commission a décidé qu'elle s'occuperait de la deuxième partie des projets de traité à une autre réunion qui doit avoir lieu en janvier 1966 à Monaco. Elle a également réexaminé, révisé et adopté provisoirement 28 nouveaux articles sur l'envoi de représentants temporaires en mission spéciale, achevant ainsi la première rédaction des projets d'articles à ce sujet. Après que des gouvernements eurent présenté des observations, la Commission a cependant décidé de réviser de nouveau les projets d'articles et d'étudier à une réunion ultérieure la question de savoir si certaines règles spéciales du droit devraient être formulées pour les missions spéciales dites «à un échelon supérieur». En rédigeant ces articles, la Commission s'est efforcée de les harmoniser le plus possible avec les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

A la vingtième session de l'Assemblée, la Sixième Commission a examiné les rapports des seizième et dix-septième sessions de la Commission et a approuvé l'intention qu'avait manifestée celle-ci de terminer en 1966 la révision des projets d'articles du droit des traités et des missions spéciales.

### ***Année de la coopération internationale***

A sa dix-huitième session en 1963, l'Assemblée avait créé un Comité pour l'Année de la coopération internationale (ACI) qui devait élaborer et coordonner un programme d'activités pour l'«Année». Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, a exercé les fonctions de président du Comité durant la plus grande partie de 1965. Les activités que l'ONU a dirigées elle-même à l'occasion de l'ACI comprenaient une série de conférences données au début de l'année par sept érudits distingués sur le thème général de la coopération internationale, une session commémorative des Nations Unies tenue en juin à San Francisco pour

célébrer le vingtième anniversaire de la signature de la Charte, la remise de médailles de l'ACI à des hommes politiques qui avaient joué un rôle distingué dans le domaine de la coopération internationale, et l'émission d'un timbre spécial de l'ACI par l'Administration postale des Nations Unies. Les bureaux d'information des Nations Unies ont donné une entière publicité à l'Année et aux activités qui s'y rattachaient par la publication de brochures et par des émissions télévisées ou radiodiffusées.

Un certain nombre d'Etats membres se sont engagés dans des activités analogues. Au Canada, le Conseil exécutif de l'ACI a coordonné avec l'aide d'une subvention du gouvernement fédéral, les activités d'organisations privées qui ont entrepris plus d'une centaine de projets dans le cadre de l'Année: collaboration dans les domaines de l'éducation, des arts, des sciences et des sports, fourniture d'aliments, de vêtements et de livres, encouragement au tourisme, organisation de voyages et de colloques, etc. Une documentation sur les réalisations de l'ACI au Canada a été distribuée par les soins du Conseil exécutif; des déclarations ont été faites au sujet de l'ACI par plusieurs Canadiens éminents; les stations de radiodiffusion et de télévision ont présenté des émissions spéciales, et des articles ont paru dans un grand nombre de journaux et magazines canadiens. Le gouvernement a autorisé en mars une émission spéciale de 27 millions de timbres de l'ACI; il a également publié des articles sur l'Année dans les publications mensuelles de ses ministères, ainsi que des brochures relatives à des aspects déterminés de la coopération internationale. Le Service international de Radio-Canada a consacré des émissions spéciales à l'ACI, et l'Office national du Film a réalisé et diffusé au Canada un message du gouverneur général qui invitait les Canadiens à fournir tout leur appui à l'Année de la coopération internationale.

### *Espace extra-atmosphérique*

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est engagé dans une étude des domaines de la coopération internationale dans l'espace, et notamment des moyens d'exploration et d'exploitation spatiales pacifiques, ainsi que dans un examen des problèmes juridiques qui pourraient se poser à cet égard. A sa septième session tenue à New-York en octobre, le Comité a pris note, entre autres, des rapports sur les activités spatiales de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications. Il a fait des recommandations en ce qui concerne la formation, l'entraînement, les installations de lancement de fusées de sondage international, les échanges d'informations et l'encouragement à donner aux programmes internationaux dans le domaine de l'espace extra-

atmosphérique, et il a prié le sous-comité juridique qui s'est également réuni en 1965 de poursuivre ses travaux concernant les projets de convention internationale sur la responsabilité relative aux dommages causés par des engins spatiaux, et un accord relatif à l'aide à accorder aux astronautes et aux véhicules spatiaux. Un groupe de travail du Comité a proposé la convocation, en 1967, d'une conférence sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'attirer l'attention sur les avantages pratiques et les moyens mis à la disposition des puissances non spatiales dans le domaine de l'espace.

La vingtième session de l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et les travaux du Comité et a manifesté un intérêt croissant à l'égard des programmes d'études et de formation destinés aux futurs spécialistes des pays en voie de développement, dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

# V

## CONSEILS, COUR ET SECRÉTARIAT

### Conseil de sécurité

Aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité a pour tâche essentielle le maintien de la paix et de la sécurité internationales; ses fonctions se répartissent principalement entre le règlement pacifique des différends et l'action en ce qui concerne les menaces à la paix, les violations de la paix et les actes d'agression. Jusqu'à la fin de 1965, ses décisions ont été prises par un vote affirmatif de sept de ses onze membres, vote dans lequel sont comprises les voix des cinq membres permanents; pour les questions de procédure, une majorité de sept voix de n'importe lesquels des onze membres est nécessaire<sup>1</sup>. Lorsqu'un membre se trouve partie à un différend soumis à l'étude du Conseil, il doit s'abstenir de voter sur les mesures visant à un règlement pacifique de ce différend. En 1965, le Conseil de sécurité comprenait la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'URSS et les Etats-Unis comme membres permanents, et la Bolivie, la Côte-d'Ivoire, la Jordanie, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay comme membres non permanents.

Au 1<sup>er</sup> septembre 1965, le nombre requis d'Etats membres avait ratifié l'amendement à la Charte qui portait à quinze le nombre des membres du Conseil en faisant passer de six à dix le nombre des membres non permanents. Deux des quatre nouveaux membres devaient être élus pour un mandat d'un an; parmi les dix sièges non permanents, cinq ont été attribués au groupe afro-asiatique, un au groupe de l'Europe de l'Est, deux au groupe latino-américain, et deux au groupe qui comprend les pays de l'Europe occidentale et les autres Etats. En décembre 1965, l'Assemblée générale a élu l'Argentine, la Bulgarie et le Mali aux sièges qu'occupaient la Bolivie, la Malaisie et la Côte-d'Ivoire, les quatre sièges supplémentaires étant attribués au Japon, au Nigéria, à la Nouvelle-Zélande et à l'Ouganda (ces deux derniers pays recevant seulement un mandat d'un an). La Jordanie continue d'être membre du Con-

<sup>1</sup>En vertu de l'amendement à la Charte qui élargit le Conseil, neuf voix et non sept seront nécessaires dans chaque cas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966.

seil en 1966 en vertu de la décision qui a été prise en 1964 de prolonger d'un an son mandat si le Conseil était élargi<sup>1</sup>.

## Chypre

Bien que le Conseil de sécurité ait été saisi cinq fois de la question de Chypre<sup>2</sup>, au cours de l'année, il n'y a guère eu de progrès vers une solution politique définitive des problèmes de cette île. En mars 1965, M. Galo Plaza, médiateur nommé par le secrétaire général, a tracé les grandes lignes d'un éventuel règlement entre les parties. Les gouvernements grec et chypriote, sans être tout à fait d'accord avec chacune des suggestions de M. Plaza, et en particulier avec l'idée d'une renonciation volontaire du Gouvernement chypriote à l'*enosis* (union avec la Grèce), ont jugé que le rapport offrait une base convenable pour une reprise des discussions. Le Gouvernement turc et les chypriotes turcs, par contre, se sont élevés contre certaines parties du rapport. Ils soutenaient que M. Galo Plaza avait outrepassé son mandat en envisageant la dénonciation ou la modification des traités de 1960 qui avaient rendu Chypre indépendante, en ne prévoyant pas de garanties internationales pour prévenir une décision unilatérale de réunion de l'île à la Grèce, et en rejetant la possibilité d'une fédération chypriote pour proposer au contraire l'établissement d'un Etat unitaire au sein duquel les Turcs seraient réduits à l'état de minorité. Ils soutenaient, d'autre part, que le rôle du médiateur avait pris fin avec la présentation de son rapport, thèse que niait le secrétaire général. M. Galo Plaza est demeuré à la disposition des parties jusqu'à sa démission, à la fin de l'année, mais rien de plus ne s'est fait par l'entremise des Nations Unies en vue d'un rapprochement des parties.

Le Conseil de sécurité s'est réuni en août, à la demande de la Turquie, pour examiner le malaise qui régnait dans l'île par suite de certaines transformations d'ordre constitutionnel. Après avoir entendu les points de vue des deux parties, le Conseil de sécurité a adopté une résolution, le 10 août, qui invitait notamment toutes les parties à s'abstenir, conformément à la résolution du 4 mars 1964, de tout acte pouvant aggraver la situation. Le 5 novembre, à la requête de la Turquie, le Conseil de sécurité a étudié la situation chypriote à la suite d'une flambée de violence survenue à Famagouste. Le président du Conseil a clos la discussion en invitant instamment les parties à montrer la plus grande modération possible, à coopérer jusque dans le détail à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et à s'abstenir de tout acte pouvant aggraver la situation.

---

<sup>1</sup>Voir la liste des anciens membres et des membres actuels du Conseil de sécurité à l'annexe II-3.

<sup>2</sup>Voir aussi page 22 pour le débat de l'Assemblée.

Le 19 mars, puis le 15 juin, le Conseil de sécurité a réitéré ses résolutions antérieures relatives à Chypre et a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour trois mois et pour six mois respectivement. A sa réunion du 17 décembre, convoquée en vue d'une nouvelle prorogation du mandat, plusieurs Etats membres se sont montrés inquiets de voir qu'on ne se rapprochait pas d'une solution politique du problème. Tout en reconnaissant qu'il ne pouvait être question de retirer la Force, ils constataient combien il était difficile d'en assurer le financement par des contributions volontaires<sup>1</sup>. Afin de ne pas donner l'impression que la Force des Nations Unies pourrait rester indéfiniment à Chypre, et aussi pour souligner l'urgence d'une solution politique, les Etats membres ont décidé d'un commun accord de ne renouveler le mandat de la Force que pour trois mois, et non pas pour les six mois que demandait le secrétaire général.

### **Rhodésie**

La question rhodésienne a fait l'objet de discussions au Conseil de sécurité, en avril et en mai, et de nouveau en novembre, après la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie.<sup>2</sup> Les premières réunions ont été convoquées à la demande du Comité spécial sur le colonialisme et des représentants de 35 Etats africains, par suite, notamment, de la décision du Gouvernement rhodésien de tenir des élections le 7 mai en vue d'obtenir l'appui entier du peuple dans ses négociations avec la Grande-Bretagne au sujet de l'indépendance. En effet, pour plusieurs orateurs du Conseil, les élections annonçaient une déclaration unilatérale d'indépendance.

Les représentants du Sénégal et de l'Algérie, qu'on avait admis à participer aux délibérations du Conseil à titre de porte-parole de l'Organisation de l'unité africaine, ont souligné l'unanimité des points de vue africains sur la question rhodésienne, ont soutenu que la Grande-Bretagne avait fait preuve de négligence en laissant cette situation se développer et ont exprimé la crainte que, si la tendance persistait, la Rhodésie ne devienne une autre Afrique du Sud. Ils ont réclamé l'abrogation immédiate de la constitution de 1961, la convocation d'une assemblée constituante et, le cas échéant, l'emploi de la force par la Grande-Bretagne pour affirmer son autorité en Rhodésie et prévenir une déclaration unilatérale d'indépendance. Mais, après avoir réaffirmé la position de son gouvernement, selon lequel il n'était pas de la compétence du Conseil de discuter les affaires rhodésiennes, le représentant

<sup>1</sup>Voir aussi page 2.

<sup>2</sup>Voir aussi page 34 en ce qui concerne les délibérations de l'Assemblée générale sur la question rhodésienne.

britannique a déclaré que la politique de la Grande-Bretagne se fondait sur trois principes: premièrement, la Grande-Bretagne doit avoir l'assurance que toute base pour l'indépendance est acceptable par l'ensemble du peuple rhodésien; deuxièmement, il faut rechercher une solution par des négociations et non pas par une action anti-constitutionnelle ou illégale; et, troisièmement, personne ne doit ignorer les conséquences politiques et économiques qui découleraient d'une déclaration illégale d'indépendance. Le 6 mai, le Conseil de sécurité adoptait une résolution priant la Grande-Bretagne de prendre toute les mesures nécessaires en vue de prévenir une déclaration unilatérale et de réunir une assemblée constituante de tous les partis politiques pour l'adoption de nouvelles dispositions constitutionnelles acceptables par la majorité du peuple rhodésien, de manière qu'on puisse fixer une date rapprochée pour l'accession à l'indépendance. On a par la suite rejeté un amendement de l'URSS qui demandait à la Grande-Bretagne d'annuler les élections.

Et le 11 novembre, l'administration Smith déclarait unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie. Le lendemain, le Conseil de sécurité, à la demande de la Grande-Bretagne et de l'Assemblée générale, convoquait une session d'urgence afin d'étudier l'affaire. Au cours des discussions qui s'ensuivirent, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Grand-Bretagne a déclaré que son gouvernement avait demandé au Conseil de se réunir parce que cette tentative de la Rhodésie d'établir un régime minoritaire illégal était une question d'ordre international et que la bonne volonté, la collaboration et l'appui entier des membres des Nations Unies étaient nécessaires pour l'efficacité des différentes mesures économiques prises contre la Rhodésie. Il a réaffirmé que la Grande-Bretagne n'accorderait l'indépendance que dans des conditions acceptables par tout le peuple rhodésien, mais que, selon lui, l'emploi de la force n'aiderait pas à la recherche d'une solution à ce problème. Les pays afro-asiatiques qui avaient demandé de participer aux discussions étaient enclins à tenir la Grande-Bretagne responsable de ne pas avoir pris de mesures préventives suffisantes et réclamaient l'emploi de la force, si cela était nécessaire, pour mettre fin à la rébellion. Les Etats-Unis ont appuyé la position prise par la Grande-Bretagne, tandis que la France, tout en condamnant la déclaration unilatérale, estimait que ce problème n'intéressait que la Grande-Bretagne et déclarait qu'elle s'abstiendrait de voter sur la question. Le 12 novembre, le Conseil adoptait par 10 voix contre zéro, avec l'abstention de la France, une résolution qui condamnait la déclaration unilatérale et priait tous les Etats membres de ne pas reconnaître le gouvernement Smith ni de lui accorder aucune forme d'assistance. Le 20 novembre, après avoir tenu d'autres réunions, le Conseil adoptait par un pareil vote une deuxième résolution affirmant que cette situation, si elle se maintenait, pourrait cons-

tituer une menace à la paix. La résolution demandait à la Grande-Bretagne de mettre fin à la rébellion et priait «tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait aider et encourager le régime illégal et, en particulier, de cesser de lui fournir des armes et du matériel militaire, et de faire tout en leur pouvoir pour rompre toutes leurs relations économiques avec la Rhodésie, y compris un embargo sur le pétrole et les produits pétroliers».

Avant cette initiative du Conseil de sécurité, le Canada avait déclaré, le 11 novembre, qu'il ne reconnaissait pas le régime Smith, rappelait son délégué commercial, mettait fin à son programme d'aide, imposait un embargo total sur les exportations d'armes vers la Rhodésie et abolissait le tarif préférentiel accordé aux produits rhodésiens de même que les facilités d'assurance accordées aux exportations. A la fin de novembre, conformément à la résolution du 20 novembre, le Canada mettait un embargo sur l'importation de plus de 90 p. 100 des produits rhodésiens ayant été importés en 1964; en décembre, il imposait un embargo sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers vers la Rhodésie.

### *République Dominicaine*

Le 24 avril 1965, le gouvernement du président Reid Cabral, en République Dominicaine, était renversé. Toutefois, cette prise du pouvoir par un groupe de civils et de militaires appuyant le retour de l'ancien président Juan Bosch était contestée par la majeure partie des effectifs militaires de la république.

Les engagements entre les deux factions se sont multipliés, en même temps que les bombardements aériens et navals de la ville de Saint-Domingue par les forces opposées à Bosch, qui ont fait de nombreux morts et blessés, même parmi les non-combattants. Le 28 avril, des forces américaines débarquaient près de la capitale dominicaine à l'appel de la faction militaire, qui avait déclaré ne pouvoir assurer la protection des ressortissants étrangers et de leurs biens. Le 29 avril, le représentant des Etats-Unis déclarait au Conseil de sécurité que son gouvernement avait pris cette initiative en vue de protéger et d'évacuer les citoyens américains. Le 1er mai, l'Union soviétique réclamait une réunion d'urgence du Conseil «afin d'étudier l'intervention armée des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République Dominicaine». L'évolution rapide des événements en République Dominicaine a retenu l'attention du Conseil du 3 mai au 21 juin. Entre-temps, l'Organisation des Etats américains avait présenté aux deux parties opposées un plan de conciliation qui devait par la suite former la base du gouvernement provisoire qui a pris le pouvoir le 3 septembre.

Le fait saillant des discussions du Conseil a été la sortie de l'URSS selon laquelle l'action militaire des Etats-Unis, entreprise «sous prétexte» de protéger les citoyens américains, était «un acte d'agression directe en violation flagrante de la Charte des Nations Unies» et particulièrement des alinéas 4 et 7 de l'article 2 qui interdisent l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ou l'intervention dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. Le représentant soviétique a repris ce thème à plusieurs reprises mais n'a pas réussi à faire adopter par le Conseil de sécurité une résolution blâmant les Etats-Unis et exigeant le retrait des troupes américaines. La position soviétique a reçu l'appui du représentant cubain, qui avait été invité à participer aux discussions du Conseil, tandis que les représentants de la France, de l'Uruguay, de la Jordanie et de la Côte-d'Ivoire ont critiqué, mais avec plus de modération, l'initiative des Etats-Unis en République Dominicaine.

En réponse à ces critiques, le représentant des Etats-Unis a invoqué la nécessité de protéger la vie des citoyens américains, a affirmé que des chefs communistes avaient pris en main ce qui était au début un mouvement démocratique et a déclaré que les Etats américains ne permettraient pas l'établissement d'un autre gouvernement communiste dans l'hémisphère occidental. Il a aussi donné l'assurance que les Etats-Unis, conformément à l'article 54 de la Charte, tiendraient le Conseil pleinement au courant des mesures prises par suite de la crise dominicaine. Les Etats-Unis ont reçu, à divers degrés, l'appui de la Chine, de la Grande-Bretagne et de la Bolivie.

Peu après le débarquement des troupes américaines, l'Organisation des Etats américains a commencé à rechercher un règlement de la crise, notamment par l'envoi de son secrétaire général à Saint-Domingue et par la création d'une force de paix interaméricaine à laquelle ont contribué un certain nombre de membres de l'OEA, y compris les Etats-Unis. Le représentant des Etats-Unis a soutenu devant le Conseil que les mesures prises par son gouvernement, de concert avec l'Organisation des Etats américains, étaient conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et particulièrement à l'article 33, qui prie les parties à tout différend susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales d'en rechercher la solution, avant tout, par des moyens pacifiques, y compris «le recours aux organismes ou accords régionaux». Il a aussi rappelé au Conseil les dispositions de l'article 52, qui reconnaît spécifiquement le rôle des organismes régionaux dans le règlement des différends d'ordre local. En appuyant la politique des Etats-Unis, il a insisté sur le fait que la force de paix interaméricaine gardait une attitude de stricte impartialité dans ce conflit interne. Après avoir violemment contesté ces déclarations, les représentants de l'URSS et de Cuba ont

soutenu que la politique des Etats-Unis et de l'OEA à Saint-Domingue constituait une action coercitive et, de ce fait, était illégale, car une telle action ne pouvait être entreprise sans l'autorisation du Conseil de sécurité.

Les représentants du gouvernement du colonel Caamano et du gouvernement du général Imbert, les deux factions opposées, ont été invités à présenter au Conseil de sécurité leurs points de vue sur la crise dominicaine. Le Conseil de sécurité a traité les deux factions sur un pied d'égalité et a refusé de rendre un jugement sur leur prétentions égales à représenter officiellement la République Dominicaine aux Nations Unies.

Les discussions sur les responsabilités respectives des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains quant au maintien de la paix en République Dominicaine se sont animées davantage par suite de l'envoi à Saint-Domingue, le 15 mai, d'une mission d'observation des Nations Unies, conformément à la résolution adoptée la veille par le Conseil de sécurité. Le secrétaire général a nommé M. José Mayobre, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine, chef de la mission, et le général de brigade I. J. Rickhye, premier conseiller militaire. Ils avaient pour fonction de tenir le Conseil au courant des événements se déroulant en République Dominicaine. La mission des Nations Unies à Saint-Domingue a fait l'objet de critiques de la part de l'OEA, dans un message au Conseil où l'Organisation se plaignait de ce que la mission entravait ses efforts de rétablissement de la paix. Le représentant soviétique a rejeté ces critiques en déclarant que les activités de l'OEA sapaient la responsabilité qu'avaient les Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité et violaient ainsi la Charte. Le Conseil a étudié cette affaire sous tous ses aspects, mais sans parvenir à une conclusion.

Le 22 juin, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, commentant le rôle joué par les Nations Unies en République Dominicaine en relation avec l'action entreprise par l'OEA, déclarait devant le Comité permanent des affaires extérieures:

1. Les Nations Unies et les institutions ou organismes régionaux ont toutes deux un rôle à jouer pour la solution des différends ou des menaces à la paix.
2. Les Nations Unies doivent s'occuper de toute situation qui touche à la paix et à la sécurité; le droit d'intervention ne doit pas non plus lui être ravi.
3. On ne devrait pas recourir à une action coercitive sans l'assentiment du Conseil de sécurité. (...)
4. Même si une action visant le maintien de la paix, qu'autorise et prend un organisme régional, ne constitue pas une action coercitive, nous croyons qu'il incombe que les organismes régionaux dévoués au maintien de la sécurité internationale dirigent leurs opérations en coopérant étroitement avec les Nations Unies, dont relève la responsabilité complète de préserver la paix et la sécurité internationales.

A la fin de l'année, la mission des Nations Unies était encore à Saint-Domingue, renseignant le secrétaire général directement sur la situation.

### *Sénégal-Portugal*

En mai 1965, le Conseil de sécurité a examiné une plainte du Sénégal contre le Portugal, qui aurait violé à plusieurs reprises le territoire et l'espace aérien du Sénégal au cours des deux années précédentes. Au Conseil, le représentant du Portugal a nié ces allégations, accusant le Sénégal d'aider des bandes armées de terroristes à attaquer la Guinée portugaise. Il a suggéré qu'au lieu de se plaindre au Conseil le Sénégal tente d'abord de régler cette affaire directement avec le Gouvernement portugais ou par l'entremise de tierces parties acceptées d'un commun accord. Le Portugal était prêt à consentir à l'établissement d'une commission d'enquête sur les allégations spéciales faites par le Sénégal. Le représentant du Sénégal a répondu que son gouvernement avait saisi le Conseil de plaintes particulières, qui seraient justifiées par des preuves matérielles si le Conseil les demandait, et que le Sénégal n'avait pas cherché de convention directe avec le Portugal parce qu'il n'avait pas confiance dans des négociations avec le Gouvernement portugais. Le 19 mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution qui déplorait les incursions portugaises et demandait au Portugal de prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher d'autres violations du territoire sénégalais.

### *Cachemire*

Le litige sur le Cachemire a repris en 1965, déclenchant les plus forts combats qui aient eu lieu entre les deux pays depuis 1947 et 1948. Après des mois de tension croissante, la situation s'est sérieusement aggravée, en avril, à propos du Rann de Kutch et, en août, au sujet du Cachemire. Dans un message adressé, le 1<sup>er</sup> septembre, à MM. Ayoub, président du Pakistan, et Shastri, premier ministre de l'Inde, le secrétaire général les avertissait qu'une confrontation militaire aurait de graves répercussions pour la paix du monde; il les invitait à décréter un cessez-le-feu et à retirer leurs forces armées pour créer un climat propice au dénouement de leurs difficultés politiques. Le lendemain, M. Pearson, premier ministre du Canada, encourageait les deux pays à répondre à l'appel du secrétaire général, offrant le concours du Canada pour faciliter un accueil favorable à cette requête, si les deux pays l'acceptaient. De plus, M. Pearson était prêt à se rendre sans délai en Asie si cela pouvait aider l'Inde et le Pakistan à répondre à la demande du secrétaire général.

Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence pour étudier l'affaire du Cachemire et, dans une résolution unanime du 4 septembre, a demandé aux deux gouvernements de prendre toutes mesures pour un cessez-le-feu immédiat, de ramener toutes leurs forces armées vers leurs frontières respectives, et de coopérer pleinement avec le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan dans la tâche de surveillance du cessez-le-feu. Comme le conflit s'intensifiait et s'étendait, le Conseil, par une deuxième résolution unanime du 6 septembre, a réitéré sa demande d'un cessez-le-feu et prié le secrétaire général de renforcer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan. Sur les instances du Conseil, le secrétaire général s'est rendu dans ces pays, où il est resté du 7 au 16 septembre, afin de les persuader de conclure un cessez-le-feu.

A son retour, M. Thant a présenté un rapport au Conseil, et plusieurs de ses recommandations font partie d'une résolution adoptée le 20 septembre par tous les membres permanents. Cette résolution réclamait un cessez-le-feu à partir du 22 septembre, à 7 heures (heure de Greenwich), plus le retrait de toutes les forces armées jusqu'aux lignes qu'elles occupaient le 5 août; elle priait aussi le secrétaire général de fournir l'aide nécessaire pour la surveillance efficace du cessez-le-feu et du retrait des troupes, et décidait qu'après le cessez-le-feu et le retrait des combattants le Conseil rechercherait des mesures propres à résoudre le problème politique. L'Inde a accepté la demande d'un cessez-le-feu immédiat et le Pakistan y a consenti aussi, peu avant le délai fixé. Toutefois, la trêve n'a pas duré; le 27 septembre, le Conseil a adopté une quatrième résolution ordonnant aux parties de faire honneur à leurs engagements.

Se fondant sur la résolution du 20 septembre, le secrétaire général a décidé d'établir un nouveau groupe d'observation, la Mission d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan, chargée de surveiller le cessez-le-feu et le repli des forces armées sur la frontière, à l'extérieur du Cachemire. Tout en relevant de la même administration, cette Mission avait d'autres responsabilités que le Groupe d'observation, qui opère sur le territoire même de l'Etat de Jammu et Cachemire. Le 11 octobre, 90 observateurs de 10 pays divers sont arrivés en Asie méridionale pour faire partie de la Mission, et l'on en a recruté cinquante-neuf autres pour le Groupe. Les mois suivants, ils ont réussi en partie à réduire la tension sur la ligne de «cessez-le-feu»; dans certains cas, ils ont pu faire modifier la disposition tactique des forces de part et d'autre.

A la demande du secrétaire général, le Canada a affecté à la Mission 12 officiers en qualité d'observateurs, ainsi que le major général B. F. Macdonald, chef de la Mission. Le Canada a aussi envoyé dix autres officiers pour se

joindre aux neuf membres canadiens du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Pour assurer un appui aérien aux deux missions, le Canada s'est engagé à envoyer une unité aérienne de transport comprenant six appareils et environ 150 hommes.

Malgré la présence plus forte des Nations Unies dans la région, la situation restait précaire. Le 25 octobre, le Conseil, à la requête du Pakistan, s'est réuni de nouveau pour étudier la situation, qui s'aggravait. L'Inde s'est alors retirée de la conférence, soutenant que le Pakistan ne devait pas être autorisé à discuter de la situation dans la partie du Cachemire gouvernée par l'Inde. Le 5 novembre le Conseil a adopté une nouvelle résolution, avec une abstention (Union soviétique), regrettant que tardent à venir un cessez-le-feu total et efficace et le retrait des forces armées; la résolution priait les deux parties de donner ordre à leurs forces de coopérer avec les Nations Unies. Elle demandait aussi la prompte et inconditionnelle exécution du projet de réunion des représentants indiens et pakistanais et d'un représentant du secrétaire général; elle recommandait que soit fixé un délai pour l'exécution des plans de repli. Cette résolution avait trait à une proposition antérieure du secrétaire général, acceptée en principe par les deux parties, lesquelles ne lui ont pas donné suite, l'Inde ayant refusé le représentant désigné par le secrétaire général. Toutefois, après la résolution du Conseil du 5 novembre, le secrétaire général a annoncé le 25 novembre qu'à la suite d'utiles discussions avec les deux parties, il avait choisi le général de division Julio Marambio, du Chili, pour rencontrer les représentants de l'Inde et du Pakistan. Le général Marambio s'est rendu sur place pour discuter du retrait des troupes. Vers la fin de l'année, il s'efforçait toujours de trouver une base de règlement.

En décembre le secrétaire général a fait part de ce que, malgré un certain calme établi sur la ligne de cessez-le-feu, les incidents et la tension entre les parties persistaient en maints endroits. L'Inde et le Pakistan ayant exprimé le souhait que la Mission d'observation des Nations Unies poursuive sa tâche, le secrétaire général a prorogé pour trois mois la durée de la Mission, à compter du 22 décembre, aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale qui lui permettait de dépenser jusqu'à deux millions de dollars par année pour frais imprévus et extraordinaires. Le maintien du Groupe a été financé dans le cadre des estimations révisées du budget ordinaire des Nations Unies pour les exercices financiers 1965 et 1966.

### *Territoires portugais en Afrique*

En novembre, à la requête des Etats africains, le Conseil de sécurité a étudié la situation dans les territoires portugais d'Afrique. Les représentants

africains ont déclaré au Conseil que, malgré les prétentions du Portugal d'avoir introduit des réformes dans ses territoires, celles-ci ne répondaient pas aux aspirations fondamentales de la population africaine. Ils ont aussi décrit la situation dans ces territoires comme une menace à la paix et à la sécurité internationales et affirmé que cette menace s'aggravait parce que les membres de l'OTAN fournissaient des armes et autre matériel militaire au Portugal.

Le représentant du Portugal a répondu que, si les services d'éducation étaient, peut-être, insuffisants et imparfaits, ils n'en étaient pas moins meilleurs que dans la plupart des Etats africains. Il a nié que la politique coloniale du Portugal reçût l'appui financier, économique ou militaire de l'Ouest, et il a accusé les Etats africains de troubler la paix en Angola et au Mozambique. Il a aussi invité le Conseil à établir un sous-comité qui déterminerait si la situation était en fait une menace à la paix et à la sécurité internationales; en même temps, le sous-comité inspecterait dans les pays voisins les bases et les camps d'où partaient des infiltrations en territoires portugais. Le 23 novembre, le Conseil a adopté une résolution invitant le Portugal à mettre immédiatement en vigueur le principe d'autodétermination et priant tous les Etats de n'offrir au Portugal aucune aide qui lui permettrait d'opprimer la population des territoires sous son administration, et de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir la fourniture d'armes et de matériel militaire au Gouvernement portugais à cette fin. Cette résolution était semblable à celle que le Conseil avait adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 1963.

### Conseil économique et social

Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires sont les principaux instruments dont dispose l'ONU pour travailler au relèvement des niveaux de vie ainsi qu'au progrès économique et social. Jusqu'à la fin de 1965, le Conseil comprenait dix-huit membres, élus par l'Assemblée générale pour trois ans, le tiers des sièges faisant l'objet d'une élection chaque année. Le Canada, le Pakistan, la Roumanie, le Gabon, le Pérou et les Etats-Unis ont commencé leurs présents mandats en 1965<sup>1</sup>.

Au 1<sup>er</sup> septembre 1965, le nombre requis d'Etats membres avait ratifié la modification de la Charte qui portait à 27 le nombre des membres du Conseil. Sept des neuf sièges supplémentaires ont été attribués au groupe afro-asiatique, les deux autres allant respectivement au groupe latino-américain et au groupe qui comprend l'Europe occidentale et les «Autres». Afin d'assurer un certain décalage des mandats, trois des nouveaux membres

<sup>1</sup>Voir à l'Appendice II-4 la composition passée et actuelle du Conseil économique et social.

obtenaient un mandat de trois ans, trois occuperaient leur siège deux ans et les trois autres un an. En décembre 1965, l'Assemblée générale a élu (ou réélu selon le cas) la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, Panama, les Philippines, la Suède et l'Union soviétique aux six sièges existants qui allaient devenir vacants, les neuf sièges supplémentaires étant attribués aux pays suivants: Iran, Maroc, Venezuela (mandats de trois ans), Cameroun, Dahomey et Inde (mandats de deux ans), Grèce, Sierra-Leone et Tanzanie (mandats d'un an).

Le Conseil économique et social présente chaque année un rapport sur ses travaux à l'Assemblée générale et il est saisi des rapports de ses six commissions techniques. Chacune de ces commissions a son domaine propre: droits de l'homme, stupéfiants, population, questions sociales, statistique et condition de la femme<sup>1</sup>.

En plus de lancer lui-même divers programmes, le Conseil coordonne les programmes économiques, sociaux et de secours d'urgence qui sont mis en œuvre par les organes subsidiaires des Nations Unies et par des institutions connexes. Jusqu'à la fin de 1965, le Comité de l'assistance technique, comité permanent du Conseil économique et social, a administré le programme régulier d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le Programme élargi d'assistance technique auquel participent diverses institutions spécialisées. Le Fonds spécial des Nations Unies relève également du Conseil. Le 1<sup>er</sup> janvier 1966, le Programme élargi et le Fonds spécial ont été amalgamés en un Programme de développement des Nations Unies<sup>2</sup>, dont le conseil d'administration de 37 membres fera rapport chaque année au Conseil économique et social. Le Conseil fait en outre la revue des travaux de ses quatre commissions économiques régionales qui permettent d'utiles échanges de renseignements et des réalisations communes sur le plan régional entre les pays membres. Il reçoit chaque année des rapports du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA), et du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés<sup>3</sup>.

### ***Sessions du Conseil économique et social en 1965***

La reprise de la trente-septième session, ainsi que la trente-huitième session du Conseil économique et social ont eu lieu à New-York en mars

---

<sup>1</sup>En mars 1965, le Conseil a décidé de supprimer la Commission du commerce international des produits de base. Le rôle de celle-ci a été confié à la Commission des produits de base du Conseil du commerce et du développement (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

<sup>2</sup>Voir page 26.

<sup>3</sup>Voir pages 46 à 48 pour un compte rendu de l'activité de ces organismes.

1965. Le Conseil a nommé M. Akira Matsui, du Japon, au poste de président pour 1965, et élu des membres à des sièges vacants de divers organes subsidiaires. Le Canada a été élu membre de la Commission de statistique, du Conseil d'administration du Fonds spécial et du Comité spécial de coordination. Le Conseil a examiné les rapports des quatre organes financiers<sup>1</sup>, y compris une proposition du Fonds monétaire international qui visait à relever de 25 p. 100 les quotes-parts des pays membres. Il a consacré une grande partie de ses séances à la question d'une étude générale et d'une réévaluation de son rôle et de ses fonctions. Il convenait d'abord de déterminer si cette étude devait être entreprise par le Conseil ou par l'Assemblée générale. Le Canada partageait l'opinion de la majorité selon laquelle en laissant le Conseil en dehors de cette étude on porterait préjudice à la position de cet organisme, ce qui affecterait nécessairement les résultats de l'étude.

Les débats sur la question ont continué à la trente-neuvième session du Conseil qui a été tenue à Genève en juillet. Le problème du rôle du Conseil s'est posé en raison de la diversité des travaux des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social, lesquels ont pris de l'ampleur au fur et à mesure que grandissaient les besoins. Une grande partie de ces tâches ont été accomplies par les institutions spécialisées; d'autres ont été assumées par l'Organisation elle-même, au point que celle-ci pourrait presque être appelée une institution spécialisée «non spécialisée». La nature complexe du cadre dans lequel s'exercent les nombreuses responsabilités des Nations Unies exige une coordination croissante afin d'éviter le double emploi de certains programmes, d'assurer une planification intégrée et de faire en sorte que les ressources dont disposent les Nations Unies pour le développement économique et social soient utilisées le plus efficacement possible d'après des priorités bien établies. La nécessité d'une révision de ce genre s'est révélée après la création, en 1964, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>2</sup>, qui doit assumer et élargir les fonctions exercées jusqu'ici par le Conseil dans le domaine du commerce et du développement. Le Conseil a prié le secrétaire général de présenter à la vingtième session de l'Assemblée<sup>3</sup> une brève analyse des points de vue exposés à ses réunions. A la lumière des discussions tenues à ce sujet par l'Assemblée générale, le Conseil a décidé de reprendre la question d'une réévaluation de son rôle à l'une de ses prochaines sessions.

Dans le cadre du débat relatif au rôle et aux fonctions du Conseil économique et social, la trente-neuvième session a décidé d'améliorer les

<sup>1</sup>Voir page 82.

<sup>2</sup>Voir *Le Canada et les Nations unies 1964*, page 26 et page 45 de la présente publication.

<sup>3</sup>Voir page 30.

moyens de gestion du Conseil en reconstituant le Comité spécial de coordination qui avait été créé afin de suivre les progrès de la Décennie du développement des Nations Unies. Cet organisme devra désormais tenir ses réunions avec le Comité administratif de coordination (qui réunit les directeurs des institutions spécialisées) de manière à assurer la bonne coordination de tous les programmes des Nations Unies. Afin d'aider les comités dans leurs études, le Conseil a adopté une résolution qui invitait les institutions spécialisées à produire des budgets plus faciles à comparer, voire présentés sous la même forme, et il s'est déclaré en faveur d'un budget unique pour l'ensemble des programmes des Nations Unies. Ces nouvelles responsabilités nécessitant des changements administratifs au sein du Conseil, on a décidé de procéder à une révision des pratiques relatives aux documents de travail et à leur distribution. Une proposition du Canada concernant la modification du calendrier des réunions du Conseil est présentement étudiée par les Etats membres.

Dans le domaine du développement économique, le Conseil a fait une revue des progrès réalisés durant la première moitié de la Décennie du développement; il a pris note de l'observation faite par le secrétaire général au sujet du ralentissement du taux de croissance économique dans les pays en voie de développement et du fléchissement de l'aide octroyée par les pays industrialisés, et il a approuvé à l'unanimité une résolution présentée par douze pays en voie de développement et qui demandait un accroissement de l'aide ainsi qu'une plus grande planification<sup>1</sup>. Le Conseil a approuvé l'organisation de symposiums dans le domaine de l'industrie afin de permettre à certains pays de bénéficier de l'expérience des autres; il a recommandé qu'une plus grande partie des fonds de l'assistance technique soit consacrée à la mise en œuvre de projets industriels dans les pays en voie de développement, et il a demandé au secrétaire général de proposer des méthodes qui permettraient, grâce à des contributions volontaires, de stimuler l'industrialisation dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies<sup>2</sup>. A sa trente-neuvième session, le Conseil économique et social a félicité le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST) pour le rapport que le Comité lui a présenté sur les domaines dans lesquels les progrès scientifiques et techniques doivent être adaptés aux besoins des pays en voie de développement, et il a proposé un programme d'action prioritaire coordonnée. L'ACAST a été prié d'examiner d'une manière encore plus approfondie les programmes mis en œuvre à cet égard

<sup>1</sup>Voir page 9.

L'attachement du Canada aux objectifs des programmes d'aide des Nations Unies s'est manifesté une fois de plus lors de la conférence tenue à New-York en octobre pour l'annonce des souscriptions au Programme de développement, réunion au cours de laquelle il s'est engagé à verser en fonds canadiens une contribution de 9.5 millions au lieu de \$7,325,000.

<sup>2</sup>Voir page 26.

par les divers organismes et de recommander des révisions possibles, les Nations Unies et les institutions spécialisées devant à leur tour répondre aux recommandations précises contenues dans le rapport du Comité. Le Conseil a placé sur une base permanente le Programme alimentaire mondial, qui avait été lancé en 1962 à titre expérimental sur la proposition du Canada. Il a recommandé à cet égard aux Nations Unies un objectif de \$275,000,000 pour la période 1966-1968, l'aide devant être fournie dans une proportion d'au moins 33 p. 100 en argent et en services.

Dans le domaine social et humanitaire, le Conseil a adopté des recommandations de la Commission des questions sociales<sup>1</sup> concernant le bien-être de la famille et de l'enfance et la formation des travailleurs sociaux; il a établi dans ses grandes lignes un programme d'action sur le plan économique à l'intention de la jeunesse et a nommé un groupe d'experts chargés d'étudier les rapports entre la distribution et la politique sociale; passant à l'examen d'une question particulièrement controversée, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution qui autorise l'octroi d'une assistance technique en matière de planning familial aux Etats membres qui la sollicitent<sup>2</sup>. Il a autorisé en outre une étude de la discrimination raciale dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle; il a prolongé le mandat du Rapporteur spécial sur l'esclavage afin de lui permettre de présenter à la quarante et unième session un rapport complet sur les pratiques de la traite des esclaves; enfin, il a discuté brièvement de la création du poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, mais sans prendre de décision à ce sujet. Bien qu'il n'ait pu achever à sa trente-neuvième session l'examen d'un ordre du jour particulièrement chargé, le Conseil a adopté une quarantaine de résolutions sur des sujets, en plus des questions susmentionnées, comme le dessalement de l'eau, la Conférence cartographique régionale des Nations Unies, la réforme agraire, le développement des transports et le financement du développement économique. A la reprise de la session, en novembre, le Conseil économique et social a étudié les premiers rapports du Conseil du commerce et du développement, élu les premiers membres du conseil d'administration du Programme de développement des Nations Unies (le Canada obtenant un mandat de deux ans) et approuvé l'ordre du jour provisoire des sessions de 1966.

### *Commissions techniques*

Chacune des commissions techniques du Conseil économique et social a tenu des réunions en 1965. Pendant l'année, le Canada a été membre de la

<sup>1</sup>Voir page 71.

<sup>2</sup>Voir page 71.

Commission des droits de l'homme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission de statistique et a envoyé des délégations à leurs sessions.

### *Commission des droits de l'homme*

La vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme, réunie à Genève en mars et avril 1965, a été consacrée principalement à l'examen du projet de Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse<sup>1</sup>. Une grande partie des débats à ce sujet a porté sur la définition de certaines expressions fondamentales. Certaines délégations préféraient une manière plus générale de traiter le sujet, la convention devant plutôt, à leur avis, montrer la direction que doivent suivre les législations nationales en matière de discrimination religieuse, mais la plupart des membres, dont le Canada, estimaient que, si l'on voulait que la convention ait toute sa portée, ses dispositions devaient être énoncées aussi clairement que possible. La Commission a pu seulement approuver le préambule et quatre des articles du projet de convention, mais elle doit reprendre ses travaux à cet égard à sa vingt-deuxième session, en 1966.

La Commission, ayant traité assez longuement de la question des «criminels de guerre et des crimes commis contre l'humanité» a demandé au secrétaire général d'entreprendre une étude de cette question et l'a inscrite comme problème prioritaire à l'ordre du jour de sa session de 1966. Elle a également fait des propositions à l'égard du système de rapports périodiques sur les droits de l'homme; dans ses recommandations concernant les activités qui marqueront en 1968 l'Année internationale des droits de l'homme, elle a proposé qu'une conférence internationale ait lieu en 1968 pour examiner les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme et déterminer les mesures que les Nations Unies pourraient encore prendre dans ce domaine.

### *Commission des stupéfiants*

La Commission des stupéfiants a tenu sa vingtième session à Genève en novembre et décembre 1965. Elle a approuvé une résolution qui créait un comité spécial pour l'étude des problèmes relatifs aux drogues qui ne sont pas placées sous contrôle international, comme les barbituriques et les calmants. Bien que le trafic illicite des stupéfiants soit encore d'une ampleur alarmante, on constate une amélioration de la coopération internationale dans la mise en œuvre des mesures de contrôle, notamment entre le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et la France. La Commission a fait l'étude des problèmes posés

<sup>1</sup>Pour plus de détails à ce sujet, voir le bulletin mensuel *Affaires Extérieures* de juin 1965, p. 242. En 1963 et 1964, la Commission a examiné et approuvé environ la moitié des articles d'un projet de *déclaration* sur le même sujet; elle doit reprendre ses discussions à cet égard à sa vingt-deuxième session en 1966.

par l'opium et ses dérivés, ainsi que par le cannabis et la feuille de coca; après avoir examiné une proposition des Etats-Unis concernant la suppression totale de l'usage de l'opium, elle a adopté une résolution qui souligne la nécessité d'une aide technique aux pays où est utilisée la feuille de coca. Elle a pris note des opinions exprimées quant aux aspects socio-économiques de la toxicomanie et a fait la revue de tout ce qui a été réalisé dans le domaine des stupéfiants durant les vingt années d'existence de la Commission. Le Canada est membre de la Commission depuis l'établissement de celle-ci en 1946.

### *Commission de la population*

La Commission de la population a tenu sa treizième session à New-York en mars et en avril 1965. Se fondant sur les résultats d'une enquête effectuée auprès des Etats membres des Nations Unies, la Commission a discuté longuement des rapports qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, et a proposé que des enquêtes de ce genre soient conduites en moyenne tous les cinq ans, la prochaine de ces études devant revêtir plus d'ampleur et de précision.

La Commission a adopté une résolution qui priait le secrétaire général d'accorder une plus grande priorité aux travaux dans le domaine de la population et de consulter les institutions spécialisées en cause au sujet de la répartition des tâches qui s'inscrivent dans le programme de travail recommandé par la Commission. Abordant l'examen de ce qui peut être considéré comme le problème crucial de la treizième session, elle a discuté de la nature et de l'étendue de l'aide technique que peuvent fournir les Nations Unies dans le domaine de la population. Un premier pas avait été pris par l'ONU dans cette direction en février lors de la visite en Inde de cinq experts des Nations Unies qui ont offert des conseils au Gouvernement indien à l'endroit de son programme de planning familial. Certaines délégations ont fait des réserves au sujet d'une intervention directe des Nations Unies dans le domaine du contrôle des naissances, même à la demande des Etats membres. Après de longues délibérations, la Commission a mentionné dans son rapport que, tout en s'abstenant d'adhérer à une politique déterminée en matière de population, les Nations Unies doivent établir une distinction entre «propagande» et «information» lorsqu'elles fournissent une aide à des Etats membres pour la mise en œuvre de leurs programmes de planning familial<sup>1</sup>. Le Canada était membre de la Commission de la population en 1965.

### *Commission des questions sociales*

La seizième session de la Commission des questions sociales a eu lieu à

<sup>1</sup>Voir pages 29 et 68.

New-York en mai 1965. Parmi les questions à l'ordre du jour se trouvaient le développement des collectivités, la défense sociale (prévention du crime et traitement des délinquants), de développement social, les services sociaux, et le logement, la construction et la planification. La Commission a souligné l'importance d'une mise en œuvre rapide des programmes de réforme agraire et invité les Etats à participer à la Conférence mondiale de la réforme agraire qui doit avoir lieu en 1966. Elle a recommandé que les Nations Unies jouent un plus grand rôle dans le domaine de la défense sociale. Consciente des problèmes que pose le développement des villes, la Commission a demandé l'élaboration d'un programme de recherches et de formation dans ce domaine. Elle a décidé de procéder en 1966 à une réévaluation de son rôle afin de mieux répondre aux besoins des Etats membres dans le domaine des questions sociales. Elle a formulé un certain nombre de recommandations sur des programmes de formation de travailleurs sociaux, sur la question du chômage parmi les jeunes et sur la réhabilitation des handicapés. Une recommandation particulièrement importante était la proposition de tenir en 1968 ou à une date ultérieure une conférence des ministres du bien-être social qui permettrait d'identifier les éléments communs, d'attirer l'attention sur le rôle du bien-être social dans le développement national et de déterminer les ressources qui doivent être mobilisées pour la réalisation des objectifs de bien-être social. Le Canada a été membre de la Commission des questions sociales de 1947 à 1953 et de 1961 à 1964.

#### *Commission de statistique*

La Commission de statistique a tenu sa treizième session à New-York en avril et mai 1965. Ne s'étant pas réunie depuis trois ans, elle avait un ordre du jour particulièrement chargé. Elle a adopté un certain nombre de résolutions importantes. Elle a recommandé notamment que les Etats membres effectuent des recensements de la population et du logement entre 1965 et 1974 et qu'ils tiennent compte des propositions que doit élaborer la Commission au sujet des définitions, des unités de recensement et des questions qui doivent faire l'objet d'une étude spéciale. A cet égard, la délégation canadienne a présenté avec succès une résolution concernant l'amélioration des systèmes de la statistique démographique dans les pays en voie de développement. La Commission a insisté sur la nécessité de coordonner le programme du Bureau de la statistique des Nations Unies avec ceux des institutions spécialisées afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements en ce qui concerne la documentation que les Nations Unies possèdent ou veulent obtenir, et elle a prié le secrétaire général de poursuivre ses travaux touchant la révision et l'expansion du Système des comptes nationaux, qui fournit un moyen commun

d'analyser les données économiques. Une recommandation particulièrement valable, de l'avis du Canada, était la proposition d'utiliser le Centre international de statistiques du commerce pour la transmission, aux divers organismes internationaux, des statistiques que publient les Etats membres dans la domaine du commerce. A l'exception d'une période de trois ans, le Canada a été membre de la Commission depuis son établissement, en 1946.

#### *Commission de la condition de la femme*

La Commission de la condition de la femme a tenu sa dix-huitième session à Téhéran en mars 1965<sup>1</sup>. Elle a demandé que l'on organise chaque année des colloques ou ateliers sur l'éducation politique des femmes; elle a continué ses travaux sur le projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, texte dont elle espère achever la rédaction à sa prochaine session, et elle a recommandé que les gouvernements assurent l'égalité des droits entre hommes et femmes quant à la dissolution du mariage. Elle a adopté trois résolutions sur la formation professionnelle des femmes, les emplois féminins et le travail à temps partiel des femmes. La Commission a examiné la question du «salaire égal à travail égal» et a demandé aux Etats membres d'assurer à la femme l'égalité des chances sur le plan de l'éducation. Le Canada n'était pas membre de cette Commission en 1965.

#### **Commissions économiques régionales**

Les commissions économiques régionales des Nations Unies sont au nombre de quatre: pour l'Amérique latine, pour l'Europe, pour l'Afrique, pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Canada est membre de la première et observateur auprès des trois autres. Elles ont été établies afin d'aider à relever le niveau de l'activité économique de leurs régions respectives et de maintenir et consolider les relations économiques des pays de leur région entre eux et avec les autres pays du monde. Toute action entreprise par les Commissions doit entrer dans le cadre de la politique générale des Nations Unies.

En 1965, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a poursuivi son travail en vue de réaliser l'intégration économique de la région, et sa onzième session, tenue à Mexico en mai 1965, a été consacrée en grande partie à cette question. Le délégué canadien s'est déclaré heureux des efforts déployés dans cette direction, mais a exprimé l'espoir que toute structure politique ou économique élaborée à la suite de ces travaux ne serait pas repliée sur elle-même et orienterait son action vers l'extérieur. La onzième

<sup>1</sup>Pour plus de détails sur l'ordre du jour de la dix-huitième session, voir la publication no XIII (janvier 1965) du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère fédéral du Travail.

session a adopté dix-sept résolutions, dont six avaient trait à l'industrialisation et à des questions connexes, et quatre à l'intégration et à la politique commerciale, les autres portant sur le réseau interaméricain de télécommunications, la science, la technologie, l'éducation et la planification. A une période ultérieure de l'année, la CEPAL a tenu des réunions d'experts sur le commerce et le développement et sur l'adaptation du système des comptes nationaux des Nations Unies aux besoins des pays de l'Amérique latine, les propositions formulées dans le premier cas devant servir de base aux documents de travail qu'utiliseront les gouvernements latino-américains à la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans le domaine de la recherche, la Commission a effectué un certain nombre d'études en 1965, dont un relevé économique de l'Amérique latine et une analyse des transports dans la région. Le Canada est membre de la CEPAL depuis 1961.

La Commission économique pour l'Europe (CEE), par l'intermédiaire de ses divers comités, a poursuivi sa tâche en vue d'une harmonisation des politiques nationales à l'égard des problèmes communs. A sa vingtième session, qui a été tenue à Genève en mai et à laquelle le Canada était représenté par un observateur, la CEE a examiné les rapports de ses comités, la question du commerce entre l'Est et l'Ouest, et l'étude annuelle concernant le développement économique européen. Elle a également étudié la question de ses relations avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et a déterminé divers moyens de participer aux programmes d'assistance des Nations Unies. Pendant toute l'année, la CEE a effectué des études de diverses questions, publié des statistiques et organisé des tournées d'étude et des colloques.

La Commission économiques pour l'Afrique (CEA) a mis l'accent en 1965 sur les problèmes de main-d'œuvre et de formation, sur l'intégration économique à l'intérieur des diverses régions et sur l'aide à accorder pour la mise en œuvre de projets multinationaux. L'intégration intra-africaine était le thème principal de la plupart des déclarations faites à la septième session de la CEA, tenue à Nairobi, en février. Parmi les sujets étudiés par la session se trouvaient l'aide internationale à l'Afrique, divers problèmes du commerce et des paiements, la stagnation agricole, le besoin de développer l'enseignement et les moyens de formation dans divers domaines, l'industrie et les transports, et la coopération entre la CEA et l'Organisation pour l'unité africaine. En novembre, un accord portant sur une coopération de ce genre a été signé par le secrétaire général des Nations Unies et par l'OUA. Au cours d'une conférence tenue sous les auspices de la CEA à Lusaka en octobre et novembre, huit Etats de l'Afrique orientale ont décidé de créer une com-

munauté économique est-africaine afin de stimuler la collaboration sur le plan économique. La Commission a continué en 1965 l'exécution de divers projets, relevés et études en Afrique, et a organisé des cours ou colloques sur le développement économique. Le Canada a été représenté par un observateur à la septième session de la Commission.

Un observateur canadien a participé à la vingt et unième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), qui s'est réunie à Wellington au mois de mars. La CEAEO a recommandé de nouvelles mesures touchant la coordination des plans de développement sur une base régionale, a invité ses membres à se servir efficacement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et a demandé aux gouvernements asiatiques de fournir des renseignements sur leurs programmes de développement industriel. Un événement important de l'année, étroitement associé à l'activité de la CEAEO, a été la signature à Manille, en décembre, d'une charte qui instituait la Banque asiatique de développement, avec un capital nominal d'un milliard de dollars. La Banque est appuyée par 22 pays, dont le Canada qui a souscrit 25 millions. Dans le cadre de son programme d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, la CEAEO a assuré la construction d'un premier barrage dans le nord-est de la Thaïlande. Le Canada a fourni la somme de 1.3 millions pour la réalisation de ce projet dans le cadre du Plan de Colombo.

## Conseil de Tutelle

La Charte a établi un régime international de tutelle d'après lequel les territoires coloniaux placés sous la surveillance des Nations Unies sont administrés par voie de tutelles particulières. Des onze territoires mis en tutelle à l'origine, il n'en reste que trois: la Nouvelle-Guinée, administrée par l'Australie; Nauru, administrée conjointement par l'Australie, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande; le vaste territoire en tutelle des îles du Pacifique, administré par les Etats-Unis.

Le Conseil est composé à parts égales de puissances administrantes et de puissances non administrantes. Les premières sont l'Australie, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis; les secondes sont la Chine, la France et l'Union soviétique, à titre de membres permanents du Conseil de sécurité, et le Libéria réélu au Conseil de tutelle à la vingtième session de l'Assemblée générale<sup>1</sup>. La trente-deuxième session du Conseil de tutelle a eu lieu à New-York en mai et juin 1965.

<sup>1</sup>La liste des membres antérieurs ou actuels du Conseil de tutelle se trouve à l'Appendice II-5.

## Nouvelle-Guinée

Après le rapport de la Mission de visite des Nations Unies en Nouvelle-Guinée et les rapports annuels de l'Australie en tant que puissance administrante, le Conseil a constaté avec satisfaction certaines transformations en Nouvelle-Guinée, y compris le progrès vers l'autonomie comme le démontre bien le fonctionnement de la Chambre élective d'Assemblée établie en 1964. Il a recommandé d'autres mesures propres à assurer le transfert de la responsabilité à la population. Ces mesures comprennent l'extension au territoire tout entier du régime actuel de conseils locaux de gouvernement et l'établissement de conseils urbains électifs; l'accroissement de la participation des indigènes aux domaines économiques et administratifs; l'amélioration constante de la santé publique et des institutions d'enseignement secondaire et supérieur à l'avantage de plus de 1,500,000 âmes.

La Mission de visite avait signalé dans son rapport que plusieurs Néo-Guinéens, y compris des membres de la Chambre d'Assemblée, ne tiennent pas l'indépendance pour souhaitable dans le moment. Néanmoins le Conseil de tutelle a engagé l'Italie à prendre des mesures en vue du transfert progressif de toutes les fonctions administratives, et la vingtième session de l'Assemblée générale s'est prononcée pour l'indépendance à brève échéance<sup>1</sup>. La Nouvelle-Guinée et la Papouasie sont administrées comme un tout, dans l'intention qu'elles deviennent un seul pays indépendant.

## Nauru

Nauru est une île à gisements de phosphates. Elle est située dans le Pacifique central et son étendue est d'un peu plus de 5,000 acres. Comme l'on s'attend que les gisements de phosphates soient épuisés en 40 ans, il y a controverse depuis des années quant au rétablissement de la population. A la suite de la conférence qui a eu lieu à Canberra en juin 1965 (entre les représentants de Nauru et le Gouvernement australien), on étudie toutefois la question de la réhabilitation des terrains miniers sur l'île.

La Conférence de Canberra s'est aussi prononcée en faveur de l'établissement d'un conseil législatif exécutif en janvier 1966 ainsi que de nouveaux tarifs de redevances. Elle n'a pu faire l'accord cependant sur l'opportunité de fixer une date pour l'indépendance ni sur la question des droits sur les phosphates et le fonctionnement de l'industrie. Le Conseil de tutelle a réaffirmé le droit à l'autonomie pour la population de Nauru et a recommandé que la question soit de nouveau débattue en 1967. La vingtième session de l'Assem-

---

<sup>1</sup>Voir page 37. Le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution et celle de Nauru parce qu'elles présentaient, à son sens, une image déformée de la situation dans ces territoires.

blée générale est allée plus loin, se prononçant en faveur de l'indépendance pour le 31 janvier 1968.<sup>1</sup>

### *Îles du Pacifique*

Les îles du Pacifique, ou Micronésie, «territoire de tutelle stratégique» dont le Conseil de sécurité est responsable en dernier ressort, se compose de quelque 2,100 îles dispersées ayant une population de 85,000 âmes ou total. Une assemblée législative nationale a été établie et les premières élections générales ont eu lieu en janvier 1965. Le Conseil de tutelle a loué cette réalisation et a engagé les Etats-Unis, à leur titre de puissance administrante, à prendre d'autres mesures pour enseigner la médecine et la gestion aux Micronésiens et pour activer leur participation à la haute administration.

Constatant qu'un programme économique biennal a été entrepris en tant que premier pas vers un plan à longue échéance, et que l'aide extérieure s'est accrue, le Conseil a exprimé l'espoir que les investissements intérieurs puissent aussi être augmentés afin de mettre en valeur le plus possible les assez maigres ressources économiques de la Micronésie. Il a recommandé qu'on offre aux Micronésiens l'occasion d'acquérir des actions dans les entreprises commerciales telles les pêcheries.

### **Cour Internationale de Justice**

La Cour internationale de Justice est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Elle a été établie en 1945 par la Charte de l'ONU pour remplacer la Cour permanente de Justice internationale et son statut, annexé à cette Charte, en forme une partie intégrante. Les parties au statut comprennent tous les membres des Nations Unies et trois autres pays: le Liechtenstein, Saint-Marin et la Suisse. A l'occasion du vingtième anniversaire des Nations Unies, le président de la Cour, sir Percy Spender, prononça ces paroles à l'ouverture des audiences 1965 de la Cour:

La Cour, dont les membres, conformément au statut de cet organisme, doivent être choisis de manière à assurer «la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde» reste «toujours en fonction» afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation en s'acquittant de sa mission qui est de régler objectivement et «conformément au droit international» les différends qui lui sont soumis, et de contribuer par là au maintien de la paix mondiale.

La Cour se compose de quinze juges indépendants élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité parmi les candidats dont

les noms sont soumis au secrétaire général par des «groupes nationaux» au sein de la Cour permanente d'arbitrage ou par d'autres «groupes nationaux» de constitution analogue. Un siège est devenu vacant en août 1965 par suite du décès du juge Abdel Hamil Badaur, de la République arabe unie, et en novembre M. Fouad Ammoun, du Liban, a été élu juge de la Cour jusqu'en février 1967, date à laquelle devait se terminer le mandat du juge Badaur, Il n'y a pas de juges canadiens en ce moment à la Cour, mais le juge John E. Read, du Canada, en a été membre de 1946 à 1958<sup>1</sup>.

## Cas

Les seuls cas dont la Cour se trouvait encore saisie en 1965 étaient l'affaire de la Barcelona Traction et celle du Sud-Ouest africain. Aucune autre demande n'a été présentée à la Cour pendant l'année.

L'affaire de la *Barcelona Light and Power Company Limited*, société enregistrée dans le cadre de la loi canadienne, avait été introduite par la Belgique contre l'Espagne. Le différend porte sur certains actes de l'Espagne par lesquels on avait déclaré la société en faillite et liquidé ses biens<sup>1</sup>. A la suite du jugement rendu par la Cour en juillet 1964 au sujet de l'objection préliminaire quant à sa compétence, la date limite pour la présentation de la contre-requête de l'Espagne avait été fixée au mois de juillet 1965. A la demande du Gouvernement espagnol, elle a été remise jusqu'à décembre 1965.

Le cas du *Sud-Ouest africain* a trait à la requête qui avait été présentée en novembre 1960 contre l'Afrique du Sud relativement à l'existence persistante du mandat de ce pays dans le Sud-Ouest africain, et à l'accomplissement de ses devoirs de puissance mandataire<sup>2</sup>. La procédure écrite touchant cette affaire a été terminée en décembre 1964 et la procédure orale a commencé en mars 1965, date à laquelle la Cour a rejeté une demande de l'Afrique du Sud relative à la composition de la Cour. La Cour a ensuite annoncé qu'elle ne prendrait aucune décision avant la fin de la procédure orale au sujet d'une autre demande de l'Afrique du Sud qui avait réclamé une inspection *in loco*. Les parties ont présenté leurs arguments oraux sur des questions de droit et ont appelé des témoins ainsi que des experts au cours de la procédure qui s'est poursuivie de mars à juillet et a repris en septembre 1965. En novembre, le président a prononcé la clôture orale, mais en demandant aux agents de se tenir à la disposition de la Cour pour fournir les renseignements supplémentaires dont elle pourrait avoir besoin, et sous réserve de toute décision que la Cour prendrait éventuellement par la suite.

---

<sup>1</sup>Voir la liste des juges à l'annexe II 6.

<sup>2</sup>Voir *Le Canada et les Nations Unies 1964*, page 46.

## Secrétariat

Les fonctions administratives des Nations Unies ont été confiées au Secrétariat<sup>1</sup>, qui est dirigé par le secrétaire général. Aux termes de l'article 97 de la Charte, le secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et nommé à son tour le personnel dont il a besoin dans l'exercice de sa charge.

D'après la Charte, le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation; il nomme le personnel du Secrétariat conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale; il appelle l'attention du Conseil de sécurité sur toute question qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur les travaux de l'Organisation. Il a donc une double responsabilité: il doit, d'une part, mettre en œuvre les directives que lui donnent le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en ce qui concerne les travaux ordinaires de l'Organisation et la réalisation des objectifs fondamentaux de la Charte; il doit, d'autre part, attirer l'attention du Conseil et de l'Assemblée sur les problèmes et les propositions au sujet desquels il convient à son avis de prendre une décision. De plus, il peut être appelé à exercer des fonctions spéciales conformément aux directives du Conseil ou de l'Assemblée, ou il peut à certaines occasions intervenir lui-même afin de chercher la solution d'un problème, sans en saisir un organisme particulier des Nations Unies. La mesure dans laquelle un secrétaire général prend l'initiative pour la solution de problèmes donnés et la manière dont il les traite dépendent de sa personnalité, de sa compétence et des conditions qui règnent sur le plan international.

Le secrétaire général actuel, U Thant, de Birmanie, a été nommé secrétaire général intérimaire le 3 novembre 1961, pour la période restante du mandat de feu Dag Hammarskjöld. Le 30 novembre 1962, il a reçu le mandat de secrétaire général pour la période se terminant le 3 novembre 1966.

En 1965, le personnel du Secrétariat (y compris le personnel affecté aux programmes volontaires) comprenait 8,934 fonctionnaires, et 107 nationalités s'y trouvaient représentées. L'article 101 (3) de la Charte stipule que «la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

<sup>1</sup>Le tableau qui figure au présent chapitre illustre l'organisation du Secrétariat. La liste des fonctionnaires qui ont occupé les postes les plus importants du Secrétariat en 1965 se trouve à l'Annexe II 7.

A cette fin, toute personne qui entre au service du Secrétariat doit prêter le serment d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions dont elle est chargée en qualité de fonctionnaire international des Nations Unies, d'accomplir sa tâche et de régler sa conduite en ayant en vue les seuls intérêts des Nations Unies, de ne solliciter ou de n'accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'organisation en ce qui concerne l'accomplissement de ses devoirs».

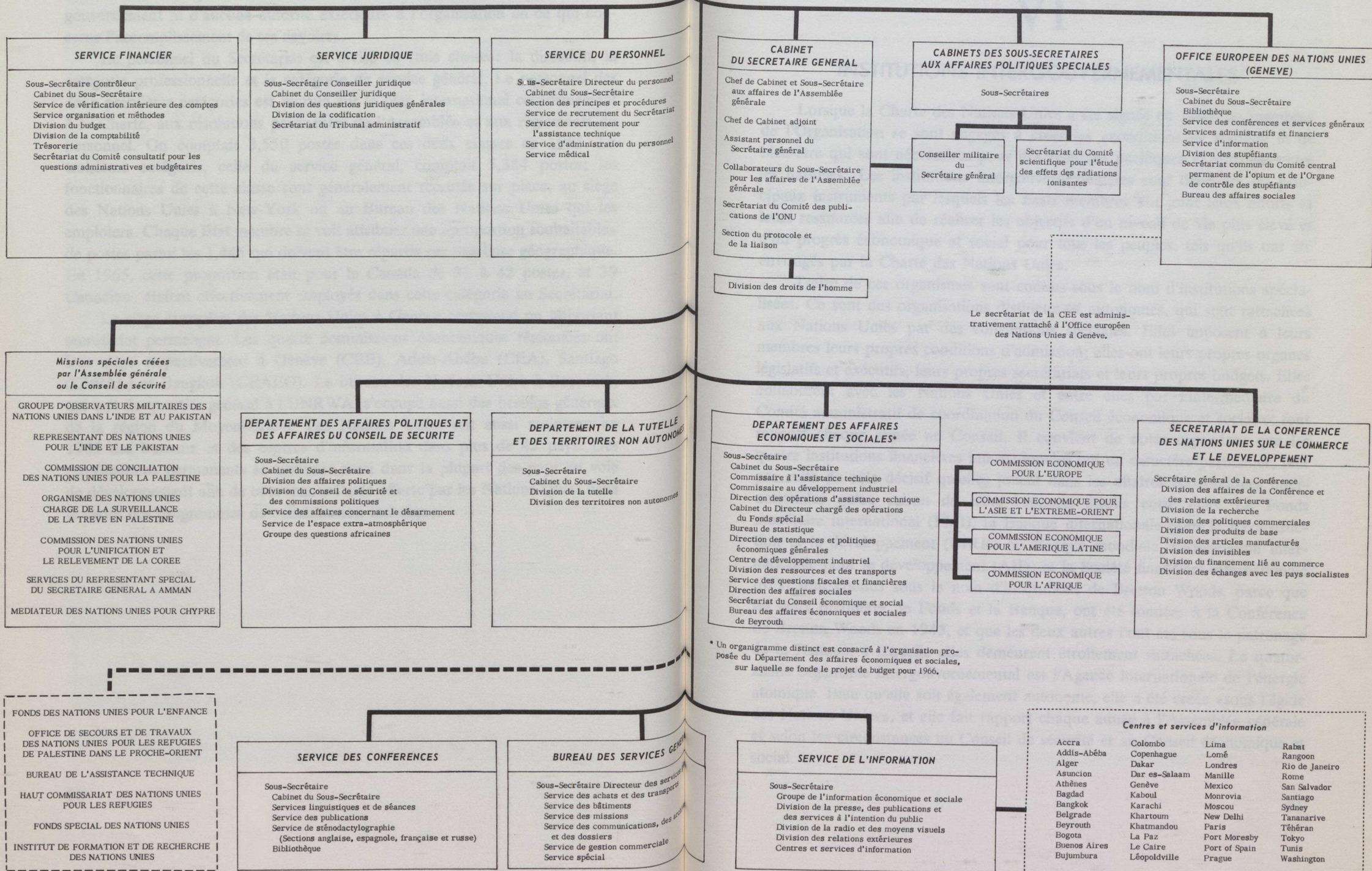
Le personnel du Secrétariat est divisé en trois classes: la direction, la catégorie professionnelle et la catégorie du service général. Le personnel des deux premières catégories est recruté sur le plan international conformément à la Charte, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée et aux règlements du personnel. On comptait 3,550 postes dans ces deux classes en 1965. La troisième catégorie, celle du service général, comptait 5,384 postes; les fonctionnaires de cette classe sont généralement recrutés sur place, au siège des Nations Unies à New-York ou au Bureau des Nations Unies qui les emploiera. Chaque Etat membre se voit attribuer une «proportion souhaitable» de postes parmi les 1,445 qui doivent être répartis sur une base géographique. En 1965, cette proportion était pour le Canada de 31 à 42 postes, et 39 Canadiens étaient effectivement employés dans cette catégorie au Secrétariat.

Le siège européen des Nations Unies à Genève comprend un important secrétariat permanent. Les quatre commissions économiques régionales ont leur siège respectivement à Genève (CEE), Addis-Abéba (CEA), Santiago (CEPAL) et Bangkok (CEAEO). Le bureau des Nations Unies à Beyrouth, qui sert de quartier général à l'UNRWA, s'occupe aussi des besoins généraux de la région du Moyen-Orient. Les Nations Unies ont aussi maintenu en 1965 des bureaux et des centres d'information dans plus de 42 pays. Des représentants permanents se trouvent aussi dans la plupart des pays en voie de développement afin de coordonner l'aide offerte par les Nations Unies dans le cadre des programmes de collaboration technique.



SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

SECURITE GENERAL



\* Un organigramme distinct est consacré à l'organisation proposée du Département des affaires économiques et sociales, sur laquelle se fonde le projet de budget pour 1966.

Centres et services d'information

Accra	Colombo	Lima	Rabat
Addis-Abéba	Copenhague	Lomé	Rangoon
Alger	Dakar	Londres	Rio de Janeiro
Asuncion	Dar es-Salaam	Manille	Rome
Athènes	Genève	Mexico	San Salvador
Bagdad	Kaboul	Monrovia	Santiago
Bangkok	Karachi	Moscou	Sydney
Belgrade	Khartoum	New Delhi	Tananarive
Beyrouth	Khatmandou	Paris	Téhéran
Bogota	La Paz	Port Moresby	Tokyo
Buenos Aires	Le Caire	Port of Spain	Tunis
Bujumbura	Léopoldville	Prague	Washington



# VI

## INSTITUTIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Lorsque la Charte des Nations Unies a été signée en 1945, les membres de l'Organisation se sont engagés à créer les «conditions de stabilité et de bien-être qui sont nécessaires pour des relations pacifiques et amicales entre les nations». Les institutions intergouvernementales sont devenues les principaux instruments par lesquels les Etats membres ont joint leurs efforts et leurs ressources afin de réaliser les objectifs d'un niveau de vie plus élevé et d'un progrès économique et social pour tous les peuples, tels qu'ils ont été envisagés par la Charte des Nations Unies.

Treize de ces organismes sont connus sous le nom d'institutions spécialisées. Ce sont des organisations distinctes et autonomes, qui sont rattachées aux Nations Unies par des conventions spéciales. Elles imposent à leurs membres leurs propres conditions d'admission; elles ont leurs propres organes législatifs et exécutifs, leurs propres secrétariats et leurs propres budgets. Elles collaborent avec les Nations Unies et entre elles par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination du Conseil économique et social et font rapport chaque année au Conseil. Il convient de noter cependant que les quatre institutions financières internationales ont un caractère particulier, tant par suite du rôle décisif qu'elles jouent dans les affaires économiques internationales qu'en raison de leurs rapports étroits entre elles. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou Banque mondiale, l'Association internationale pour le développement (AID) et la Société financière internationale (SFI) sont connus sous le nom d'institutions de Bretton Woods, parce que les deux premières, le Fonds et la Banque, ont été fondées à la Conférence de Bretton Woods en 1945, et que les deux autres l'ont été sous le patronage de la Banque, à laquelle elles demeurent étroitement rattachées. Le quatorzième organisme intergouvernemental est l'Agence internationale de l'énergie atomique. Bien qu'elle soit également autonome, elle a été créée «sous l'égide des Nations Unies», et elle fait rapport chaque année à l'Assemblée générale et selon les circonstances au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

Afin de fournir une description plus complète de leurs buts, de l'origine de leurs ressources et de leur activité, le présent rapport pour 1965 a accordé une place plus importante à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Dans l'édition de l'an dernier, l'accent était mis sur les institutions de Bretton Woods; les rapports à venir feront à leur tour une plus grande place aux autres organismes.

### ***Institutions de Bretton Woods***

Le *Fonds monétaire international* (FMI) accorde une assistance financière à court terme aux pays membres qui éprouvent momentanément des difficultés quant à leur balance des paiements. Il cherche à équilibrer davantage la situation des paiements internationaux ainsi qu'à éliminer les restrictions frappant les opérations de change. D'une manière générale, le Fonds travaille à la libération et à l'expansion du commerce mondial, et contribue ainsi à relever les niveaux d'existence et à faciliter le développement économique. Il invite ses membres à orienter vers ces objectifs leurs politiques fiscale et monétaire et la manière dont ils utilisent les ressources du Fonds. En 1965, le Fonds a continué ses études et discussions sur le système monétaire international, tant à l'intérieur du Conseil exécutif que par une participation aux travaux d'autres groupes.

A la suite d'une proposition formulée en 1965 par le Conseil des gouverneurs, les quotes-parts des Etats membres seront portées de 16 milliards de dollars à environ 21 milliards, si tous les membres y consentent. La quote-part du Canada passera, si le Parlement approuve cette décision, de 550 millions à 740 millions.

Le Canada qui avait retiré l'équivalent de 300 millions de dollars en 1962 s'était acquitté, à la fin de 1964, de toutes ses obligations de remboursement vis-à-vis du Fonds. En 1965, les retraits effectués en dollars canadiens par d'autres pays membres ont renforcé le compte créditeur du Canada auprès du Fonds en le faisant passer de l'équivalent de 60 millions (fin de 1964) à 216 millions de dollars (au 31 décembre 1965). Les avoirs du Fonds en dollars canadiens s'élevaient à la fin de l'année à 45 p. 100 de la quote-part canadienne de 550 millions de dollars.

Comme pendant les années précédentes, la plupart des retraits en 1965 se sont effectués dans le cadre d'arrangements de principe («stand-by») qui permettent aux membres de pouvoir compter sur des sommes déterminées dans un délai convenu. Le Fonds a renouvelé ou conclu des ententes de ce

genre qui portaient au total sur \$726,200,000 en 1965; les crédits ouverts en vertu des arrangements «stand-by» qui étaient en vigueur au 31 décembre 1965 représentaient l'équivalent de 278 millions de dollars.

En 1965, 23 pays ont obtenu du Fonds monétaire international une aide financière qui s'élevait au total à \$2.4 milliards, la Grande-Bretagne recevant à elle seule \$1.4 milliard. Ces tirages ont été contrebalancés en partie par le remboursement d'un total de 390 millions de la part de 21 pays, ce qui portait le total des retraits encore non remboursés au 31 décembre 1965 à plus de \$4.3 milliards.

Aux termes des Accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire, dix grands pays industriels se sont engagés à prêter de leurs devises nationales au Fonds jusqu'à concurrence d'un total de 6 milliards afin d'accroître les avoirs du Fonds en devises convertibles. Les engagements pris par le Canada dans le cadre de ces accords portent sur l'équivalent de 200 millions. En 1965, ces accords ont été appliqués une deuxième fois au bénéfice de la Grande-Bretagne qui a emprunté \$1.4 milliard. La somme empruntée du Canada à cette occasion s'élevait à 35 millions de dollars. Le solde des fonds non retirés dans le cadre de ces accords au 31 décembre 1965 s'élevait à \$5 milliards. En octobre 1965, le Conseil exécutif du Fonds a prolongé la validité des Accords généraux d'emprunt pour une autre période de quatre ans.

Parmi les institutions qui forment le groupe de la *Banque mondiale*, la Banque proprement dite a essentiellement pour rôle d'accorder des prêts qui faciliteront des investissements productifs dans ses Etats membres, dans les cas où des capitaux privés ne sont pas disponibles à des conditions raisonnables. Elle fournit également de l'assistance technique sous les formes les plus variées: relevés d'ensemble des possibilités de développement des Etats membres, enquêtes régionales et conseils relatifs à des projets déterminés, etc. *L'Association internationale pour le développement* favorise l'expansion économique en accordant une aide financière aux pays membres à des conditions plus souples et moins onéreuses pour leur balance des paiements que les prêts conventionnels de la Banque. Bien que les conditions de ses prêts soient plus souples que celles de la Banque, l'Association applique des normes tout aussi élevées pour l'organisation et l'exécution des projets lorsqu'elle envisage une opération de crédit. Ses ressources proviennent essentiellement des contributions fournies par les pays hautement industrialisés. En octroyant des crédits à des conditions plus faciles (échéances de 50 ans, aucun intérêt), l'AID permet au Groupe de la Banque mondiale d'aider un nombre croissant de pays insuffisamment développés qui ont un grand besoin de capitaux mais qui disposent de moyens trop faibles pour le service d'em-

prunts conventionnels. Aux prêts de l'AID viennent s'ajouter les nombreux services techniques que peut assurer le Groupe de la Banque mondiale. La *Société financière internationale* (SFI) est une institution de financement dont l'activité complète celle de la Banque en encourageant le développement d'entreprises privées de caractère productif, en particulier dans les pays en voie de développement.

L'année 1965 a été marquée par une baisse importante des nouveaux crédits octroyés par l'AID, qui se sont élevés à 196 millions au lieu de 418 millions en 1964, et par une légère diminution des investissements de la SFI qui sont passés de 25 millions à 22 millions en 1965. Les prêts de la Banque, par contre, ont atteint le niveau sans précédent, depuis, de \$1.167 millions, ce qui représente une hausse de 439 millions par rapport à 1964. Si l'on considère l'activité de l'ensemble du Groupe, les nouveaux prêts, les crédits et les investissements se sont élevés à \$1.386 millions, en 1965, ce qui constitue un nouveau record et représente une augmentation de 215 millions par rapport à l'année précédente.

Le rapport annuel de la BIRD et de l'AID a mis en lumière les conditions économiques et financières du milieu dans lequel le Groupe de la Banque mondiale opère. Il a relevé le fait que les pays en voie de développement, à l'exclusion de la Chine communiste, avaient une population d'environ un milliard et demi d'habitants et un produit national annuel de 200 milliards (soit en moyenne \$133 par habitant). En raison d'un accroissement démographique rapide, les pays en voie de développement n'avaient pu augmenter leur produit national de plus de deux pour cent par an. Le flux des capitaux entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement n'avait accusé qu'une très faible hausse depuis 1960; d'après une enquête préliminaire effectuée par le personnel de la Banque, ces derniers pourraient cependant utiliser quelque 3 ou 4 milliards de plus par an au cours des cinq années à venir. Une grande partie de ces capitaux devrait être offerte à des conditions faciles, comme dans le cas des prêts consentis par l'AID.

Pour l'année se terminant le 30 juin 1965, les sommes déboursées dans le cadre des prêts et crédits consentis par la BIRD et l'AID aux pays membres en voie de développement se sont élevées à environ 712 millions de dollars<sup>1</sup> ou à peu près 8 p. 100 du montant total brut de l'aide officielle bilatérale et multilatérale. Les crédits de l'AID représentaient au total 222 millions.

Ayant lancé une émission d'obligations au Canada pour la première fois depuis dix ans, la BIRD a recueilli 25 millions de dollars (canadiens) sur les

---

<sup>1</sup>Les déboursés de la BIRD à l'égard des pays membres industrialisés étaient de 109 millions.

marchés monétaires canadiens en 1965. (Cette émission a été suivie d'une autre, en février 1966, qui a rapporté 20 millions). Des industriels et ingénieurs conseils du Canada ont fourni du matériel et réalisé des études en 1965 pour l'exécution de projets de développement qui étaient financés par la Banque et par l'AID.

Bien que la majorité des prêts de la BIRD et de l'AID aient continué d'être octroyés pour la création ou le développement de services publics, l'année 1965 a été marquée par une expansion des opérations destinées à soutenir l'agriculture et l'enseignement. Pour l'étude et la préparation des projets dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation, la Banque et l'AID ont collaboré étroitement avec l'UNESCO et l'OAA dans le cadre des nouvelles ententes conclues avec ces institutions. Elles ont également concentré leurs efforts dans le domaine du développement industriel, et les statuts de la Banque ont été modifiés pour lui permettre de prêter des fonds jusqu'à concurrence de 400 millions à la Société financière internationale afin d'augmenter les ressources qui faciliteront les investissements dans des entreprises privées dans les pays en voie de développement.

Le Conseil des gouverneurs de l'AID a approuvé le transfert d'une somme de 75 millions provenant des recettes de la BIRD pour 1964-1965. Un transfert de 50 millions ayant été effectué en 1964, les subventions totales accordées par la BIRD à l'AID s'élèvent maintenant à 125 millions.

En 1965, la Banque a organisé des groupes consultatifs de pays et d'organismes internationaux afin de coordonner l'aide financière et technique à la Malaisie et à la Thaïlande; il y a maintenant six groupes de ce genre qui fonctionnent sous les auspices de la Banque. Le Canada est membre des groupes consultatifs pour le Nigéria, la Colombie, la Tunisie, la Malaisie et la Thaïlande, ainsi que du Consortium d'aide à l'Inde et du Consortium pour la Pakistan qui travaillent également sous l'égide de la Banque. La Banque et l'AID fournissent aux membres de ces groupes des études de base des problèmes économiques et des priorités des pays bénéficiaires.

La Banque a effectué avec l'OAA et l'Organisation internationale du café une étude des problèmes des exportateurs de café et a publié deux études à la demande de l'UNCTAD. L'une des études demandées par l'UNCTAD portait sur la «proposition Horowitz» qui envisageait des emprunts effectués par un organisme international aux taux du marché, le produit devant faire l'objet de prêts à faible intérêt qui seraient consentis aux pays en voie de développement par les pays industrialisés; l'autre avait trait à un système de «financement supplémentaire» qui visait à aider les pays en voie de développement dont les plans d'essor économique se trouvaient compromis par des baisses imprévues des recettes de leurs exportations. La Banque a entrepris

un certain nombre d'études préliminaires et autres dans les domaines suivants: mise en valeur des bassins fluviaux, développement des transports, routes, administration des ports, mise en valeur des terres et entretien des routes; elle a également effectué, pour le compte du Fonds spécial des Nations Unies, des études préalables relatives à des projets d'irrigation, de développement de l'énergie et des transports. Deux agences de la Banque ont été ouvertes en Afrique: la première, en Côte-d'Ivoire, desservira l'Afrique occidentale et l'autre, au Kenya, l'Afrique orientale. Ces missions aideront les pays membres à identifier et à préparer des projets qui seront soumis à la Banque et à l'AID. Au cours de l'année, les directeurs de la Banque ont présenté aux pays membres le texte d'une convention qui portait sur l'établissement d'un centre pour la conciliation et l'arbitrage des différends entre capitalistes étrangers et gouvernements.

En 1965, le Malawi et la Zambie sont devenues membres des institutions de Bretton Woods et l'Indonésie s'en est retirée. A la fin de l'année, le Fonds et la Banque comptaient au total 103 membres, l'AID, 96 et la SFI, 80.

### *Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a été créée à Québec en octobre 1945, lors d'une conférence, qui réunissait 40 Etats membres sous la présidence de M. Lester B. Pearson. L'OAA a pour objet de développer la coopération internationale dans le domaine de l'agriculture et dans les domaines connexes, y compris les forêts et la pêche, et de diffuser des renseignements sur ces questions. Elle encourage la production alimentaire, l'éducation agricole, l'amélioration de l'administration, la conservation, la commercialisation des produits et l'alimentation. L'OAA, dont le siège social se trouve à Rome, se compose de la Conférence qui se réunit tous les deux ans pour déterminer la politique de l'Organisation; d'un Conseil des représentants composé de 31 gouvernements membres élus par la Conférence qui fait fonction d'organe directeur entre les sessions de la Conférence; d'un Secrétariat dirigé actuellement par M. Binay Ranjan de l'Inde, directeur-général. Le Secrétariat compte cinq départements: un département technique qui groupe les divisions de l'agriculture, des pêches, des forêts et de la nutrition; un département économique; un département des relations publiques et des questions juridiques; un département de l'administration et des finances; un département des pêches, nouvellement établi.

La treizième session de la Conférence tenue à Rome au cours des mois de novembre et décembre 1965 sous la présidence de M. Maurice Sauvé, ministre des Forêts du Canada, a marqué le vingtième anniversaire de l'OAA.

Après avoir admis plusieurs nouveaux pays – l'OAA compte maintenant 110 membres et quatre Etats membres associés – et augmenté le nombre de sièges au Conseil de 27 à 31, la Conférence a passé en revue les vingt premières années d'existence de l'OAA. Elle s'est inquiétée de la lenteur des progrès accomplis par l'agriculture mondiale face aux objectifs fixés par l'Organisation. Dix à quinze p. 100 de la population mondiale est encore sous-alimentée et près de la moitié a souffert de sous-alimentation ou de mauvaise nutrition, ou des deux à la fois. La production alimentaire des pays en voie de développement n'a pas augmenté au même rythme que la population et la baisse de prix a contrebalancé la hausse des exportations agricoles.

La Conférence a approuvé la prolongation du Programme alimentaire mondial<sup>1</sup>, mais a reconnu de façon générale que si l'aide alimentaire s'est révélée inestimable dans les cas d'urgence et sera encore indispensable pendant plusieurs années à venir, elle n'est pas une solution permanente aux problèmes de la faim et de la sous-alimentation. La seule et unique solution définitive, c'est d'accroître la production des pays en voie de développement et d'ajouter à l'assistance technique des mises de fonds et des crédits, et l'établissement de structures agraires susceptibles de donner aux agriculteurs le désir et les moyens financiers et intellectuels d'introduire des formes d'agriculture plus productives. A cette fin, la Conférence a approuvé la poursuite de travaux intenses en vue de l'élaboration d'un plan mondial pour le développement de l'agriculture, plan qui, fondé sur les réalités économiques, pourra servir de guide réaliste aux politiques et à l'activité future de l'organisation. Le plan sera terminé en 1968.

La Conférence a passé en revue les activités de la Commission des produits et de ses organes subsidiaires. La Commission des produits et le sous-comité consultatif de l'écoulement des surplus, qui est demeuré la principale enceinte intergouvernementale où se tiennent des consultations multilatérales sur l'aide alimentaire et les surplus, ont poursuivi l'étude des questions relatives à l'aide alimentaire et à l'utilisation des surplus alimentaires. La Conférence a reconnu que les fonctions et les travaux de la Commission des produits et des différents organismes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement étaient complémentaires et que la Commission des produits et ses organismes subsidiaires pouvaient contribuer efficacement aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à ceux de son Comité des produits en prêtant leurs connaissances et leur expérience spécialisée sur les questions agricoles. Il a été convenu de renforcer encore cette collaboration entre la Commission

---

<sup>1</sup>Voir page 27.

des produits et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'éviter les doubles emplois et d'assurer une meilleure utilisation des ressources mises à la disposition des deux organisations.

La Conférence a approuvé un budget de près de 50 millions de dollars pour l'exécution des travaux ordinaires de l'Organisation au cours des années 1966 et 1967. En 1965, les crédits affectés à l'OAA s'élevaient à \$20,797,588. Les augmentations budgétaires du programme correspondent aux dépenses supplémentaires résultant, entre autres, de l'expansion qu'a prise l'industrie de la pêche, de travaux plus nombreux dans le domaine de la politique et du commerce des denrées, de la commercialisation accrue des produits forestiers, de l'amélioration de la productivité du bétail, de la recherche en matière d'agriculture tropicale, de la lutte concertée contre les parasites, de l'amélioration des semences et des locaux destinés à l'entreposage et au transport des aliments. La campagne mondiale contre la faim connaîtra aussi une expansion et ses frais généraux seront, à l'avenir, imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation plutôt que sur des fonds volontaires. Lancée par l'OAA en 1960, la campagne mondiale contre la faim avait reçu à la fin de 1965 plus de 400 millions de dollars de la part de particuliers et d'organisations non gouvernementales à travers le monde. Elle a financé divers projets sur place, y compris un programme des engrais, le projet le plus important, qu'elle a mis en œuvre dans 18 pays. En 1965, des projets pilotes de distribution d'engrais et de crédits ont été lancés dans sept pays.

En 1965, l'OAA a mis en œuvre des projets en collaboration avec divers gouvernements et avec le Fonds spécial, le FISE, l'Organisation mondiale de la santé, la BIRD et d'autres institutions. L'OAA, avec l'aide du Fonds spécial, administre 210 projets; elle a aussi envoyé 1,300 experts dans 90 pays.

En 1965, le Canada a été élu membre du Conseil de l'OAA; celui-ci a choisi le Canada pour faire partie de la Commission des produits, du Comité de la pêche, récemment créé, et du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial. Le Canada est aussi membre des groupes subsidiaires de la Commission des produits pour les céréales, le cacao et les bananes, et du sous-comité consultatif de l'écoulement des surplus. Au cours de 1965, un certain nombre de Canadiens se sont joints au Secrétariat de l'OAA, soit à Rome, soit dans les services extérieurs à titre d'experts techniques.

### ***Organisation de l'aviation civile internationale***

L'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal, a été créée en 1947 pour étudier les problèmes de l'Aviation civile

internationale et pour établir des normes et des règlements internationaux pour l'aviation civile. Elle cherche à généraliser les mesures de sécurité, à uniformiser les règlements d'exploitation et à simplifier les formalités de frontière. Afin d'encourager l'utilisation d'équipement moderne et des nouvelles méthodes techniques, elle a mis sur pied un circuit de services météorologiques, de radiophares et de radiophares d'alignement, de contrôle de la circulation, de communications, d'organisme de recherches et de sauvetage, et d'autres installations et services nécessaires à la sécurité des vols internationaux. Depuis sa création, l'Organisation de l'aviation civile internationale a réussi à modifier les pratiques gouvernementales, les règlements de l'immigration et de l'hygiène publique en autant qu'ils touchent le transport aérien. L'Organisation élabore aussi les conventions du droit aérien international et s'occupe de plusieurs aspects économiques du transport aérien international.

L'Assemblée, le Conseil et le Secrétariat, de même que plusieurs commissions et comités dirigent les travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'Assemblée, qui groupe tous les Etats membres de l'OACI, se réunit à tous les trois ans pour établir la politique de l'Organisation, voter le budget et traiter de toute question qui n'a pas été portée, de façon particulière, à l'attention du Conseil. Le Conseil, composé de 27 Etats élus par l'Assemblée, est le corps administratif de l'Organisation. Il donne suite aux directives de l'Assemblée, désigne le secrétaire général et administre les fonds de l'Organisation. Il établit les normes de la navigation aérienne internationale, recueille, examine et publie des renseignements concernant la navigation aérienne, et dirige les travaux de ses comités techniques subsidiaires. Il agit aussi comme tribunal dans le règlement de disputes qui s'élèvent entre les Etats membres, sur une question touchant l'Aviation civile internationale. Le Conseil est assisté de la Commission de navigation aérienne et de quatre comités: le Comité du transport aérien, le Comité juridique, le Comité des finances et le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne. Le Secrétariat est nommé et dirigé par le secrétaire général de l'OACI, poste occupé actuellement par M. Bernard T. Twight des Pays-Bas qui a remplacé M. Ronald M. Macdonnell du Canada en 1964. L'Organisation compte cinq bureaux à l'extérieur, soit à Mexico, à Lima, à Paris, au Caire et à Bangkok, afin d'assurer la liaison entre ses 110 Etats membres; le budget de l'Organisation était de \$6,429,671 en 1965.

C'est à Montréal, en juin et en juillet 1965, qu'a eu lieu la quinzième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Dans son discours de bienvenue aux délégués, M. J.W. Pickersgill, ministre des Transports du Canada, a souligné que c'est en grande partie dû à l'OACI si les voyageurs ordinaires des lignes aériennes internationales jouissent des

services actuels: «Parmi les voyageurs transportés à grande vitesse sur les routes aériennes internationales, je me demande combien savent ce qu'ils doivent à l'OACI qui a rendu ces avantages possibles en établissant ses normes internationales. . . . Le meilleur avion . . . ne pourrait pas lui assurer un tel service sans les progrès immenses qui ont été réalisés dans le domaine de la coopération et de l'uniformisation internationales. De nos jours, le voyageur international trouve tout naturel ce qui serait encore du domaine du rêve, n'eût été le travail accompli sans bruit depuis vingt ans par l'Organisation de l'aviation civile internationale.» L'Assemblée a examiné divers problèmes de l'Aviation civile internationale et approuvé une série de résolutions qui guideront l'Organisation dans son travail technique, juridique, économique et administratif au cours des trois prochaines années.

L'Assemblée a demandé à l'Organisation de hâter son travail d'étude en ce qui concerne l'utilisation d'un appareil supersonique à des fins commerciales. Elle a examiné les progrès réalisés en vue d'assurer à l'Aviation civile internationale les installations et les services nécessaires afin de faire face aux exigences de plus en plus grandes engendrées par l'avènement des appareils à grand rendement et par l'accroissement considérable de la circulation aérienne. Elle a précisé que les Etats «consommateurs» et les Etats «fournisseurs» devront examiner sérieusement la justification économique des installations et des services de navigation aérienne projetés. Elle a demandé au Conseil d'aider les Etats dans l'étude et l'évaluation de l'aspect économique et financier des plans régionaux. L'une des attributions du Conseil dans le domaine économique est de prévoir tout ce qui pourra nécessiter l'intervention de l'OACI; aussi l'Assemblée a-t-elle prié le Conseil de préparer et de maintenir pour les membres de l'OACI des prévisions à long et à moyen terme sur les tendances et les transformations de l'Aviation civile, prévisions tant générales que spécifiques. L'Assemblée a décidé que l'OACI entreprendrait des études en vue de favoriser le développement des voyages aériens internationaux. Ces études se feront sur le plan mondial; la priorité sera accordée aux études régionales qui auront pour but de répondre aux besoins des pays en voie de développement en Afrique.

La quinzième session de l'Assemblée a fait une revue d'ensemble de l'activité d'assistance technique de l'OACI, activité qui s'est accrue considérablement au cours des quatorze dernières années. Elle s'est réjouie de ce qui a été réalisé et a demandé aux Etats bénéficiaires de concentrer leurs demandes d'assistance technique sur les services au sol de l'aviation civile, les a invités à élaborer à cette fin des projets à long terme et leur a rappelé qu'ils sont tenus de fournir le personnel le mieux qualifié possible pour travailler avec les experts internationaux. L'Assemblée a aussi proposé que l'on demande aux

Nations Unies d'établir ou de mettre sur pied des écoles spéciales qui prépareraient leurs élèves à une formation technique subséquente en leur assurant la formation de base nécessaire en mathématiques et en sciences.

Le Canada est membre du Conseil depuis sa création en 1947; un Canadien assurait la présidence de la quinzième session de l'Assemblée. Le Canada est aussi membre de la Commission de navigation aérienne et des quatre comités du Conseil ci-haut mentionnés.

### *Organisation internationale du Travail*

L'Organisation internationale du Travail, fondée en 1919, devint en 1945, une des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Canada a été un de ses membres fondateurs et a toujours participé activement aux travaux de l'Organisation. De structure tripartite, cette Organisation réunit régulièrement les représentants des gouvernements, des conseils d'administration et des syndicats ouvriers de 115 pays membres afin de discuter des problèmes industriels et sociaux dans le monde et d'y apporter une solution. L'OIT cherche à éliminer les injustices sociales en améliorant les conditions de travail et d'existence par une activité juridique nationale et par la signature d'accords entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs des pays membres. Afin d'atteindre cet objectif, les activités de l'OIT sont passées graduellement depuis 1950, de l'établissement de normes aux activités pratiques portant sur l'élaboration de programmes de formation et sur l'assistance sociale et de travail aux pays en voie de développement.

Les organes principaux de l'Organisation internationale du Travail sont la Conférence générale, le Conseil d'administration et le Bureau international du Travail. La Conférence générale se réunit annuellement à Genève pour étudier les problèmes mondiaux dans le domaine du travail, adopter le budget annuel que présente le Conseil d'administration, discuter et adopter des instruments internationaux dans des domaines techniques et sociaux particuliers. Chaque pays est représenté par deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur qui ont droit de vote, de même que par des conseillers techniques et des observateurs. Le Conseil d'administration est l'organe exécutif; il se compose de 48 membres dont 24 représentent les gouvernements, 12 les employeurs et 12 les travailleurs, de même que d'adjoints et d'adjoints suppléants. Parmi les gouvernements membres, 10 (dont le Canada) sont de grands pays industriels et occupent un siège permanent; les 14 autres membres sont élus tous les trois ans, de même que le groupe employeur et le groupe ouvrier. Le Conseil d'administration se réunit trois ou quatre fois par année, ordinairement à Genève: il étudie le budget, établit le programme d'ac-

tion de l'Organisation et de ses conférences régionales, des commissions d'industries, des commissions d'experts et des autres institutions, examine leurs recommandations touchant les programmes d'action à venir de divers secteurs et discute de la mise en œuvre de ces programmes par le secrétariat et les pays membres. Le Bureau international du Travail à Genève comprend le secrétariat, le centre de recherche et d'information, le siège des opérations et la mission de publication de l'Organisation. Le directeur général actuel du B.I.T. est M. David Morse, des Etats-Unis. Il existe des bureaux de correspondance dans plusieurs régions (y compris Ottawa), de même que des bureaux de liaison et des correspondants nationaux qui s'acquittent des fonctions essentielles, y compris l'exécution des programmes d'action de l'Organisation.

Au cours des quarante-neuf conférences générales tenues depuis sa création, l'OIT a élaboré un code international du travail qui comprend 124 conventions et 125 recommandations portant sur l'ensemble des questions sociales et des problèmes du travail: relations industrielles et liberté d'association, conditions d'emploi et sécurité sociale, main-d'œuvre et formation professionnelle, hygiène et sécurité du travail, discrimination dans le travail et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Diverses sections du Code sont constamment examinées et révisées afin de satisfaire aux normes et aux conditions modernes.

La quarante-neuvième Conférence de l'OIT à Genève en juin 1965 a adopté cinq nouveaux instruments touchant l'emploi des adolescents aux travaux souterrains dans les mines et le travail des femmes qui ont des responsabilités familiales. Elle a aussi étudié d'autres instruments portant sur les coopératives et la réforme agraire, approuvé un certain nombre de résolutions et un budget de \$20,337,871 pour 1966, comparativement à \$19,304,347 en 1965, et examiné la mise en œuvre des conventions et des recommandations antérieures par les pays membres. La Conférence a longuement examiné le rapport du directeur général sur les trois plus importants domaines où l'OIT exercera son activité à l'avenir: les ressources humaines et le développement économique, le développement des institutions sociales et les conditions de travail et d'existence.

En plus d'une participation active à divers programmes techniques à long terme du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial (maintenant le Programme de développement des Nations Unies), l'OIT compte un programme pratique relevant de son budget régulier. En 1965, son budget s'élevait à près de 1.6 million de dollars, dont \$630,000 ont été consacrés au développement rural, \$600,000 à l'assistance sociale et de travail et la balance à des projets de formation des travailleurs et de perfectionnement des administrateurs.

Au cours de 1965, le Canada a continué à jouer un rôle important dans les activités de l'OIT. En plus des sessions du Conseil d'administration et de la Conférence générale, le Canada était représenté à la conférence technique préparatoire sur les questions touchant les pêcheurs et aux réunions de la Commission permanente agricole, de la Commission consultative interaméricaine et du groupe d'experts conseils sur les problèmes de travail de la femme. Le sous-ministre canadien du Travail a présidé le Conseil d'administration au cours de l'année qui s'est terminée en juin 1965, et à ce titre, il était aussi président de l'équipe qui étudie les modifications à apporter au programme et à la structure de l'Organisation afin de parer aux exigences du monde moderne. Plusieurs Canadiens ont été désignés pour faire partie des comités de l'OIT et des groupes d'experts au cours de l'année et d'autres ont accepté de servir dans un certain nombre de pays à titre d'experts dans le cadre des projets techniques de l'OIT touchant des domaines tels la formation du personnel de bureau et des travailleurs, les tests d'aptitude et la formation technique. Un certain nombre de stagiaires de l'OIT ont aussi suivi des cours de formation au Canada. A compter de 1965, le Canada accorde \$50,000 par année pendant cinq ans à l'Institut international d'étude du travail dont \$30,000 constituent une subvention proprement dite et \$20,000 des bourses canadiennes d'études et de recherche à l'Institut. Une autre contribution de \$50,000 par année pendant quatre ans est accordée au Centre international de formation technique avancée, à Turin. L'OIT parraine ces deux institutions.

Dans le cadre des activités de l'Année de la coopération internationale, les gouvernements fédéral et provinciaux ont intensifié leurs efforts afin de passer en revue la loi et la pratique du Canada face aux normes de l'OIT dans le but de ratifier un certain nombre de conventions de l'OIT. Ainsi on prévoit que plusieurs conventions touchant la question de la navigation maritime et des pêcheurs, la politique du travail, la sécurité sociale, les clauses du travail dans les contrats publics et le travail des femmes, seront prêtes à être ratifiées par le Canada en 1966.

### ***Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime***

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime dont le siège social est à Londres, a été établie en 1959 afin de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les problèmes techniques de l'expédition des marchandises et l'adoption des meilleures normes de sécurité maritime. Ses fonctions sont strictement consultatives. En 1965, elle comptait 60 pays membres et avait un budget de \$828,500.

En 1965, l'activité de l'IMCO a porté surtout sur des questions telles que le tonnage et la stabilité des navires, la prévention contre l'incendie des bateaux-citernes, la prévention de la pollution des eaux de mer par le pétrole et le transport de marchandises dangereuses. Une conférence tenue au printemps sur les moyens de faciliter la navigation et le transport maritimes à l'échelon international a élaboré une convention qui simplifierait la manœuvre des navires, la manutention des chargements et l'embarquement des passagers dans les ports de mer du monde; la quatrième session de l'Assemblée de l'IMCO, tenue à Paris en septembre, a adopté le Code international révisé des signaux, le *Code of Safe Practice for Bulk Cargoes* et une section du Code maritime international des marchandises dangereuses.

Le Canada est membre du Conseil d'administration et de la Commission de sécurité maritime depuis leur création et a été réélu en 1965. Le Canada a aussi participé aux travaux techniques des sous comités de la sécurité maritime.

### **Union internationale des télécommunications**

L'Union internationale des télécommunications (UIT), dont le siège social est à Genève, groupe 129 nations dans le but de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toute nature, de favoriser le développement des moyens techniques et leur exploitation afin d'en accroître l'utilité pour le public et d'harmoniser l'action des nations membres vers ces fins communes. Pour atteindre ses objectifs fondamentaux, l'UIT convoque des conférences et des réunions internationales, participe activement aux projets de coopération technique des Nations Unies dans les nouveaux pays et dans les pays en voie de développement, et publie d'abondants renseignements sur les télécommunications.

L'organe suprême de l'UIT est la Conférence de plénipotentiaires qui se réunit tous les cinq ans pour déterminer la politique générale et réviser la Convention internationale des télécommunications. Vient ensuite le Conseil d'administration qui se réunit annuellement afin de s'acquitter des fonctions administratives et de surveillance nécessaires à la bonne marche de l'organisation. Le Conseil d'administration se compose de 25 Etats membres élus par la Conférence. Il existe aussi deux Conférences administratives sur les règlements télégraphiques et téléphoniques et sur les règlements radiophoniques qui se réunissent en même temps que la Conférence. Le Secrétariat de l'UIT se divise en quatre organes permanents: le Secrétariat général qui est chargé de l'administration et des finances; le Comité international d'enregistrement

des fréquences qui agit comme gardien international du spectre de fréquence radiophonique; et deux comités consultatifs internationaux qui étudient les questions techniques d'exploitation et de tarification dans le domaine des communications radiophoniques et des communications téléphoniques et télégraphiques. Le budget de l'UIT en 1965 était de \$4,952,894.

L'UIT a célébré en 1965, cent ans de coopération internationale ininterrompue dans le domaine des télécommunications, et a tenu sa neuvième Conférence de plénipotentiaires à Montreux (Suisse) de septembre à novembre. La majeure partie de la Conférence a été consacrée à l'élaboration et à la signature de la nouvelle Convention internationale des télécommunications qui entrera en vigueur en janvier 1967. La Conférence a aussi élu M. Manahar Balaji Sarwate, de l'Inde, au poste de secrétaire général succédant à M. Gerald C. Gross des Etats-Unis et a modifié quelque peu la structure de l'organisation en augmentant de 25 à 29 le nombre de sièges au Conseil administratif et en réduisant de 11 à 5 le nombre de membres au Conseil international d'enregistrement des fréquences.

Le Conseil d'administration a aussi tenu des réunions au cours de 1965, de même que la Commission du plan pour l'Amérique latine et les groupes d'études de deux comités consultatifs: le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique et le Comité consultatif international des radio-communications. Un des groupes d'études de ce dernier comité a examiné la question du choix d'un système européen de télévision en couleur, question qui sera étudiée de nouveau par le CCIR en 1966.

L'UIT a continué à participer activement aux programmes d'assistance technique des Nations Unies au cours de 1965 et a administré 16 projets dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, projets qui totalisaient plus de \$13,900,000. Elle a envoyé 194 experts dans les pays en voie de développement pour travailler à l'amélioration de leur réseau de télécommunications et à la formation du personnel; elle a octroyé 192 bourses de perfectionnement aux stagiaires et aux étudiants et a fourni du matériel de formation d'une valeur de \$1,100,000 à divers pays.

En février, l'UIT a publié un plan général de mise en valeur des réseaux internationaux pour la période de 1963 à 1968, plan qui expose la façon d'établir ou d'étendre les réseaux mondiaux de télécommunications et qui contient un projet de plan de numérotage et de routage mondial pour le service télex et le service de téléphone automatique. Le Comité international d'enregistrement des fréquences a continué à publier ses horaires saisonniers de radio-diffusion à haute fréquence et ses sommaires mensuels d'information de contrôle; il a aussi tenu un registre international des fréquences d'ondes accordées par les pays à leurs stations de radio.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans les affaires de l'UIT et siège au Conseil d'administration depuis la création de cet organe en 1947. Depuis quelques années, le représentant canadien au Conseil préside le comité des communications radiophoniques. A la Conférence de plénipotentiaires en 1965, des fonctionnaires supérieurs du Canada étaient membres de comités portant sur l'organisation de l'Union, sur les questions de finance et du personnel, sur la coopération technique et les relations avec les Nations Unies.

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture travaille pour la paix et la sécurité en développant la collaboration internationale par l'éducation, la science et la culture. Le budget de l'UNESCO pour 1965 était de \$23,896,058, mais l'Organisation a aussi disposé de près de 28 millions de dollars que lui ont accordés, pour des projets spéciaux, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial. En 1965, l'UNESCO a porté une attention particulière au problème de l'alphabétisation et a parrainé le Congrès mondial sur l'élimination de l'analphabétisme qui s'est tenu à Téhéran en septembre, à la suite d'une invitation du Gouvernement iranien. Le Congrès a passé en revue le problème de l'analphabétisme, a examiné diverses méthodes utilisées pour lutter contre l'analphabétisme et a reconnu que son élimination ne devrait pas être considérée comme une fin en elle-même, mais plutôt comme une partie intégrante des programmes de développement économique et social. Il a donné son appui au programme expérimental de l'UNESCO, d'une durée de cinq ans, en vue de trouver des moyens et des façons de lutter contre l'analphabétisme; ce programme doit commencer en 1966. L'alphabétisation était aussi le thème de la Conférence internationale sur l'éducation publique tenue à Genève, conférence organisée avec l'aide de l'UNESCO.

La Conférence générale avait décidé en 1964 d'accorder aux sciences la même priorité qu'à l'enseignement; aussi l'UNESCO a-t-elle continué en 1965 à encourager la recherche scientifique et a-t-elle proclamé en janvier 1965 l'ouverture de la Décennie hydrologique internationale qui, au moyen de stations établies dans le monde, cherchera à obtenir les données nécessaires à l'établissement d'un équilibre global des eaux. Le Canada est membre du Conseil de coordination de ce programme.

Le Canada a participé activement aux travaux de l'UNESCO au cours de 1965. A la suite d'une série de réunions d'experts à la fin de l'année, la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO a présenté des recommandations détaillées relatives au programme de l'UNESCO pour 1967-1968,

programme qui tiendra compte entre autres, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, des activités culturelles et des moyens de communication des masses. En mars dernier, la Commission a tenu sa quatrième Conférence nationale à Montréal; le thème était «coopération internationale et développement des nations»; M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO a prononcé le discours de fermeture. En janvier, la Commission et l'Institut canadien d'éducation des adultes ont co-parrainé une conférence régionale sur le thème «Le Canada et les pays africains francophones». Cette conférence a eu lieu à Montréal.

Dans le cadre de son programme, la Commission nationale a établi au Canada un service d'information qu'utilisent grandement les professeurs et les organisations volontaires; elle a lancé plusieurs publications destinées à encourager l'étude des questions internationales au Canada et a favorisé la participation des écoles canadiennes au système des écoles associées de l'UNESCO et la participation de spécialistes canadiens à diverses réunions internationales de l'UNESCO.

### ***Union postale universelle***

L'Union postale universelle, fondée en 1875, a pour objet la constitution d'un territoire postal unique dans le monde, afin de faciliter et d'améliorer les services postaux. En 1965, elle comptait 127 Etats membres et avait un budget de \$1,221,181; son activité a été particulièrement marquée par les efforts qu'elle a déployés dans le domaine de l'assistance technique et par le rôle qu'elle a joué dans l'échange, entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, d'un grand nombre de stagiaires et d'experts dans le domaine des services postaux.

Au cours de 1965, le Canada a occupé la présidence du Comité des finances du Conseil exécutif de l'UPU. Il est aussi membre du Comité d'organisation qui est chargé d'étudier la structure du secrétariat permanent de l'Union, et de la Commission de la poste aérienne qui étudie les problèmes que soulève le développement rapide des services aéropostaux.

### ***Organisation mondiale de la santé***

L'Organisation mondiale de la santé dispense des conseils relatifs à la lutte contre les maladies et à l'amélioration des conditions d'hygiène, ainsi que des services techniques tels que la normalisation biologique, la diffusion de renseignements sur les épidémies et l'organisation à l'échelle internationale de recherches sur certaines maladies. En 1965, l'OMS comptait 125 Etats membres, y compris trois membres associés, et son budget s'est élevé à \$39,507,000.

La dix-huitième Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, qui a eu lieu à Genève en mai 1965, a approuvé le quatrième plan quinquennal de l'Organisation pour la période de 1967 à 1971. Le programme de 1966 comprend la poursuite des travaux portant sur le code alimentaire, un projet conjoint de l'OAA et de l'OMS touchant les normes alimentaires, les additifs, les résidus de parasitocides, etc. Des projets de programmes pour les années à venir demandent de façon particulière l'intensification des recherches sur l'élimination du paludisme dans les régions problèmes et la fixation d'une date limite de dix ans pour l'élimination à l'échelle mondiale de la petite vérole. En vertu des règlements d'hygiène internationale, l'Assemblée a exprimé l'avis que le certificat international de vaccination devrait être révisé de façon à inclure, en tant que condition requise pour la vaccination ou la revaccination contre la petite vérole, la lympho vaccine fluide ou un vaccin lyophilisé afin de se conformer aux normes prescrites par l'OMS.

L'Assemblée a accepté d'établir une agence mondiale de recherches sur le cancer qui servirait de centre auquel les pays participants et l'OMS pourraient collaborer dans le but d'encourager et d'appuyer chacune des phases de la recherche sur le cancer; elle assurera certains services administratifs et de coordination. L'Assemblée a aussi encouragé le directeur général à prendre toutes les dispositions en vue d'accroître les travaux et les services de recherches en épidémiologie, a pris des mesures en vue d'améliorer la qualité des préparations pharmaceutiques destinées au marché international et a recommandé que l'on contrôle de façon rigoureuse les sédatifs et les stimulants. En ce qui concerne la question de la limitation de la population mondiale, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité une résolution qui demande au directeur général de pousser plus loin le programme de l'OMS touchant les services consultatifs, les études médicales sur les méthodes de contrôle de la stérilité et de la fertilité et les aspects hygiéniques de la dynamique des populations. Il a été convenu que le programme de l'OMS ne devrait pas inclure des activités pratiques.

Au cours de 1965, l'OMS a poursuivi sa campagne contre les maladies contagieuses, spécialement contre le paludisme, la tuberculose, la petite vérole et le choléra. Des campagnes de pré-éradication du paludisme et des études sur cette question ont été entreprises dans 29 pays et à la fin de septembre, 56 p. 100 des personnes habitant les régions du monde autrefois impaludées ont été délivrées de cette endémie. L'OMS a contribué aux programmes nationaux contre la tuberculose en envoyant 75 médecins et techniciens dans plus de 30 pays. La petite vérole a été éliminée dans 12 pays depuis 1959, mais des dizaines de milliers de cas sont encore enregistrés chaque année; aussi l'OMS poursuit-elle son programme d'élimination lancé en 1959. L'OMS

a aussi accordé une aide d'urgence aux pays frappés de choléra; depuis 1961, cette maladie a augmenté d'intensité dans les régions du Pacifique et en Asie. Dans le cadre de son programme d'hygiène sociale, l'OMS a assuré au cours de 1965 une assistance à long terme à plus de 70 pays aux prises avec des problèmes tels que l'évacuation des eaux usées et la pollution de l'air et des eaux.

### **Organisation météorologique mondiale**

L'Organisation météorologique mondiale, créée en 1950, a pour tâche d'encourager la coopération internationale dans le domaine de l'information météorologique. L'élaboration et l'établissement d'une «observation mondiale du temps» on reçu une attention particulière en 1965. Essentiellement, c'est là un système composé de centres météorologiques mondiaux, régionaux et nationaux qui rassemblent, étudient et diffusent des données météorologiques. Chaque service national fournira des renseignements aux autres pays. En 1965, le budget de l'OMS était de \$1,768,745.

A l'heure actuelle, deux des huit commissions techniques de l'OMM sont présidées par des Canadiens: la Commission de climatologie et la Commission de météorologie maritime. En plus des réunions portant sur l'observation mondiale du temps, le Canada a été représenté à plusieurs autres réunions de l'OMM tenues en 1965, y compris les réunions des commissions ou des groupes portant sur la Décade hydrologique internationale, l'aérodologie, la climatologie et les instruments et les méthodes d'observation. Le Canada a été le pays hôte du Colloque international sur la planification des réseaux hydro-météorologiques qui s'est tenu en juin à l'Université Laval et auquel ont assisté environ 185 hommes de science de plus de 30 pays. L'OMM a décerné en 1965 trois bourses de perfectionnement en vue d'études au Canada et trois experts canadiens en météorologie ont été envoyés à l'étranger dans le cadre du programme d'assistance technique de l'OMM.

### **Agence internationale de l'énergie atomique**

L'Agence internationale de l'énergie atomique travaille à la mise en valeur de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en tant que source d'électricité et en tant que facteur de progrès en médecine, en agriculture et dans l'industrie. En 1965, sept pays se sont joints à l'Agence ce qui a porté le nombre total de ses membres à 93; son budget total était d'environ \$10,406,000 dont \$2,468,000 ont été consacrés aux travaux d'assistance technique.

Une des fonctions les plus importantes de l'Agence est d'élaborer un système de garanties afin d'empêcher le détournement du matériel nucléaire à des fins militaires. Afin de s'acquitter de cette fonction, la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est réunie à Tokyo en septembre, a approuvé à l'unanimité le système de garanties révisé de l'AIEA. Vingt et un Etats ont confié à l'Agence l'administration des garanties; ainsi, dans le cadre d'un accord entre le Canada et le Japon, l'AIEA sera chargée d'administrer les garanties en ce qui concerne le matériel nucléaire échangé entre les deux pays.

Les travaux d'assistance technique de l'AIEA ont continué à s'étendre en 1965; l'Agence, en collaboration avec le Programme élargi d'assistance technique, a fourni de l'équipement, des experts et des bourses de perfectionnement aux stagiaires dans le cadre de projets tels que l'application de radioisotopes en agriculture, en médecine, en hydrologie et dans l'industrie et l'analyse des matières premières nucléaires et de la construction mécanique nucléaire. L'AIEA a aussi inauguré en 1965 un certain nombre de réunions d'études sur les réacteurs de recherche afin de favoriser une communication directe entre les centres atomiques en voie de développement et les centres établis, et a mis sur pied à Trieste un Centre international de physique théorique, le premier institut de recherches scientifiques établi sous l'égide d'un organisme des Nations Unies. En collaboration avec l'OAA, l'AIEA a poursuivi un projet destiné à éliminer les mouches à fruits d'Amérique, en Amérique centrale, et a entrepris d'autres études dans le domaine agricole.

Au sein de l'Agence, le Canada est considéré comme l'une des cinq nations les plus avancées en technologie nucléaire, et a donc droit à un siège au Conseil des gouverneurs; en 1965, le gouverneur canadien était élu président du Conseil. Plusieurs autres Canadiens ont aussi été affectés au siège de l'AIEA à Vienne.

### *Institutions spécialisées et apartheid*

D'importantes résolutions sur la question de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud ont encore été présentées en 1965 aux réunions de trois des institutions spécialisées. Après avoir suspendu le droit de vote de l'Afrique du Sud en 1964, l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé a approuvé en 1965 à la majorité des deux tiers, un amendement à la constitution demandant la suspension ou l'exclusion de tout membre qui ignore «les principes humanitaires et les objectifs établis par la Constitution, en pratiquant délibérément une politique de discrimination raciale». Avant d'entrer en vigueur, l'amendement doit être ratifié par les deux tiers des Etats membres de l'OMS. Cependant, à l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation

civile internationale (OACI) en 1965, un amendement analogue n'a pas obtenu la majorité des deux tiers requise, mais une résolution subséquente condamnant la politique d'*apartheid* a été adoptée. Après une discussion longue et animée, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications a adopté une résolution demandant l'exclusion des délégués d'Afrique du Sud; toutefois, l'Afrique du Sud figure encore sur la liste des membres de l'Organisation, liste qui est annexée à la Convention de l'UIT. Le Canada a toujours été nettement opposé à la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et a toujours soutenu que la question était de caractère politique et qu'en principe, elle devrait être étudiée par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, principaux organes politiques des Nations Unies, et non par les institutions spécialisées. Il s'est donc abstenu lors de l'appel aux voix sur les résolutions de l'OACI condamnant l'*apartheid* et a voté contre les autres résolutions ci-dessus mentionnées.

# Annexe I

## Participation du Canada aux Nations Unies

1. Mandats du Canada auprès du Conseil de sécurité, de l'ECOSOC, de la Cour internationale de Justice ainsi que des organismes spéciaux de l'Assemblée générale, 1945-1968

(Décembre 1965)

Années	Organismes subsidiaires et spéciaux										Comités permanents (h)				
	Conseil de sécurité	ECOSOC	CIJ (a)	Comité consultatif de la FUNU (b)	Comité des radiations UNSCEAR (b)	Espace extra-atmosphérique (b)	Comité consultatif scientifique (b)	Comité exécutif du HCR	CDI (a)	ONU-OAA Programme alimentaire mondial Comité intergouvernemental (b)	Groupe de travail des 21 (g)	Comité spécial du maintien de la paix (b)	Comité de l'ACI	Conseil du commerce et du développement	Comité des contributions (a)
1945	(c)		(c)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(c)	1945
1946	-	x(c)	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1946
1947	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1947
1948	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1948
1949	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1949
1950	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	1950
1951	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	1951
1952	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	1952
1953	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	1953
1954	-	-	x	-	-	-	x(c)	-	-	-	-	-	-	-	1954
1955	-	x	x	-	x(c)	-	x	-	-	-	-	-	-	-	1955
1956	-	x	x	x	x	-	x	-	-	-	-	-	-	-	1956
1957	-	x	x	x	x	(e)	x	-	-	-	-	-	-	x	1957
1958	x	x	-	x	x	x(c)	x	-	-	-	-	-	-	x	1958
1959	x	-	-	x	x	-	x	-	-	-	-	-	-	x	1959
1960	-	-	-	x	x	x	x	-	-	x(c)	-	-	-	x	1960
1961	-	-	-	x	x	x	x	x(f)	-	x	-	-	-	x	1961
1962	-	-	-	x	x	x	x	x	-	x	-	-	-	x	1962
1963	-	-	-	x	x	x	x	x	-	x	-	-	-	x	1963
1964	-	-	-	x	x	x	x	x	-	x	-	-	x(c)	-	1964
1965	-	x	-	x	x	x	x	x	-	x	x(c)	-	-	x	1965
1966	-	x	-	x	x	x	x	x	-	x	x	-	-	x	1966
1967	-	x	-	x	x	x	x	x	-	x	x	-	-	x	1967
1968	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	1968

NOTA: Sauf lorsque le Canada a été élu à un organisme pour un mandat se terminant à une date précise après 1966, sa participation (x) ou sa non-participation (-) n'est indiquée que jusqu'à 1966 inclusivement. Le Canada est aussi membre de la Commission du désarmement et du Comité de l'examen de la Charte, mais comme il s'agit de comités pléniers, ils ne figurent pas dans la liste ci-dessus.

(a) Les membres sont élus à titre individuel, d'après leur compétence personnelle, et non comme représentants d'Etats membres.

(b) Les membres sont nommés pour une période indéfinie.

(c) Etabli(e) comme organisme de l'ONU.

(d) Le Comité exécutif du FNUR a été supprimé le 31 décembre 1957 et remplacé par le Comité spécial établi en 1958. Le Canada était membre du comité spécial.

(e) Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique remplace un comité spécial établi en 1958. Le Canada était membre du comité spécial.

(f) M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a été élu pour un mandat de cinq ans, de janvier 1962 à décembre 1966.

(g) A débuté à titre de Groupe de travail des 15 pour l'examen des méthodes administratives et budgétaires des Nations Unies; en 1962, le nombre de membres a été porté à 21. Ses fonctions ont été en bonne partie assumées en 1965 par le Comité spécial du maintien de la paix.

(h) L'autre comité permanent est le Comité consultatif des méthodes administratives et budgétaires, mais aucun Canadien n'en a fait partie jusqu'ici.

2. Mandats du Canada: ECOSOC, Commissions techniques, certains comités permanents et organismes spéciaux, 1946-1968

(Décembre 1965)

Année	Commissions techniques de l'ECOSOC										Comités permanents de l'ECOSOC				Organismes spéciaux de l'ECOSOC				Conseil d'administration Programme de développement de l'ONU	CEPAL		
	Statistique	Population	Produits de base	Stupéfiants	Questions sociales	Condition de la femme	Droits de l'homme	Assistance technique	ONG	Développement industriel	Logement construction et plan	Comité spécial de coordination	OCS (OSB)	Conseil du FISE (b)	Conseil du Fonds spécial							
1946	(a)	(a)	-	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	-	(a)	-	(a)	(a)	-	-	-	-	-	-	-	1946	
1947	x	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	1947
1948	x	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1948
1949	x	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1949
1950	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1950
1951	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1951
1952	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1952
1953	-	-	-	(a)	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1953
1954	-	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1954
1955	-	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1955
1956	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1956
1957	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1957
1958	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1958
1959	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1959
1960	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1960
1961	-	-	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1961
1962	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1962
1963	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1963
1964	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1964
1965	-	-	(c)	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1965
1966	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1966
1967	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1967
1968	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1968

NOTA: Sauf lorsque le Canada a été élu à un organisme pour un mandat se terminant à une date précise après 1966, sa participation (x) ou sa non-participation (-) n'est indiquée que jusqu'à 1966 inclusivement.

- (a) Création dans le cadre des NU.
- (b) En vertu de la participation du Canada à la Commission des questions sociales (1951-1953); la procédure a été révisée à la onzième session de l'Assemblée générale (*Le Canada et les Nations Unies*, 1956-1957, page 68).
- (c) Aboli. Fonctions confiées à la Commission du commerce et du développement.
- (d) Les fonctions du Comité de l'assistance technique (CAT) et celles du Conseil d'administration du Fonds spécial ont été transférées en janvier 1966 au Conseil d'administration du Programme de développement de l'ONU.

## 3. Mandats du Canada: conseils des institutions spécialisées, de l'AIEA et du GATT, 1945-1968

(Décembre 1965)

	Institutions spécialisées												AIEA Con- seil des gouv.	GATT Con- seil des représ.		
	Institutions de Bretton Woods						Institutions spécialisées									
	FMI Con- seil d'adm.	BIRD Admi- nis- tra- teurs	AID Admi- nis- tra- teurs	SFI Con- seil d'adm.	OAA Con- seil	OACI Con- seil (a)	OIT Conseil d'adm. (a) (b)	IMCO Con- seil	UIT Conseil d'adm. (a)	UNESCO Con- seil exéc. (g)	UPU Con- seil exéc. (a)	OMS Con- seil exéc.			OMM Co- mité exéc.	
1945	x(e)	x(e)	-	-	x(e)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1946	x	x	-	-	x(e)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1947	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1948	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1949	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1950	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1951	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1952	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1953	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1954	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1955	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1956	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1957	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1958	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1959	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1960	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1961	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1962	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1963	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1964	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1965	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1966	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1967	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1968	x	x	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

NOTA: Sauf lorsque le Canada a été élu à un organisme administratif pour un mandat se terminant à une date précise après 1966, sa participation (x) ou sa non-participation (-) n'est indiquée que jusqu'à 1966 inclusivement.

(a) La Canada faisait partie de l'organisation avant qu'elle s'affilie aux Nations Unies.

(b) Elu à titre de grand pays industriel.

(c) Membre du Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'Organisation internationale du commerce, 1948-1953.

(d) Création du Conseil (1960) qui comprend les représentants des Etats membres demandant à en faire partie.

(e) Etabli à titre d'institution spécialisée de l'ONU.

(f) Le Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'OIC a cessé d'exister en 1953.

(g) Jusqu'à 1954, les membres du Conseil exécutif étaient élus à titre individuel, d'après leur compétence personnelle, et non comme représentants d'Etats membres.

#### 4. Contributions du Canada en 1965 au Système commun des Nations Unies

	Pourcentage de la quote-part	Contribution (en dollars canadiens)
<b>(a) Nations Unies</b>		
i. Budget ordinaire .....	3.17	3,016,439
ii. Comptes spéciaux		
FUNU <sup>1</sup> .....	N/A	734,304
UNFICYP <sup>2</sup> .....	"	3,516,000
Fonds civil pour le Congo .....	"	500,000
UNRWA a) en espèces .....	"	500,000
b) aide alimentaire .....		699,969
Programme alimentaire mondial		
a) en espèces .....		400,000
b) denrées .....		1,462,685
HCR .....	"	290,000
PEAT .....	"	2,325,000
Fonds spécial <sup>3</sup> .....	"	5,000,000
FISE .....	"	1,000,000
IFRNU (UNITAR) .....	"	60,000
iii. Contribution bénévole <sup>4</sup> .....	"	4,000,000
<b>(b) Institutions spécialisées et AIEA</b>		
OIT .....	3.36	674,682
OAA a) budget ordinaire .....	4.15	791,849
b) programmes bénévoles .....	N/A	5,000
OMS .....	2.83	1,198,191
UNESCO .....	2.98	751,436
OACI .....	4.51	236,541
UIT .....	3.26	149,850
OMM .....	2.63	47,885
IMCO .....	1.60	13,256
UPU .....	2.69	29,267
AID <sup>5</sup> .....	N/A	15,027,012
BIRD } .....		
SFI } .....		
FMI } .....		
} 6		
AIEA a) budget ordinaire .....	2.87	226,547
b) budget d'exploitation .....	N/A	61,992
<b>(c) Organisations connexes</b>		
CIME <sup>7</sup> .....	N/A	60,000
Comité international de la Croix-Rouge .....	"	15,000
Association canadienne des Nations Unies .....	"	17,000

<sup>1</sup> Selon la résolution 2115 (XX) du 21 décembre 1965, la quote-part du Canada est de \$734,304. De ce montant, \$594,736 ont déjà été versés à titre de contribution anticipée, en vertu de la résolution 2004 (XIX) du 18 février 1965; le solde de \$139,568 qui reste dû à la fin de l'année peut être payé sur la contribution canadienne de 4 millions de dollars en vertu de la résolution 2115 (XX).

<sup>2</sup> Prévisions — Depuis l'institution de l'UNFICYP le 4 mars 1964 jusqu'au 26 décembre 1965, il en a coûté une somme nette de \$7,002,000 au Canada pour participer à cette Force. Le Canada paie toutes les dépenses qu'entraîne le maintien de son contingent à Chypre, mais l'ONU lui rembourse les débours du personnel canadien dans la zone de Nicosie et à l'état-major de l'UNFICYP. Le chiffre ci-dessus ne comprend pas les salaires et autres frais analogues que le Canada aurait dû payer si le personnel était resté au Canada.

<sup>3</sup> En 1965, 3 millions de dollars ont été payés; le solde de la somme promise par le Canada sera payé lorsque le Parlement aura voté tous les crédits de l'année financière 1965-1966.

<sup>4</sup> En réponse à la demande du secrétaire général, le Canada a consenti, le 27 juin 1965, à faire une contribution bénévole de 4 millions de dollars aux Nations Unies pour aider à résoudre les difficultés financières courantes de l'Organisation.

<sup>5</sup> De la somme de \$15,027,012, première tranche de la contribution supplémentaire que le Canada s'est engagé à verser à la caisse de l'AID, \$13,274,518 ont été tirés en 1965. Un autre montant de \$2,500,000 a été tiré en janvier 1966.

<sup>6</sup> Ayant versé le montant total de ses souscriptions à ces organismes, le Canada n'a pas eu à faire de paiements en 1965. Il s'attend toutefois à faire des souscriptions supplémentaires à la BIRD et au FMI en 1966, par suite de la révision générale des quotes-parts qui a été autorisée par le Conseil des gouverneurs du FMI lors de sa réunion annuelle tenue à Tokyo en 1964.

<sup>7</sup> Le Canada s'est retiré du CIME en 1962, mais a continué d'accorder une subvention annuelle pour le transport des réfugiés.

## 5. Délégation du Canada à la vingtième session de l'Assemblée générale

Président: M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Vice-président: M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies

Représentants: M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Mme Margaret Konantz, député fédéral de Winnipeg-Sud

M. R. St. John Macdonald, professeur à l'Université de Toronto

Le lieutenant général E.L.M. Burns, ambassadeur et conseiller du Gouvernement en matière de désarmement

M. M.H. Wershof, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures

M. Paul Beaulieu, ambassadeur au Brésil

Mlle Margaret Meagher, ambassadeur en Autriche

M. S.D. Hemsley, consul général à Boston

Observateurs  
parlementaires:

M. le sénateur Rhéal Bélisle

M. le sénateur John J. Kinley

M. le sénateur Hartland de M. Molson

M. Yves Forest, député fédéral de Stanstead

M. Walter F. Foy, député fédéral de Lambton-Ouest

M. Gilles Grégoire, député fédéral de Lapointe

M. Raynald J.-A. Guay, député fédéral de Lévis

M. Milton L. Klein, député fédéral de Cartier

M. Hermann E. Laverdière, député fédéral de Bellechasse

M. Carl Legault, député fédéral de Nipissing

M. H.-P. Lessard, député fédéral de Saint-Henri

M. Marcel Lessard, député fédéral de Lac Saint-Jean

M. J. Nicholas Mandziuk, député fédéral de Marquette

M. J. Waldo Monteith, député fédéral de Perth

M. Wallace B. Nesbitt, député fédéral d'Oxford

M. Gerald A. Regan, député fédéral d'Halifax

M. S.M. Max Saltsman, député fédéral de Waterloo-Sud

M. James R. Tucker, député fédéral de Trinity-Conception

M. Perry Ryan, député fédéral de Spadina

M. Ian Watson, député fédéral de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie

Observateur:

M. Wilson Woodside, directeur national, Association canadienne des Nations Unies

## Annexe II

# Membres de l'ONU et composition des principaux organismes affiliés

1. Membres de l'ONU et des institutions affiliées

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	BAN- QUE	SEI	AID	FMI	OACI	UIT	UPU	OMM	IMCO	GATT
Afghanistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
Afrique du Sud.....	X	X	X <sup>1</sup>	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Albanie.....	X	X	X <sup>1</sup>	X	X	X	X	-	X	X	-	X	X	X	-	10
Algérie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Allemagne Rép. féd. d'.....	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	10
Arabie saoudite.....	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Argentine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Australie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autriche.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Belgique.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Biélorussie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Birmanie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bolivie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Brésil.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bulgarie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Burundi.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cambodge.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cameroun.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Canada.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ceylan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chili.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chypre.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Colombie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Congo (Brazzaville).....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Congo (Léopoldville).....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Corée, Rép. de.....	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Costa Rica.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Côte-d'Ivoire.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cuba.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	BAN- QUE	SFI	AID	FMI	OACI	UIT	UPU	OMM	IMCO	GATT
Dahomey.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	X
Danemark.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dominicaine, Rép.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Equateur.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Espagne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Etats-Unis.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ethiopie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Finlande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
France.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gabon.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gambie.....	X	-	X	X	-	X	-	-	X	-	X	-	X	-	X	X
Ghana.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grande-Bretagne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Guatemala.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Guinée.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Haiti.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Haute-Volta.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Honduras.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Hongrie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Inde.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indonésie.....	-	X	X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>	X <sup>4</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Irak.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Iran.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Irlande.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Islande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Israël.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Italie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jamaïque.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Japon.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Annexe II

## Membres de l'ONU et composition des principaux organismes affiliés

### 1. Membres de l'ONU et des institutions affiliées (suite)

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	BAN- QUE	SFI	AID	FMI	OACI	UIT	UPU	OMM	IMCO	GATT
Jordanie.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
Kenya.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Koweït.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Laos.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-
Liban.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Libéria.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Libye.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Liechtenstein.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Malaisie.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Malawi.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maldives.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X
Mali.....	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	10
Malte.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	X
Maroc.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mauritanie.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mexique.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Monaco.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mongolie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-
Nicaragua.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Niger.....	X	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X
Nigéria.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Norvège.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nouvelle-Zélande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouganda.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pakistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Panama.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Paraguay.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pays-Bas.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	BAN- QUE	SFI	AID	FMI	OACI	UIT	UPU	OMM	IMCO	GATT
Pérou.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Philippines.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	- 10
Pologne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Portugal.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. arabe unie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. centrafricaine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. malgache.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Roumanie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rwanda.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Marin.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Siège.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Salvador.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Samoa-Occidental.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sénégal.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sierra Leone.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Singapour.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Somalie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Soudan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suède.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suisse.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Syrie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tanzanie, Rép. unie de.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tchad.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tchécoslovaquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Thaïlande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Togo.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Trinité et Tobago.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tunisie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Turquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ukraine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## Annexe II

## Membres de l'ONU et composition des principaux organismes affiliés

### I. Membres de l'ONU et des institutions affiliées (fin)

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	BAN-QUE	SFI	AID	FMI	OACI	UIT	UFU	OMM	IMCO	GATT
URSS.....	X	X	X	-	X	X	-	-	-	-	-	X	X	X	X	-
Uruguay.....	X	X	X	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X	X	-	X
Venezuela.....	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	-	-
Vietnam, Rép. du.....	-	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-
Yémen.....	X	-	X	X	X	X	-	-	-	-	X	X	X	-	-	-
Yougoslavie.....	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	10
Zambie.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-	10
TOTAUX.....	117	93	115	110 <sup>3</sup>	120 <sup>5</sup>	122 <sup>6</sup>	103	80	96	103	110	129 <sup>8</sup>	127 <sup>7</sup>	126 <sup>9</sup>	60	67 <sup>10</sup>

<sup>1</sup> L'Indonésie et l'Albanie ont donné avis à l'OIT, le 25 mars 1965 et le 5 août respectivement, de leur décision de se retirer. L'Afrique du Sud, qui a donné avis à l'OIT, le 11 mars 1964, de sa décision de se retirer, cessera d'être membre le 11 mars 1966.

<sup>2</sup> L'Indonésie a donné avis à l'OAA de son intention de se retirer. Le retrait entrera en vigueur le 12 février 1966.

<sup>3</sup> L'OAA compte quatre membres associés: Basutoland, Betchouanaland, Guyane britannique, île Maurice.

<sup>4</sup> L'Indonésie a donné avis à l'UNESCO le 12 février 1965 de son intention de se retirer. Le retrait entrera en vigueur le 31 décembre 1966.

<sup>5</sup> L'UNESCO compte trois membres associés: groupe britannique des Antilles orientales, île Maurice, Katar.

<sup>6</sup> L'OMS compte trois membres associés: île Maurice, Katar, Rhodésie du Sud.

<sup>7</sup> Les 127 membres de l'UFU comprennent les suivants qui ne figurent pas au tableau: Antilles néerlandaises et Surinam; provinces portugaises d'Afrique occidentale; provinces portugaises d'Afrique orientale, d'Asie et d'Océanie; territoires espagnols en Afrique; territoires d'outremer dont les relations internationales relèvent du Gouvernement de la Grande-Bretagne; tous les territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications; tous les territoires des Etats-Unis, y compris le territoire sous tutelle dit des îles du Pacifique.

<sup>8</sup> Les 129 membres de l'UIT comprennent les suivants qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus: groupe de territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications; territoires d'outre-mer dont les relations internationales relèvent du Gouvernement de la Grande-Bretagne; provinces portugaises d'outre-mer; Rhodésie; provinces espagnoles en Afrique; territoire des Etats-Unis.

<sup>9</sup> Les 126 membres de l'OMM comprennent 114 Etats et 12 territoires qui ont leurs propres services de météorologie. Outre ceux dont les noms figurent au tableau, les membres sont les suivants: territoires britanniques des Antilles et Guyane britannique; Polyésie française; Somalie française; Hong-Kong; île Guinée; Antilles néerlandaises; Nouvelle-Calédonie; Afrique orientale portugaise; Afrique occidentale portugaise; Rhodésie du Sud; territoires espagnols en Guinée; Surinam.

<sup>10</sup> Les 67 Parties contractantes du GATT comprennent la Rhodésie, qui ne figure pas au tableau. Treize autres pays, dont le nom est suivi du chiffre 10 dans le tableau, ont des rapports spéciaux de divers genres avec cet organisme: Accès provisoire: Argentine, Islande, Suisse, Tunisie, République arabe unie, Yougoslavie; participation en vertu de dispositions spéciales: Cambodge, Pologne; régime *de facto* du GATT en attendant l'adoption définitive d'une politique commerciale: Algérie, Congo (République démocratique du), Mali, Singapour, Zambie.

## 2. Dates d'admission des membres aux Nations Unies

<i>Pays</i>	<i>Date d'admission</i>	<i>Pays</i>	<i>Date d'admission</i>
Arabie Saoudite .....	24 oct. 1945	Afghanistan .....	19 nov. 1946
Argentine .....	" " "	Islande .....	" " "
Australie .....	" " "	Suède .....	" " "
Belgique .....	" " "	Thaïlande .....	" " "
Biélorussie (R.S.S., de) .....	" " "	Pakistan .....	30 sept. 1947
Bolivie .....	" " "	Yémen .....	" " "
Brésil .....	" " "	Birmanie .....	19 avril 1948
Canada .....	" " "	Israël .....	11 mai 1949
Chili .....	" " "	Indonésie <sup>3</sup> .....	28 sept. 1950
Chine .....	" " "	Albanie .....	14 déc. 1955
Colombie .....	" " "	Autriche .....	" " "
Costa Rica .....	" " "	Bulgarie .....	" " "
Cuba .....	" " "	Cambodge .....	" " "
Danemark .....	" " "	Ceylan .....	" " "
Dominicaine, Rép. ....	" " "	Espagne .....	" " "
Equateur .....	" " "	Finlande .....	" " "
Etats-Unis d'Amérique .....	" " "	Hongrie .....	" " "
Ethiopie .....	" " "	Irlande .....	" " "
France .....	" " "	Italie .....	" " "
Grande-Bretagne .....	" " "	Jordanie .....	" " "
Grèce .....	" " "	Laos .....	" " "
Guatemala .....	" " "	Libye .....	" " "
Haïti .....	" " "	Népal .....	" " "
Honduras .....	" " "	Portugal .....	" " "
Inde .....	" " "	Roumanie .....	" " "
Irak .....	" " "	Maroc .....	12 nov. 1956
Iran .....	" " "	Soudan .....	" " "
Liban .....	" " "	Tunisie .....	" " "
Libéria .....	" " "	Japon .....	18 déc. 1956
Luxembourg .....	" " "	Ghana .....	8 mars 1957
Mexique .....	" " "	Malaisie (Fédération de) <sup>4</sup> .....	17 sept. 1957
Nicaragua .....	" " "	Guinée .....	12 déc. 1958
Norvège .....	" " "	Cameroun .....	20 sept. 1960
Nouvelle-Zélande .....	" " "	Chypre .....	" " "
Panama .....	" " "	Congo (Brazzaville) .....	" " "
Paraguay .....	" " "	Congo (Léopoldville) .....	" " "
Pays-Bas .....	" " "	Côte-d'Ivoire .....	" " "
Pérou .....	" " "	Dahomey .....	" " "
Philippines .....	" " "	Gabon .....	" " "
Pologne <sup>1</sup> .....	" " "	Haute-Volta .....	" " "
République arabe unie .....	" " "	Niger .....	" " "
Salvador .....	" " "	République centrafricaine .....	" " "
Syrie <sup>2</sup> .....	" " "	République malgache .....	" " "
Tchécoslovaquie .....	" " "	Somalie .....	" " "
Turquie .....	" " "	Tchad .....	" " "
Ukraine (R.S.S.d') .....	" " "	Togo .....	" " "
Union sud-africaine .....	" " "	Mali .....	29 sept. 1960
URSS .....	" " "	Sénégal .....	" " "
Uruguay .....	" " "	Nigéria .....	7 oct. 1960
Venezuela .....	" " "	Sierra Leone .....	27 sept. 1961
Yougoslavie .....	" " "		

## 2. Dates d'admission des membres aux Nations Unies (suite)

<i>Pays</i>	<i>Date d'admission</i>	<i>Pays</i>	<i>Date d'admission</i>
Mauritanie .....	27 oct. 1961	Koweït .....	14 mai 1963
Mongolie .....	" " "	Kenya .....	15 déc. 1963
Tanzanie, Rép. unie de <sup>5</sup> ..	14 nov. 1961	Malawi .....	1 déc. 1964
Burundi .....	18 sept. 1962	Malte .....	" " "
Jamaïque .....	" " "	Zambie .....	" " "
Rwanda .....	" " "	Gambie .....	21 sept. 1965
Trinité et Tobago .....	" " "	Maldives .....	" " "
Algérie .....	8 oct. 1962	Singapour .....	" " "
Ouganda .....	25 oct. 1962		

<sup>1</sup>Bien que la Pologne n'ait pas été représentée à San Francisco, il a été plus tard convenu qu'elle signerait la Charte en qualité de membre originel.

<sup>2</sup>La Syrie était membre originel de l'Organisation des Nations Unies, mais le 21 février 1958, elle s'est jointe à l'Égypte pour former la République arabe unie, laquelle n'avait qu'un seul représentant au sein de l'Organisation. Le 13 octobre 1961, la Syrie reprenait son siège.

<sup>3</sup>Le 21 janvier 1965, le représentant permanent de l'Indonésie, M. Lambertus M. Palar, a remis au secrétaire général, M. Thant, une lettre du ministre des Affaires étrangères de son pays, M. Subrandrio, lui apprenant que l'Indonésie s'est retirée des Nations Unies et des institutions spécialisées telles l'OAA, le FISE et l'UNESCO.

<sup>4</sup>Le 16 septembre 1963, la Malaisie continentale est devenue la Malaisie au moment où Singapour, Sabah et le Sarawak ont adhéré à la Fédération.

<sup>5</sup>Le Tanganyika était membre des Nations Unies à compter du 14 décembre 1961 et Zanzibar l'était à compter du 16 décembre 1963. Après la ratification des Articles de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar, le 26 avril 1964, la République unie de Tanganyika et de Zanzibar est devenue la République unie de Tanzanie, formant un seul Etat membre des Nations Unies.

3. Conseil de sécurité, membres non permanents, 1946-1966

	1946	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66
EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES																					
ÉTATS																					
Australie.....	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique.....	-	x	x	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada.....	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark.....	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège.....	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande.....	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-bas.....	x	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x
Suède.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie.....	-	-	-	-	-	x	x	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EUROPE ORIENTALE																					
Bulgarie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-
Pologne.....	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-
Ukraine.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie.....	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AFRIQUE-ASIE																					
Ceylan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-d'Ivoire.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-
Ghana.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde.....	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malaisie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe unie.....	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Syrie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

3. Conseil de sécurité, membres non permanents, 1946-1966 (suite)

	1946	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	
AMÉRIQUE LATINE																						
Argentine.....	x																					
Brsil.....	x	x																				
Bolivie.....																						
Chili.....																						
Colombie.....																						
Cuba.....																						
Equateur.....																						
Mexique.....																						
Panama.....																						
Pérou.....																						
Uruguay.....																						
Venezuela.....																						

Nota: De 1946 à la fin de 1965, il y avait six sièges non permanents au Conseil de sécurité et, selon la Convention d'honneur verbale de 1946, deux d'entre eux furent attribués aux pays d'Amérique latine et un à chacun des membres suivants: Europe occidentale, Commonwealth, Europe orientale et Moyen-Orient. A la XVIII<sup>e</sup> session en 1963, l'Assemblée générale a approuvé un amendement à la Charte (résolution 1991), dont l'effet était de porter de six à dix le nombre de sièges non permanents et de les répartir entre quatre groupes régionaux, le groupe Europe occidentale et autres Etats en obtenant deux, l'Europe orientale un, le groupe afro-asiatique cinq et le groupe latino-américain deux. Le 1<sup>er</sup> septembre 1965, plus des deux tiers des Etats membres, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avaient ratifié cet amendement et, à la XX<sup>e</sup> session, quatre autres membres ont été élus au Conseil, leur mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 1966. En conséquence, le présent tableau a été établi de manière à refléter la répartition actuelle des membres entre quatre groupes régionaux, mais, ainsi qu'il est indiqué plus haut, il est entendu qu'avant leur extension ces groupes n'existaient pas officiellement en ce qui concernait le Conseil de sécurité.

4. Conseil économique et social, 1946-1968

	1946	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68
EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS																							
Australie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Canada.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Danemark.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Finlande.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grande-Bretagne.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grèce.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EUROPE ORIENTALE																							
Biélorussie (R.S.S. de).....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine (R.S.S. d').....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
URSS.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AFRIQUE-ASIE																							
Afghanistan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chine.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dahomey.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ethiopie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

4. Conseil économique et social, 1946-1968 (suite)

	1946	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68
Liban.....	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc.....	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan.....	-	-	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	x	x	x	x
Philippines.....	-	-	-	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	x	x	x	x
République arabe unie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tanzanie, Rép. unie de.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMÉRIQUE LATINE																							
Argentine.....	-	-	-	-	-	-	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-
Brsil.....	-	-	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-
Chili.....	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-
Colombie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-
Costa Rica.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-	-
Cuba.....	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominicaine, Rép.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equateur.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pérou.....	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salvador.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela.....	-	x	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

NOTA: De 1946 à la fin de 1965, il y avait 18 sièges au Conseil économique et social. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'entente officielle, écrite ou verbale, sur leur répartition géographique, certaines tendances se sont établies en pratique, selon lesquelles cinq sièges ont été réservés à titre continu aux membres permanents du Conseil de sécurité (bien que la Chine ait perdu son siège à la fin de 1960), les autres sièges étant répartis comme il suit: un à tour de rôle à l'Australie, au Canada, à la Nouvelle-Zélande et un second au Pakistan et à l'Inde (comme membres du Commonwealth); presque toujours deux sièges aux pays de l'Europe orientale (y compris la Yougoslavie); trois d'ordinaire à l'Europe occidentale, mais seulement deux depuis quelques années, généralement un au Moyen-Orient; un siège en moyenne aux autres Etats afro-asiatiques et quatre à l'Amérique latine. En 1963 l'Assemblée générale a approuvé un amendement à la Charte (résolution 1991) pour accroître de 18 à 27 le nombre de membres du Conseil et répartir les 9 sièges supplémentaires entre quatre groupes régionaux, dont un pour le groupe Europe occidentale et autres Etats, 7 pour le groupe afro-asiatique et un pour l'Amérique latine. Aucun des sièges supplémentaires n'a été attribué au groupe de l'Europe orientale. Le 1er septembre 1965, plus de deux tiers des Etats membres, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avaient ratifié cet amendement et, à la XXe session, neuf autres membres ont été élus au Conseil, leur mandat débutant le 1er janvier 1966. En conséquence, le présent tableau a été établi de manière à refléter la répartition actuelle des membres entre quatre groupes régionaux, mais, ainsi qu'il est indiqué plus haut, il est entendu qu'avant leur extension ces groupes n'existaient pas officiellement en ce qui concernait le Conseil économique et social. Il est à noter aussi que le Chine, bien qu'inscrite avec les autres pays afro-asiatiques, ne participe pas aux activités du groupe.

### 5. Conseil de tutelle, 1947-1966

	1947	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66
<b>MEMBRES ADMINISTRATEURS</b>																				
Australie.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Belgique <sup>1</sup> .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etats-Unis.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grande-Bretagne.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Zélande.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ</b>																				
Chine.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
France <sup>2</sup> .....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
URSS.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>																				
Argentine.....	-	-	-	x	x <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Birmanie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica.....	-	x	x <sup>4</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominicaine, Rép.....	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haiti.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Mexique.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe unie <sup>4</sup> .....	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Salvador.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Syrie <sup>4</sup> .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande.....	-	-	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

NOTA: A titre d'autorité administrante de la Somalie sous administration italienne, l'Italie était représentée aux séances du Conseil de 1955 à 1960 lorsque la Somalie a accédé à l'indépendance.

<sup>1</sup> La Belgique a cessé d'être une puissance administrante au moment de l'indépendance du Rwanda-Urundi en 1962.

<sup>2</sup> Jusqu'à 1960, la France a participé à cet organisme en tant que puissance administrante mais elle y participe maintenant en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

<sup>3</sup> A démissionné.

<sup>4</sup> La Syrie a été élue au Conseil en 1953; avant l'établissement de la République arabe unie, l'Egypte n'en avait pas été membre.

## 6. Cour internationale de Justice

<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Expiration du mandat</i>
Abdel Hamid Badawi <sup>1</sup>	République arabe unie	1967
José Luis Bustamante y Rivero	Pérou	1970
Sir Gerald Fitzmaurice	Grande-Bretagne	1973
Isaac Forster	Sénégal	1973
André Gros	France	1973
Philip C. Jessup	Etats-Unis	1970
Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan	1973
V. K. Wellington Koo	Chine	1967
Vladimir M. Koretsky	URSS	1970
Gaetano Morelli	Italie	1970
Luis Padilla Nervo	Mexique	1973
Sir Percy Spender	Australie	1967
Jean Spiropoulos	Grèce	1967
Kotaro Tanaka	Japon	1970
Bohdan Winiarski	Pologne	1967

Président de la Cour: le juge sir Percy Spender  
Vice-président de la Cour: le juge Wellington Koo  
Greffier de la Cour: Jean Garnier-Coignet  
Greffier adjoint: S.R.A. Aquarone

<sup>1</sup>A la vingtième session de l'Assemblée générale, M. Fouad Ammoun, du Liban, a été élu à la Cour en remplacement de M. Abdel Hamid Badawi, décédé en août 1965.

## 7. Secrétariat

U Thant – *Secrétaire général*

*Sous-secrétaires et hauts fonctionnaires de rang équivalent*

*Siège:*

- Ibrahim Helmi Abdel Rahman (République arabe unie)  
Commissaire au développement industriel
- Godfrey K. J. Amachree (Nigéria)  
Sous-secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non autonomes
- Ralph J. Bunche (Etats-Unis)  
Sous-secrétaire aux affaires politiques spéciales
- Gabriel D'Arboussier (Sénégal)  
Directeur exécutif de l'Institut de formation et de recherches des Nations Unies
- Philippe de Seynes (France)  
Sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales
- Roberto Heurtematte (Panama)  
Directeur général adjoint du Fonds spécial des Nations Unies
- Paul G. Hoffman (Etats-Unis)  
Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies
- Victor Hoo (Chine)  
Commissaire à l'assistance technique

- Henry R. Labouisse (Etats-Unis)  
 Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Sir Alexander MacFarquhar (Grande-Bretagne)  
 Directeur du personnel
- C. V. Narasimhan (Inde)  
 Sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale et Chef de Cabinet du secrétaire général
- Aleksei Efremovich Nesterenko (URSS)  
 Sous-secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité
- Jiri Nosek (Tchécoslovaquie)  
 Sous-secrétaire aux conférences
- David Owen (Grande-Bretagne)  
 Président-directeur du Bureau de l'assistance technique
- Raúl Prebisch (Argentine)  
 Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Dragoslav Protitch (Yougoslavie)  
 Directeur du Programme de formation des Nations Unies pour les agents du service extérieur des pays nouvellement indépendants
- José Rolz-Bennett (Guatemala)  
 Sous-secrétaire aux affaires politiques spéciales et chef du Service d'information
- Constantin Stavropoulos (Grèce)  
 Conseiller juridique
- Bruce Turner (Nouvelle-Zélande)  
 Contrôleur
- David Vaughan (Etats-Unis)  
 Directeur des services généraux
- Outre-mer:**
- Pier P. Spinelli (Italie)  
 Directeur du Bureau des Nations Unies à Genève
- Vladimir Velebit (Yougoslavie)  
 Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe
- U Nyun (Birmanie)  
 Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- José Antonio Mayobre (Venezuela)  
 Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine
- Robert Gardiner (Ghana)  
 Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

### 8. Comités spéciaux et autres organismes

#### 1. Comité spécial des Vingt-Quatre pour l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Australie	Grande-Bretagne	Sierra Leone
Bulgarie	Inde	Syrie
Cambodge	Irak	Tanzanie, Rép. unie de
Chili	Iran	Tunisie
Côte-d'Ivoire	Italie	URSS
Danemark	Mali	Uruguay
Etats-Unis	Pologne	Venezuela
Ethiopie	Rép. malgache	Yougoslavie

2. *Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes*

Argentine	Etats-Unis	Mexique
Australie	France	République arabe unie
Belgique	Grande-Bretagne	Suède
Brésil	Inde	Tchécoslovaquie
Canada	Japon	URSS

3. *Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique*

Albanie	Grande-Bretagne	Pologne
Argentine	Hongrie	République arabe unie
Australie	Inde	Roumanie
Autriche	Iran	Sierra Leone
Belgique	Italie	Suède
Brésil	Japon	Tchad
Bulgarie	Liban	Tchécoslovaquie
Canada	Maroc	URSS
Etats-Unis	Mexique	
France	Mongolie	

4. *Conseil d'administration du Fonds spécial*

Allemagne, République fédérale d'	Grande-Bretagne	Philippines
Argentine	Inde	Pologne
Brésil	Irak	Sénégal
Canada	Italie	Suède
Danemark	Japon	Tunisie
Etats-Unis	Népal	URSS
France	Norvège	Uruguay
Ghana	Pays-Bas	Venezuela

5. *Conseil du commerce et du développement*

Afghanistan	Etats-Unis	Norvège
Allemagne, République fédérale d'	Ethiopie	Nouvelle-Zélande
Argentine	France	Pakistan
Australie	Ghana	Pays-Bas
Autriche	Grande-Bretagne	Philippines
Belgique	Guinée	Pologne
Bolivie	Honduras	République arabe unie
Brésil	Hongrie	Rép. malgache
Bulgarie	Inde	Roumanie
Cameroun	Indonésie <sup>1</sup>	Salvador
Canada	Irak	Suède
Ceylan	Iran	Suisse
Chili	Italie	Tanzanie, Rép. unie de
Congo (Léopoldville)	Japon	Tchécoslovaquie
Dahomey	Liban	Turquie
Danemark	Mali	URSS
Equateur	Maroc	Uruguay
Espagne	Mexique	Yougoslavie
	Nigéria	

6. *Comité du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (OAA)*

Allemagne, République fédérale d'	France	Pakistan
Argentine	Ghana	Pays-Bas
Australie	Grande-Bretagne	Philippines
Brésil	Inde	République arabe unie
Canada	Indonésie <sup>1</sup>	Thaïlande
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Danemark	Maroc	Yougoslavie
Etats-Unis	Nigéria	
	Nouvelle-Zélande	

7. *Comité pour l'Année de la coopération internationale*

Argentine	Finlande	Mexique
Canada	Inde	République arabe unie
Ceylan	Irlande	République centrafricaine
Chypre	Libéria	Tchécoslovaquie

8. *Commission du droit international*

Roberto Ago	(Italie)
Gilberto Amado	(Brésil)
Milan Bartos	(Yougoslavie)
Herbert W. Briggs	(Etats-Unis d'Amérique)
Marcel Cadieux	(Canada)
Erik Castrén	(Finlande)
Abdullah El-Erian	(République arabe unie)
Taslim O. Elias	(Nigéria)
Eduardo Jiménez de Arechaga	(Uruguay)
Victor Kanga	(Cameroun)
Manfred Lachs	(Pologne)
Liu Chieh	(Chine)
Antonio de Luna Garcia	(Espagne)
Radhabinod Pal	(Inde)
Angel M. Paredes	(Equateur)
Obed Pessou	(Dahomey)
Paul Reuter	(France)
Shabtai Rosenne	(Israël)
José Maria Ruda	(Argentine)
Abdul Hakim Tabibi	(Afghanistan)
Senjin Tsuruoka	(Japon)
Grigory I. Tunkin	(URSS)
Alfred Verdross	(Autriche)
Sir Humphrey Waldock	(Grande-Bretagne)
Mustafa Kamil Yasseen	(Irak)

9. *Comité spécial des opérations de maintien de la paix*

Afghanistan	Grande-Bretagne	Pologne
Algérie	Hongrie	République arabe unie
Argentine	Inde	Roumanie
Australie	Irak	Salvador
Autriche	Italie	Sierra Leone
Brésil	Japon	Suède
Canada	Mauritanie	Tchécoslovaquie
Espagne	Mexique	Thaïlande
Etats-Unis	Nigéria	URSS
Ethiopie	Pakistan	Venezuela
France	Pays-Bas	Yougoslavie

<sup>1</sup>L'Indonésie s'est retirée des Nations Unies et de l'OAA en janvier 1965 et, par conséquent, n'a pas participé cette année-là aux réunions de ces deux organismes.

10. *Comité des Dix-Huit sur le désarmement*<sup>1</sup>

Birmanie	France <sup>2</sup>	Pologne
Brésil	Grande-Bretagne	République arabe unie
Bulgarie	Inde	Roumanie
Canada	Italie	Suède
Etats-Unis	Mexique	Tchécoslovaquie
Ethiopie	Nigéria	URSS

11. *Comité du logement, de la construction et de la planification*

Canada	Grande-Bretagne	Pakistan
Chili	Iran	Pérou
Colombie	Israël	République arabe unie
Danemark	Italie	Rép. malgache
Etats-Unis	Japon	Roumanie
France	Liban	URSS
Ghana	Nigéria	Uruguay

12. *Comité du développement industriel*

Algérie	France	Pérou
Allemagne, République fédérale d'	Gabon	Philippines
Argentine	Grande-Bretagne	Pologne
Autriche	Grèce	République centrafricaine
Brésil	Irak	Roumanie
Cameroun	Japon	Suède
Canada	Koweït	Tchécoslovaquie
Chili	Luxembourg	Turquie
Equateur	Maroc	URSS
Etats-Unis	Mexique	
	Pakistan	

<sup>1</sup>Ce comité n'est pas un organisme des Nations Unies.

<sup>2</sup>La France n'a pas participé.

## Annexe III

### Renseignements budgétaires de l'ONU

#### 1. Ouverture de crédits des Nations Unies pour 1965 - 1966

Chapitre	1966 affectations \$ E-U.	1965 affectations \$ E-U.
<i>Partie I Sessions, réunions spéciales et conférences</i>		
1. Frais de voyage et frais divers des représentants et des membres des commissions, comités et autres organismes auxiliaires .....	1,107,400	1,236,700
2. Réunions spéciales et conférences .....	1,741,000	1,522,550
<i>Partie II Dépenses du personnel et frais connexes</i>		
3. Traitements et salaires .....	56,300,000	49,323,800
4. Dépenses communes du personnel .....	13,195,300	11,593,000
5. Frais de voyage du personnel .....	2,144,400	2,105,600
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'Annexe 1 du Statut du personnel; frais de représentation .....	125,000	125,000
<i>Partie III Locaux, matériel, fournitures et charges communes</i>		
7. Bâtiments et amélioration des locaux .....	4,360,000	5,445,350
8. Matériel et installations .....	525,930	489,600
9. Entretien, usage et location des locaux .....	3,800,000	3,739,150
10. Frais généraux .....	4,701,000	4,433,300
11. Imprimerie .....	1,800,000	1,353,000
<i>Partie IV Dépenses spéciales</i>		
12. Dépenses spéciales .....	8,885,800	8,524,200
<i>Partie V Programmes techniques</i>		
13. Développement économique, activités sociales et administration publique .....	6,105,000	6,145,000
14. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme .....	220,000	180,000
15. Contrôle des stupéfiants .....	75,000	75,000
<i>Partie VI Missions spéciales et activités connexes</i>		
16. Missions spéciales .....	4,317,990	4,021,500
17. Service mobile des Nations Unies .....	2,106,200	1,764,000
<i>Partie VII Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>		
18. Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	3,011,800	2,469,300
<i>Partie VIII Cour internationale de justice</i>		
19. Cour internationale de justice .....	1,074,100	1,147,200

Chapitre	1966		1965	
	\$ E.-U.		\$ E.-U.	
	affectations		affectations	
<b>Partie IX Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>				
20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....		5,971,500		2,779,600
Affectations budgétaires totales .....	121,567,420		108,472,800	
Moins: Revenus autres que les contributions du personnel .....		6,675,800		8,715,280 <sup>1</sup>
Affectations budgétaires nettes .....	114,891,620		99,757,520	
dont contributions du personnel .....	13,114,900		10,224,000	

<sup>1</sup>La somme de \$8,715,280 comprend \$6,481,200 au titre des revenus autres que les contributions du personnel, \$2,167,085 en montant disponible dans le surplus de l'année financière 1964 et \$66,995 au titre des contributions des nouveaux Etats membres en 1963, 1964 et 1965.

## 2. Pourcentage pour 1966-1967 des 19 principaux pays participant aux Nations Unies et aux institutions les plus importantes

ÉTAT MEMBRE	NU	OAA	OACI	OIT	UNESCO	OMS	AIEA
Etats-Unis d'Amérique .....	31.91	31.91	31.28	25.00	30.00	31.20	31.91
U.R.S.S. ....	14.92	—	—	10.05	14.03	13.31	13.44
Grande-Bretagne ....	7.21	9.49	9.18	9.14	6.78	6.43	6.50
France .....	6.09	8.02	7.39	6.07	5.72	5.44	5.49
Allemagne, République fédérale d' ....	—	9.76	6.35	4.37	6.97	6.61	6.68
Chine .....	4.25	—	0.67	2.06	2.50	3.79	3.83
Canada .....	3.17	4.17	4.20	3.36	2.98	2.83	2.86
Japon .....	2.77	3.65	2.56	2.01	2.60	2.47	2.50
Italie .....	2.54	3.34	2.82	2.35	2.39	2.27	2.29
RSS d'Ukraine .....	1.97	—	—	1.01	1.85	1.76	1.77
Inde .....	1.85	2.44	2.15	2.91	1.74	1.65	1.67
Australie .....	1.58	2.08	2.18	1.83	1.48	1.41	1.42
Pologne .....	1.45	1.91	1.30	1.25	1.36	1.29	1.31
Suède .....	1.26	1.66	1.46	1.58	1.18	1.12	1.14
Belgique .....	1.15	1.51	1.45	1.35	1.08	1.03	1.04
Tchécoslovaquie ....	1.11	—	1.12	0.92	1.04	0.99	1.00
Pays-Bas .....	1.11	1.46	2.13	1.13	1.04	0.99	1.00
Brésil .....	0.95	1.25	1.51	1.32	0.89	0.85	0.86
Argentine .....	0.92	1.21	0.99	1.36	0.86	0.82	0.83
TOTAL .....	86.21	83.86	78.74	79.07	86.49	86.26	87.54

NOTA: Les dix-neuf participants principaux ont été choisis d'après le pourcentage de leur cotisation aux Nations Unies mêmes. Bien que la proportion soit sensiblement la même, ils ne sont pas toujours les dix-neuf participants les plus importants de chacune des institutions spécialisées mentionnées ci-dessus. Un tiret indique qu'un Etat n'est pas membre.

## Annexe IV

### Présidents de l'Assemblée générale

Première session ordinaire, 1946	Paul-Henri Spaak (Belgique)
Première session extraordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session ordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session extraordinaire, 1948	José Arce (Argentine)
Troisième session ordinaire, 1948-1949	H. V. Evatt (Australie)
Quatrième session ordinaire, 1949	Carlos P. Romulo (Philippines)
Cinquième session ordinaire, 1950-1951	Nasrollah Entezam (Iran)
Sixième session ordinaire, 1951-1952	Luis Padilla Nervo (Mexique)
Septième session ordinaire, 1952-1953	Lester B. Pearson (Canada)
Huitième session ordinaire, 1953	Madame Vijaya Lakshmi Pandit (Inde)
Neuvième session ordinaire, 1954	Eelco N. van Kleffens (Pays-Bas)
Dixième session ordinaire, 1955	José Maza (Chili)
Première session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Deuxième session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Onzième session ordinaire, 1956-57	Prince Wan Waithayakon (Thaïlande)
Douzième session ordinaire, 1957	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Troisième session extraordinaire d'urgence, 1958	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Treizième session ordinaire, 1958	Charles Malik (Liban)
Quatorzième session ordinaire, 1959	V. A. Belaunde (Pérou)
Quatrième session extraordinaire d'urgence, 1960	V. A. Belaunde (Pérou)
Quinzième session ordinaire, 1960-1961	Frederick Boland (Irlande)
Troisième session extraordinaire, 1961	Frederick Boland (Irlande)
Seizième session ordinaire, 1961-1962	Mongi Slim (Tunisie)
Dix-septième session ordinaire, 1962	Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)
Quatrième session extraordinaire, 1963	Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)
Dix-huitième session ordinaire, 1963	Carlos Sosa-Rodriguez (Venezuela)
Dix-neuvième session ordinaire, 1964-1965	Alex Quaison-Sackey (Ghana)
Vingtième session ordinaire, 1965	Amintore Fanfani (Italie)

## Annexe V

### Adresses, documents et publications

#### 1. Adresses de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA

*Siège de l'Organisation des Nations Unies, New-York 17 (New-York) E.-U.*

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)  
Siège: Viale delle Terme di Caracalla, Rome, Italie

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)  
Siège: Chancery House, Chancery Lane, Londres, W.C. 2, Angleterre

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)  
Siège: 1818 H Street NW, Washington, D.C. 20433 E.-U.  
Bureau de New-York: 20 Exchange Place, New-York, New-York 10005 E.-U.

Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)  
Siège: Edifice de l'Aviation internationale, 1080, rue de l'Université, Montréal 3 (Québec), Canada

Association internationale pour le développement (AID)  
Siège: 1818 H Street NW, Washington, D.C. 20433 E.-U.

Société financière internationale (SFI)  
Siège: 1818 H Street NW, Washington, D.C. 20433 E.-U.

Organisation internationale du travail (OIT)  
Siège: 154, rue de Lausanne, Genève, Suisse  
Bureau de New-York: 345 East 46th Street, New-York 17, N.-Y. E.-U.

Fonds monétaire international (FMI)  
Siège: 19th and H Streets, NW, Washington 25, D.C. E.-U.

Union internationale des télécommunications (UIT)  
Siège: Place des Nations, Genève, Suisse

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Siège: Place de Fontenoy, Paris 7<sup>e</sup>, France

Union postale universelle (UPU)  
Siège: Schosshaldenstrasse 46, Berne, Suisse

Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Siège: Palais des Nations, Genève, Suisse

Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Siège: 41, avenue Giuseppe Motta, Genève, Suisse

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Siège: Karntnerring 11-13, Vienne 1, Autriche

#### 2. Documents des Nations Unies

Au Canada, les publications imprimées des Nations Unies sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa et aux librairies du gouvernement canadien dont les adresses sont les suivantes: angle Mackenzie et Rideau, Ottawa; 1182 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal; 36 est, rue Adelaide, Toronto; 497-499, avenue du Portage (Mall Centre), Winnipeg; 657, rue Granville, Vancouver.

On peut souscrire un abonnement d'un an aux documents photocopiés en s'adressant au Secrétariat de l'ONU, à New-York. Les professeurs et étudiants d'université, les instituteurs, les bibliothèques et autres institutions non gouvernementales peuvent les obtenir en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New-York.

On peut également consulter sur place les textes des Nations Unies aux endroits ci-dessous:

- Université de l'Alberta (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Université de la Colombie-Britannique (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Institut canadien des affaires internationales (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Université Dalhousie (textes imprimés en anglais)
- Université Laval (textes imprimés en français)
- Université McGill (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Bibliothèque provinciale du Manitoba (textes imprimés en anglais)
- Université de Montréal (textes imprimés et photocopiés en français)
- Université du Nouveau-Brunswick (textes imprimés en anglais)
- Bibliothèque du Parlement (textes imprimés et photocopiés en anglais et en français)
- Bibliothèque de l'Assemblée législative du Québec (textes photocopiés en français)
- Université Queen's (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Université de la Saskatchewan (textes photocopiés en anglais)
- Université de Toronto (textes imprimés et photocopiés en anglais)
- Université Western Ontario (textes imprimés en anglais)

L'Association canadienne des Nations Unies, 329 ouest, rue Bloor, à Toronto, a mis sur pied un service non officiel d'information sur les Nations Unies. Elle répond aux demandes de renseignements, diffuse gratuitement certains documents et vend à prix modérés brochures et textes importants. Elle envoie ses listes de prix sur demande.

### **3. Documents publiés par le ministère des Affaires extérieures**

Voici la liste des publications relatives aux Nations Unies et aux institutions spécialisées que le ministère des Affaires extérieures a publiées au cours de la période dont traite le présent ouvrage de référence:

#### **1. *Le Canada et les Nations Unies***

Sauf indication contraire, on peut se procurer, en français ou en anglais, chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, les numéros suivants: 1946 (français seulement); 1947; 1948; 1949; 1950; 1951-1952; 1953-1954; 1956-1957; 1957; 1958 (français seulement); 1959 (français seulement); 1960; 1961; 1962; 1963; 1964. L'exemplaire coûte 75 cents au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique et 85 cents dans les autres pays.

#### **2. *Affaires Extérieures***

Bulletin mensuel du ministère des Affaires extérieures. On s'abonne pour \$2 par an (Canada, Etats-Unis, Mexique); \$2.50 (autres pays); \$1 pour les étudiants au Canada, chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa. Il y paraît de temps à autre des articles spéciaux sur l'ONU et ses institutions.

#### **3. *Déclarations et Discours***

On peut se procurer ces documents à la Division de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

89

- 65/3 Déclaration du premier ministre Lester B. Pearson, au *Canadian Club*, à Ottawa — Le 10 février 1965
- 65/5 *La crise des Nations Unies* — M. Paul Martin, au *Vancouver Institute*, Vancouver — Le 20 février 1965
- 65/13 *Maintien de la paix et désarmement* — M. Paul Martin, Fédération mondiale des anciens combattants, Genève — Le 3 mai 1965
- 65/16 *Les exigences de la solidarité dans le monde moderne* — M. Paul Martin, Fédération des Maires et des Municipalités, Windsor — Le 18 mai 1965
- 65/17 *Le Canada et l'évolution des Nations Unies* — M. Paul Martin, Association canadienne des Nations Unies, Montréal — Le 4 juin 1965
- 65/18 *Monde nouveau, problèmes nouveaux* — M. Paul Martin, Association des manufacturiers canadiens, Toronto — Le 8 juin 1965
- 65/19 *Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires* — M. Paul Martin, Comité des dix-huit puissances pour le désarmement — Le 17 août 1965
- 65/22 *Les tensions internationales et les Nations Unies* — M. Paul Martin, Union interparlementaire, Ottawa — Le 9 septembre 1965
- 65/24 *Le Canada et les problèmes mondiaux* — M. Paul Martin, vingtième session de l'Assemblée générale — Le 24 septembre 1965
- 65/26 *Trois fondements de la politique étrangère canadienne* — M. Paul Martin, Comité ukraino-canadien, à Winnipeg — Le 10 octobre 1965





LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20085237 7

REF

CA1 EA2 C17 FRE

1965

Le Canada et les Nations Unies

43205227